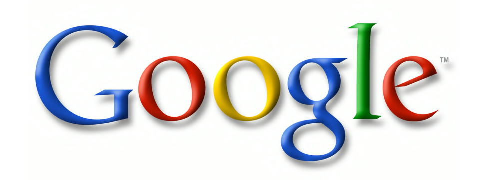
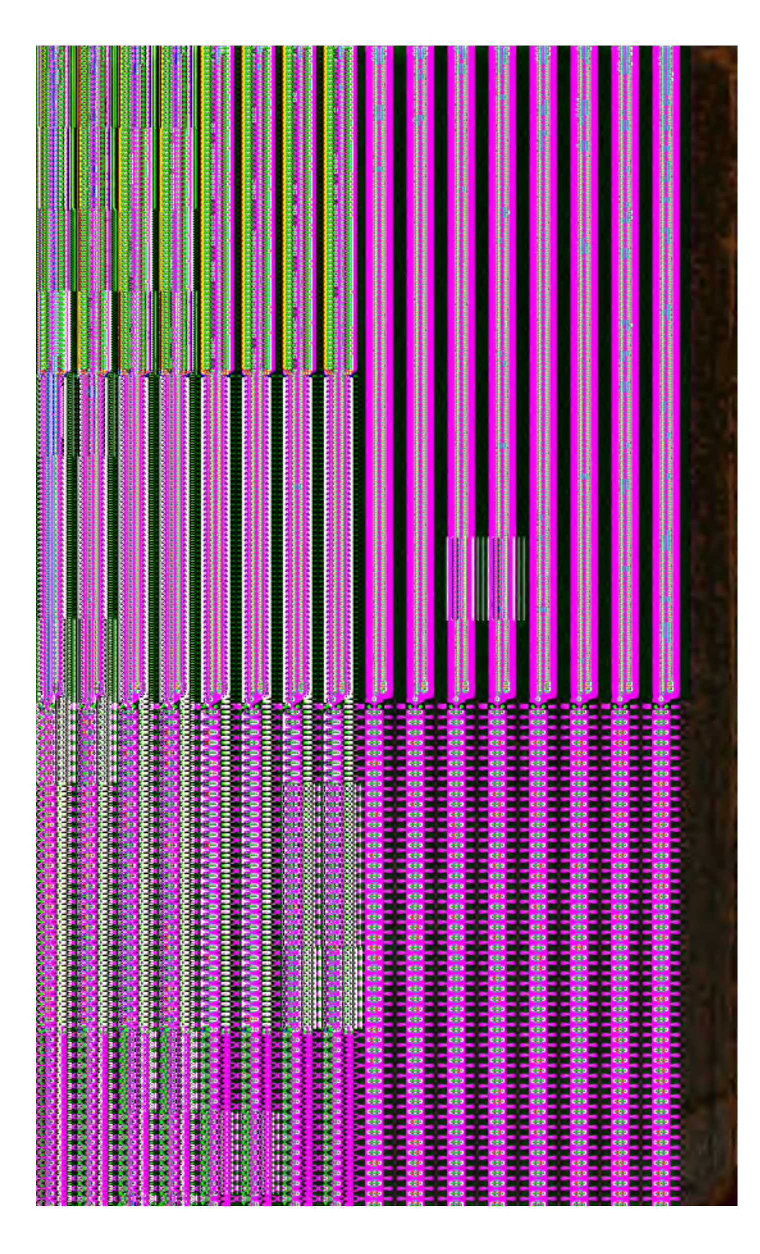
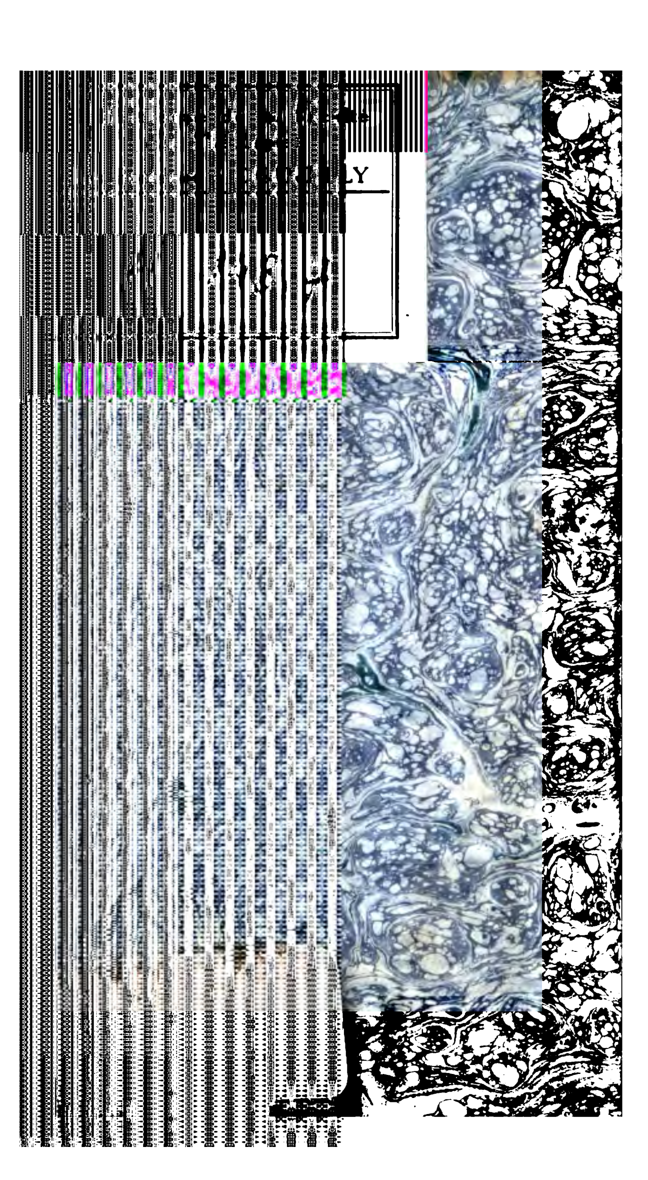
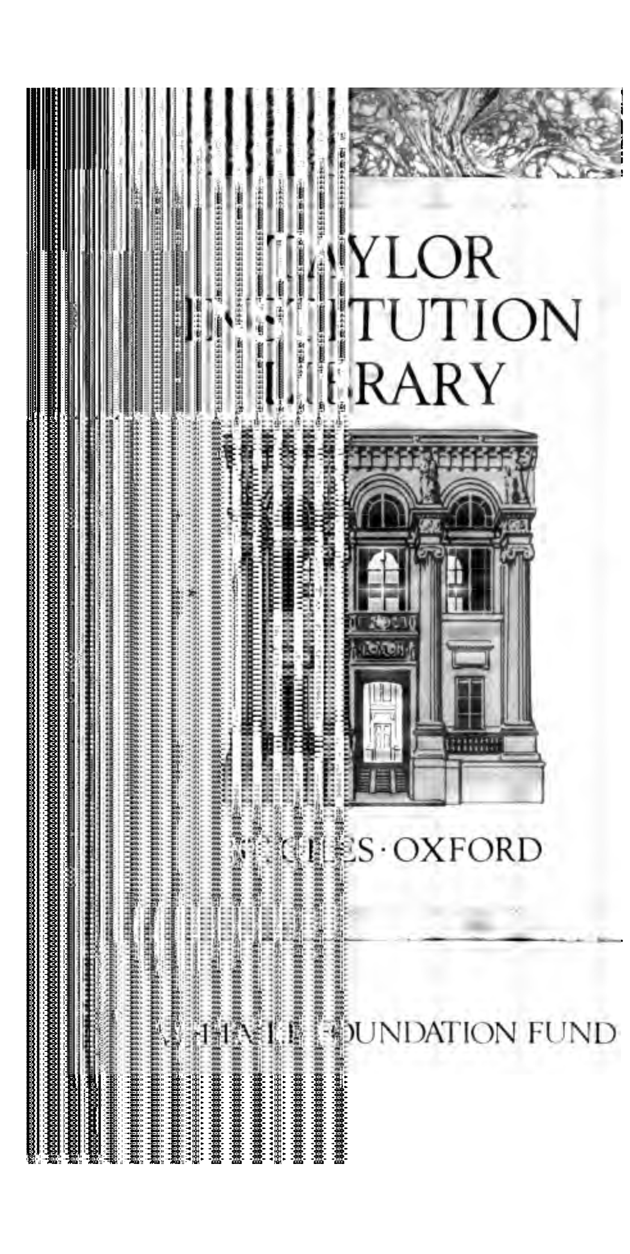







OXFORD
FUND

ŒUVRES

DE

FRERET.

TOME SECOND.

Cet ouvrage, en fait, n'est
pas de Fréret, mais a été
écrit par d'Holbach
ou Burigny
cf Quérard, Supercheries
II 974

ŒUVRES

DE

FRERET,

Secretaire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

CONTENANT:

Examen critique des Apologistes de la Religion Chrétienne.

TOME SECOND.



A LONDRES.

M. DCC. LXXXVII.



... MEN

... QUE

... OGISTES

...

... ÉTIENNE.

... Secretaire per-
... mie Royale des
... Belles-Lettres.

... RES.

... XXVII.



EXAMEN

CRITIQUE

DES APOLOGISTES

DE LA RELIGION CHRÉTIENNE.

L'EXPÉRIENCE nous apprend qu'un moyen presqu'infaillible de nuire aux meilleures causes, est de les soutenir par des suppositions douteuses & des argumens équivoques. Le plus grand nombre des hommes conclut que les preuves victorieuses manquent dès qu'on en apporte de foibles. Tel est le caractere de la plupart des lecteurs ; un paralogisme qu'ils auront remarqué dans un ouvrage, les occupe tout entiers, & les empêche de donner leur attention aux argumens les plus évidens. Cette découverte est pour eux un triomphe, la supériorité qu'ils croient acquérir sur un auteur, leur inspire du mépris pour le reste de son ouvrage.

C'eſt un défaut dont les bons eſprits ſe garantiſſent ; ils diſtinguent une cauſe de celui qui la ſoutient ; mais comme rien n'eſt ſi petit que le nombre des ſages, on ne ſauroit être trop ſcrupuleux ſur le choix des preuves que l'on emploie, ſur-tout dans les ouvrages de religion : *ce n'eſt que par la vérité qu'il faut combattre pour la vérité*, dit excellemment Grotius ; (1) & c'eſt avec raiſon que M. l'Abbé Houtteville a remarqué, que quiconque écrit ſur les matieres de religion, doit n'employer jamais que les preuves qui tranchent & qui décident par le fond même ; & que celles qui ſont foibles & conteſtables, à plus forte raiſon celles qui ſont défectueuſes, doivent être ſoigneuſement évitées, parce qu'ici tout ce qui ne ſert pas devient nuiſible. (2)

Ce n'eſt que parce qu'on n'a pas toujours obſervé cette regle, que le nombre des incrédules eſt prodigieuſement augmenté ; & c'eſt pour le diminuer qu'on ſe propoſe dans

---

(1) *De veritate relig. Chriſt.* Rom. 1, c. 2.
(2) Préface de la religion chrétienne, prouvée par les faits, *pag.* 186.

cet ouvrage, de faire voir le foible de plusieurs preuves dont se servent communément les apologistes du christianisme. Peut-être engagera-t-on par-là quelque nouvel écrivain à traiter ces matieres avec assez d'exactitude pour qu'il ne reste plus de ressource à l'incrédulité.



CHAPITRE PREMIER.

Les apologistes chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'authenticité des évangiles, quoiqu'on puisse y objecter des difficultés considérables, qui méritent d'être éclaircies.

Ce sont les évangiles qui fournissent la preuve la plus complete de la vérité du christianisme : on ne sauroit donc mettre dans une trop grande évidence l'authenticité de ces ouvrages, puisque de là dépend le jugement que nous devons porter de la sincérité de ceux qui les ont composés.

Cette question si essentielle semble avoir

été trop négligée par les apologistes chrétiens ; ils l'ont plutôt supposée qu'ils ne l'ont traitée exactement. Ce n'est pas qu'elle soit sans difficultés ; il y en a deux entr'autres qui semblent faites pour arrêter les meilleurs esprits. On va les mettre ici dans tout leur jour ; peut-être rendra-t-on par-là service à la vérité ; c'est du moins le but qu'on se propose.

Chacun sait que dès le premier siecle de l'église, les disciples de J. C. se partagerent en différentes sectes, qui, quoiqu'opposées de sentimens, se réunissoient toutes à se dire chrétiennes. Elles se croyoient toutes également intéressées à la gloire de leur législateur. Plusieurs chefs de ces différens partis avoient vu J. C. Or, parmi ces témoins si anciens, il y en avoit plusieurs qui faisoient profession de regarder comme fausse la doctrine que l'on trouve enseignée dans les évangiles qui nous restent présentement ; & les traditions qu'ils ont laissées après eux, sont entiérement contraires à ce que nous lisons dans nos livres sacrés ; c'est ce qu'on va justifier par le détail suivant.

Les Gnostiques, (1) qui sont si anciens que les peres ont cru que S. Paul les avoit connus, s'accordoient tous à nier ce que dit S. Jean, que *le Verbe s'est fait chair*. Ils prétendoient que le verbe de Dieu & le Christ avoient paru sur la terre sans s'incarner, sans naître de la Vierge, sans avoir de corps qu'en apparence, sans souffrir réellement, & par conséquent sans ressusciter.

Cérinthe (2) étoit dans les mêmes idées; il soutenoit qu'il étoit impossible que J. C. fut né d'une Vierge; il ne doutoit pas que S. Joseph ne fut son pere; il nioit la résurrection de J. C. qu'il prétendoit ne devoir ressusciter qu'avec les autres hommes.

La créance la plus commune des Ebionites étoit, que J. C. avoit Joseph pour vrai pere. Symmaque, qui embrassa cette secte, (3) écrivit contre la généalogie que S. Mathieu donne à J. C. Basilide (4) di-

(1) Tillemont, *tom. II*, *p.* 5.

(2) S. Irénée, *l. I*, *c.* 26; *n°.* 1, *p.* 11. Epiphanes. *Hom.* 28, *pag.* 110.

(3) Tillemont, *tom. IV*, *p.* 108.

(4) Tillemont, *tom. II*, *p.* 221. Epi-

ſoit que Jéſus ne s'étoit point incarné ; qu'il s'étoit ſeulement couvert de l'apparence d'un homme ; que dans le tems de la paſſion il avoit pris la figure de Simon le Cirénéen, & lui avoit donné la ſienne ; qu'ainſi les Juifs n'avoient crucifié que Simon ; que le Chriſt qui les regardoit, ſe moquoit d'eux ſans qu'ils le viſſent, & qu'il étoit enſuite remonté dans le ciel, vers ſon pere, ſans avoir été connu ni des anges ni des hommes.

Les Carpocratiens croyoient que J. C. étoit né de Joſeph, & qu'il étoit ſemblable aux autres hommes ; (5) quelques-uns même d'entr'eux ne craignoient point de dire qu'ils l'égaloient, & même qu'ils le ſurpaſſoient : ils n'admettoient point la réſurrection de la chair.

Les Caïniſtes, (6) conformes en cela à

---

phanes. *Hom.* 24, *p.* 70 & 71. Théodoret. *Hæreticarum fabularum*, *l.* 1, *p.* 295.

(5) Tillemont, *tom. II*, *p.* 257. Irénée, *liv. I*, *c.* 25, *p.* 103. Théodoret, *hiſtoire*, *pag.* 196. Epiphanes. *Hom.* 27, *pp.* 102, 103, 104.

(6) Tillemont, *tom. II*, *p.* 47.

plusieurs de ces premiers sectaires, parloient de la loi de Moïse avec le dernier mépris : ils assuroient qu'elle avoit pour principe une mauvaise intelligence. Ils ne croyoient donc pas que J. C. fut venu pour l'accomplir.

Marcion (7) enseignoit que nos évangiles étoient remplis de faussetés, & prétendoit être plus véridique que ceux qui nous ont laissé par écrit l'histoire de J. C. *Semetipsum esse veraciorem quam sunt hi qui tradiderunt evangelium apostoli, suasit discipulis suis ; non evangelium sed evangelii particulum tradens eis.* C'est ainsi qu'en parle S. Irénée, *tom. I*, *p.* 306.

Les Aloges, (8) Théodote & les Théodotiens rejetoient avec mépris l'évangile de S. Jean; ils en parloient comme d'un ouvrage de mensonges.

L'évangile des Valentiniens étoit tout différent de ceux que nous avons présentement. *Ut nec evangelium quidem sit apud*

(7) S. Epiphanes. *Hom.* 42, *p.* 309.
(8) Tillemont, *tom. II*, *p.* 438. Epiph. *Hom.* 34, *p.* 462 & 463, *n°.* 51, *p.* 424.

eos fine blafphemiâ, dit S. Irénée, *liv. III*, *p.* 191, *c.* 11 Enfin ces anciens chrétiens foutenoient que ces évangiles auroient dû fouvent être corrigés, *fe effe emendatores apoftolorum.* C'eft ainfi que le même S. Irénée parle d'eux, *liv. II*, *p.* 174.

Voilà donc un grand nombre des premiers chrétiens qui déclarent que ce qui eft dans nos évangiles eft contraire à la vérité hiftorique, & qui combattent, entr'autres articles, ces deux points capitaux de la foi catholique, que J. C. eft né par une autre voie que le refte des hommes, & qu'il eft reffufcité. Il faut remarquer que ces témoins, qui dépofent contre la croyance reçue préfentement, avoient été, ou contemporains des apôtres, comme les Gnoftiques, les Ebionites & Cérinthe, ou prétendoient tenir l'hiftoire de J. C. de ceux qui avoient été à portée d'en être parfaitement inftruits. Bafilide (9) avoit eu pour maître Glaucia, difciple & interprete de

(9) Clément d'Alexandrie, *liv. VII*, *pag.* 764.

S. Pierre ; Valentin avoit été élevé par Théodat, diſciple de S. Paul.

Une autre difficulté très-conſidérable contre nos évangiles, c'eſt que les plus anciens peres de la ſecte dominante ne paroiſſent pas avoir connu les quatre évangiles qui nous reſtent, tandis qu'ils citent fréquemment & avec une entiere confiance, des livres apocryphes comme faiſant autorité.

On eſt obligé d'entrer ici dans des diſcuſſions peu agréables, mais nous eſpérons qu'on pardonnera la ſéchereſſe de cet examen en faveur de l'importance de la matiere. Il eſt conſtant, & perſonne n'en doute, que les peres apoſtoliques ont eu connoiſſance des livres apocryphes. L'auteur de l'épître à Barnabé allegue, de l'aveu même du pere Menard, diverſes paroles de J. C. (10) qui ne ſont point dans l'évangile; ce qui donne lieu de croire qu'elles ſont tirées de quelques-uns de ces ouvrages qui n'ont pas été jugés dignes d'être conſervés à la poſtérité.

(10) Menard, *chap. IV*, *p.* 59 ; *ch. VII*, *pag.* 24.

Clément, le disciple des apôtres, (11) cite dans ses deux lettres un passage d'une écriture différente des nôtres, & qui, selon M. Castelier, doit être de quelqu'auteur apocryphe. Ce que nous avons de la seconde épître de S. Clément, finit par ce passage d'un évangile que Clément d'Alexandrie nous apprend être celui des Egyptiens : le voici. (12)

« Quelqu'un interrogea le Seigneur pour lui demander quand son royaume viendroit. Il répondit : *lorsque deux ne feront qu'un, lorsque ce qui sera dehors ressemblera à ce qui sera dedans, lorsqu'il n'y aura ni mâle ni femelle.* »

Jules Cassien, auteur du second siecle, cite ces mêmes paroles, & nous apprend que ce fut Salomé qui faisoit cette demande. (13)

Ignace rapporte (14) dans l'épître aux Smyrnéens, un discours de J. C. dont nos

---

(11) Clément, *N°.* 23, *p.* 160.
(12) Clément, *N°.* 12, *p.* 188.
(13) Clément, *Stromat. liv. III*, *p.* 435.
(14) Clément d'Alexandrie, *N°.* 3, *p.* 35.

évangiles ne font aucune mention. Lorſqu'il vient à ceux qui étoient avec Pierre, il leur dit : *Touchez-moi*, & *voyez que je ne ſuis point un eſprit.* Ils le toucherent, & ils crurent auſſi-tôt, *ayant été convaincus par ſa propre chair.*

Euſebe (15) cite l'endroit d'Ignace où ſe trouve cette citation ; mais il ne ſavoit pas dans quel évangile ce diſciple des apôtres avoit pris le diſcours de J. C. S. Jérôme, (16) plus inſtruit, nous apprend qu'il ſe trouvoit dans l'évangile *ſelon les Hébreux*, ouvrage très-fameux dans ces premiers tems, & qui a été connu d'Hégéſippe & de Pappius, diſciples de S. Jean. (17)

Juſqu'à Juſtin on ne trouve que des livres apocryphes cités ; depuis Juſtin juſqu'à Clément d'Alexandrie, les peres emploient l'autorité des livres ſuppoſés & de ceux qui paſſent maintenant pour canoniques : enfin

(15) Hiſtoire eccléſiaſtique, *liv. III*, *p.* 37 d'Euſebe.

(16) *De Scriptoribus eccleſiaſticis.*

(17) Euſebe, *Hiſt. eccleſ. liv. III, c.* 39; *tome IV*, *c.* 22.

ces derniers l'emportent & éclipſent totalement les autres : ce n'eſt pas qu'il ne ſe ſoit encore trouvé des auteurs qui dans la ſuite des tems ont encore eu confiance aux premiers.

C'eſt une choſe digne de grande attention, que quoique les premiers peres faſſent fréquemment uſage des faux évangiles, jamais ils ne nous parlent de ceux qui nous reſtent. Mathieu, Marc, Luc & Jean ne ſont cités ni dans Barnabé, ni dans Clément, ni dans S. Ignace, ni enfin dans aucun des écrivains des premiers ſiecles. Il eſt vrai que Victor de Capoue allegue quelques paſſages de Polycarpe (18) où il eſt parlé des quatre évangéliſtes, mais on convient que ces fragmens ſont faux & indignes de celui auquel ils ſont attribués. (19) S. Auguſtin eſt le premier de ceux qui nous reſtent qui ait eu connoiſſance des quatre évangéliſtes que nous avons entre les mains.

Ce que l'on avance ici eſt un fait dont il eſt aiſé de ſe convaincre par la lecture des

(18) Caſtelier, *pag.* 203.
(19) Tillemont, *tom. II*, *n°.* 5, *p.* 635.

peres apoſtoliques : ce qui fait voir combien il faut ſe défier de la bonne-foi ou de la critique des apologiſtes de la religion chrétienne. Il ſemble en les liſant que les premiers peres ont rempli leurs écrits de citations de nos évangéliſtes. *Saint Mathieu*, dit Abadie, (10) *a été cité par Clément, évêque de Rome, diſciple & contemporain des apôtres. Barnabas le cite dans ſon épître. Ignace & Polycarpe le reçoivent. Les mêmes peres, qui rendent témoignage à Mathieu, le rendent auſſi à Marc.* Qui ne s'imagineroit, après ce ton déciſif, que les peres apoſtoliques parlent ſouvent de nos évangiles ; cependant il eſt certain que leurs noms ne ſe trouvent dans aucuns de ces premiers écrivains ; & il eſt étonnant que l'évêque de Londres ait oſé avancer, dans ſa troiſieme lettre paſtorale, *page* 19, que Clément, le diſciple des apôtres, a cité l'évangile de Saint Mathieu, & l'a nommé, puiſque rien n'eſt plus faux.

La confiance avec laquelle parlent les

(10) Abadie, *tom. II*, *Sat.* 1, *c.* 1.

défenseurs de la religion chrétienne, vient sans doute de ce que les peres du premier siecle alleguent quelquefois des passages qui sont assez conformes à ce que nous lisons dans nos évangiles; mais il ne s'ensuit pas qu'ils les aient connus, & il y a plutôt lieu de croire qu'ils sont tirés des livres apocryphes dans lesquels il y avoit plusieurs des sentences qui se trouvent dans les évangiles qui nous restent.

Il est même incertain si la plupart des axiomes de J. C. répétés par les premiers peres, sont tirés de quelques livres, ou si ce sont des sentences de J. C. qui se sont retenues de vive voix, & qui ont été transmises aux disciples par le canal de la tradition. Mais supposons que ces paroles de J. C. aient été prises dans quelque évangile, on n'a aucune raison de décider que ce soit dans les nôtres, plutôt que dans ceux que nous avons perdus. Les plus anciens peres, comme on l'a déjà remarqué, lisoient & alléguoient fréquemment les livres apocryphes; or, il est constant qu'il y avoit dans ces ouvrages de mensonges

plusieurs choses conformes à ce que nous lisons dans nos évangiles, & même en propres termes.

C'est ce qu'il est facile de démontrer par le cinquieme chapitre de la seconde épître de Clément, *pag.* 185, où on lit les paroles suivantes : *Ait enim Dominus : eritis sicut agni in medio luporum : Respondens autem Petrus, dixit : si ergo lupi agnos discerperint ? Dixit Jesus Petro ; ne timeant agni post mortem suam lupos ; & vos nolite timere qui occidunt vos, & posteà nihil possunt vobis facere ; sed timete eum qui postquam mortui fueritis habet potestatem animæ & corporis, & mittere in gehennam.*

Le Seigneur dit : « Vous serez comme des agneaux au milieu des loups ; Pierre répondant lui dit : si les loups mettent les agneaux en pieces ? Jésus dit à Pierre : les agneaux ne doivent pas craindre les loups après leur mort ; ne craignez point ceux qui ne peuvent que vous tuer, & qui après votre mort ne peuvent vous faire aucun mal ; mais craignez celui qui après votre mort peut envoyer votre ame & votre corps dans la géhenne. »

Tout le monde convient que ces paroles ſont tirées de quelques livres apocryphes ; il eſt conſtant que cette converſation de J. C. & de S. Pierre n'eſt point dans nos évangiles. Le ſens s'y trouve cependant. *Ecce ego mitto vos ſicut oves in medio luporum.* Math. c. 10, ℣. 16. *Ecce ego mitto vos ſicut agnos inter lupos.* Luc. c. 10, ℣. 3. *Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non poſſunt occidere, ſed timete eum qui poteſt unimam & corpus perdere in gehennam.* Math. c. 10, ℣. 28. *Diço autem vobis amicis meis, ne terreamini ab his qui occidunt corpus, & poſt hæc non habent amplius quod faciant. Oſtendam autem vobis quem timeatis : timete eum qui, poſtquam occiderit, habet poteſtatem mittere in gehennam, ita dico vobis ; hunc timete.* Luc. c. 12, ℣. 45.

Quoique le cinquieme chapitre de la ſeconde épître de Clément ait beaucoup de rapport avec quelques endroits des évangiles de S. Mathieu & de S. Luc, il eſt cependant conſtant qu'il n'en eſt pas tiré ; de même, quoique Barnabé & Polycarpe em-

ploient quelques termes ſemblables à ceux des évangiles, on ne peut pas prouver qu'ils les aient connus; car quelque reſſemblance qu'il y ait entre les textes de ces peres & les évangiles, il n'y en a pas davantage qu'entre la converſation de S. Pierre avec J. C. qui eſt dans Clément, & qui n'eſt certainement pas tirée des évangiles, & les paſſages paralleles de S. Mathieu & de S. Luc que nous avons rapportés.

On peut faire la même réflexion à l'occaſion du huitieme chapitre de la ſeconde épître du même Clément; il cite ce diſcours de Jéſus, d'après un évangéliſte qu'il ne nomme pas. *Ait quippe Dominus in evangelio, ſi parvum non ſervatis, quis vobis magnum dabit? dico enim vobis, qui fidelis eſt in minimo, & in majori fidelis erit.* « Le Seigneur a dit dans l'évangile, ſi vous ne conſervez pas bien un petit dépôt, qui eſt-ce qui vous en confiera un conſidérable? Je vous dis que celui qui eſt fidele dans une petite choſe, le ſera dans une grande. » Ces dernieres paroles ſe trouvent dans S. Luc, chap. 16, ℣. 10. *Qui fidelis erit in minimo, & in majori fidelis erit.*

Cependant ce n'eſt pas cet évangéliſte que S. Clément avoit en vue, puiſque le commencement de la citation ne s'y trouve point, & qu'elle doit avoir été tirée en propres termes de quelque évangile.

La conformité de quelques paſſages des anciens peres avec des textes de l'évangile, ne prouve donc pas que ces premiers auteurs l'aient voulu citer lorſqu'ils écrivoient; il ſeroit bien ſurprenant qu'ils euſſent connu nos évangéliſtes ſans en avoir jamais parlé. Le ſilence dont le ſavant Dodwel (ſur Saint Irénée, pag. 67) eſt convenu, dépoſe d'autant plus contre l'ancienneté des évangiles qui nous reſtent, que ces peres en ont connu & cité d'autres que le mépris des ſiecles ſuivans a fait diſparoître.

Les apologiſtes chrétiens n'ont pas aſſez approfondi cette queſtion de critique d'où dépend la vérité du chriſtianiſme. Ils ſe ſont imaginés avoir ſuffiſamment prouvé l'authenticité des évangiles, en tâchant de faire voir qu'il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer des livres de cette nature.

C'eſt le grand argument de Ditton, d'A-

badie & de l'abbé d'Houtteville ; ce qu'ils disent pourroit faire quelqu'impression sur ceux qui ne sauroient pas que plusieurs évangiles ont été supposés dans le premier siecle ; mais comme on ne peut pas douter de ce fait, il en résulte qu'il n'étoit pas difficile de tromper les premiers chrétiens & de leur donner des romans pour des livres historiques.

Examinons les preuves de la prétendue impossibilité de ces sortes de suppositions. « Tous les partis & toutes les sectes (selon Ditton, *pag.* 245) en ont appellé à nos livres sacrés dans leurs disputes, & les ont reconnus pour regle de foi ; ils n'ont jamais été accusés ni de supposition ni de falsification. » Si cela est vrai dans les derniers siecles, cela n'est aucunement exact par rapport aux premiers, qui méritent une toute autre considération.

Les chrétiens, dont la doctrine contredisoit ouvertement nos évangiles, appelloient-ils à ces évangiles dans leurs disputes ? & ces contradictions ne doivent-elles pas être regardées comme une accu-

fation de faux contre les livres facrés qui nous reftent ? On ne fauroit trop le répéter, l'hiftoire des faux évangiles démontre l'illufion & les fophifmes de la prétendue impoffibilité de la fuppofition des nôtres.

Les raifons que M. Abadie emploie pour prouver l'authenticité des livres du nouveau teftament, prouvent également celle des livres apocryphes. « Ceux qui fuppofent un livre humain, dit-il, *tom. II*, *fect.* 2, *c.* 1. ont ordinairement tout le tems qu'ils veulent ; mais ici l'imagination humaine ne trouve point de tems pendant lequel elle fe puiffe figurer que le nouveau teftament a été fuppofé. Si nous montons de fiecle en fiecle, nous trouverons que les chrétiens ont toujours eu cette écriture devant les yeux, & nous la voyons citée dans les anciens peres, qui la regardent comme divine. »

Ce raifonnement renferme une fauffeté manifefte, & eft contredit par une vérité de fait qui ne peut être conteftée par aucun homme habile. La fauffeté eft, que les premiers peres aient connu & cité nos évan-

giles. La vérité de fait eſt, que dans le premier ſiecle on ſuppoſa quantité de faux ouvrages qui furent reçus long-tems comme véritables, & cités avec honneur par les peres apoſtoliques. Dès qu'il eſt conſtant qu'il y a eu, dès les premiers ſiecles, des évangiles ſuppoſés & reçus avec reſpect, il eſt donc poſſible qu'on ſuppoſe de pareils ouvrages.

« Il n'eſt pas impoſſible, continue M. Abadie, de ſuppoſer des livres humains, parce qu'ordinairement perſonne n'y prend intérêt, ou n'y en prend qu'un fort médiocre ; mais il auroit été difficile de ſuppoſer des livres qui obligent de courir au martyre, tels que ſont ceux qui compoſent le nouveau teſtament : ſi un homme qui prête de l'argent cherche ſi bien ſes ſûretés, que doit faire une perſonne, ou plutôt que doivent faire une infinité de perſonnes qui renoncent à toutes choſes pour l'évangile ? »

Ce n'eſt guere connoître l'homme, ni l'eſprit de parti, que de raiſonner de cette façon ; l'expérience nous apprend que les hommes agiſſent avec beaucoup plus de pru-

dence dans les affaires temporelles que dans les ſpirituelles. Ils ſe déterminent ordinairement dans les premieres, après avoir examiné par eux-mêmes, au lieu que dans les autres, ils ſont menés, ou par la prévention ou par la ſéduction. Il y a une réponſe bien ſimple à cette déclamation.

Les faux évangiles, qui furent reçus dès le premier ſiecle, n'étoient compoſés que dans le deſſein de faire triompher la religion de J. C. & d'engager les hommes à lui tout ſacrifier. Nous voyons tous les jours que ceux qui ſont prévenus, reçoivent ordinairement tout ce qu'ils s'imaginent être favorable à la cauſe qu'ils ont épouſée : voilà pourquoi les premiers chrétiens ſe laiſſoient tromper toutes les fois que quelques fourbes vouloient prendre la peine de les ſéduire.

« Il s'eſt trouvé des gens, ajoute encore Abadie, qui ont ſuppoſé des livres humains, mais il n'y en a point qui aient voulu mourir pour ſoutenir leurs fictions. Or ici on ne peut ſoupçonner d'avoir ſuppoſé l'écriture du nouveau teſtament, que des gens qui ſont morts pour défendre la religion chré-

tienne, & par conféquent pour confirmer la vérité des faits de l'écriture qui fonde le chriftianifme. »

Il femble, à entendre parler Abadie, que tous les premiers chrétiens foient morts pour défendre la religion chrétienne. Je lui accorde que le plus grand nombre étoit difpofé à mourir pour J. C. & je demande qui font ceux qui, dans le premier fiecle, ont fuppofé de faux livres en faveur du chriftianifme ? On ne conteftera pas apparemment que ce font les chrétiens : fi tous ceux qui profeffoient le chriftianifme étoient dans la réfolution de mourir pour leur foi, il faut donc fuppofer qu'il y a eu des fauffaires difpofés à mourir pour défendre la gloire de leurs fictions, & qui n'étoient pas retenus par la morale de leur fecte lorfqu'il s'agiffoit de faire valoir leur caufe : ils croyoient pour lors pouvoir employer le menfonge, & c'eft ce qui démontre, contre Grotius & contre Abadie, qu'il pouvoit fe faire que parmi les premiers prédicateurs du chriftianifme, il y en ait eu qui aient voulu en impofer à leur fiecle.

L'abbé Houtteville (l. I, c. 7) n'eſt pas plus ſolide, & ce n'eſt pas ſans raiſon que ſon critique lui reproche d'avoir mal prouvé l'authenticité des évangiles. La grande raiſon de cet apologiſte, eſt qu'il ne vient point dans l'eſprit humain, s'il n'eſt dans un délire qui le trouble, d'arranger des viſions, de dire à ceux qui l'écoutent: *Voilà ce que vous avez vu; voilà ce qui s'eſt fait dans vos murailles, & ce que vous ne sauriez contredire.* Ce raiſonnement, qui prouveroit plus pour la ſincérité des premiers témoins de la vie de J. C. que pour l'authenticité des écrits du nouveau teſtament, ne conclut ni pour l'un ni pour l'autre, & on ne peut l'employer ſans ignorer entiérement l'hiſtoire des impoſteurs. Les faux évangiles, preſqu'auſſi anciens que J. C. & qui ont ſéduit pluſieurs de leurs lecteurs, prouvent qu'il n'eſt point impoſſible de tromper ſes contemporains, même ſur des faits qui ſemblent avoir été publics.

« Si l'on dit que cette hardieſſe n'eſt pas ſans exemples, continue M. Houtteville, que l'on en cite un, auſſi-tôt je me rends. »

Il

Il y a apparence qu'il eût tenu un autre langage, s'il eût écrit depuis les Vampires & les merveilles attribuées à M. Pâris.

Il se prévaut encore de ce que les Juifs n'ont pas réclamé contre les faux évangiles; mais leur incrédulité n'est-elle pas une réclamation authentique? Par cette même raison, on feroit valoir les livres apocryphes. Il y a plus, l'auteur des actes des apôtres (c. 28, ℣. 22) nous apprend que l'on contredisoit par-tout la nouvelle secte des chrétiens. *Nam de sectâ hâc notum est nobis quod ubique ei contradicitur.* C'est-à-dire, que par-tout on s'inscrivoit en faux contre les œuvres miraculeuses sur lesquelles se fondoient les défenseurs de la religion nouvelle; & l'auteur ancien du dialogue avec Triphon, assure que les Juifs envoyerent par-tout pour déclarer qu'il ne falloit point ajouter foi aux merveilles que les chrétiens attribuoient à J. C.

CHAPITRE II.

Histoire des suppositions d'ouvrages faits dans les premiers siecles de l'église.

POUR mieux faire sentir la facilité qu'il y a de séduire les hommes en leur donnant des ouvrages supposés pour des véritables, nous allons faire une légere histoire des suppositions qui furent faites dans les premiers tems de l'église ; on y trouvera des preuves éclatantes de la fourberie des auteurs & de la crédulité des peuples.

Le nom de J. C. même n'a pas été respecté des imposteurs : les païens, les hérétiques & les catholiques lui ont attribué de faux ouvrages. Les païens, pour rendre odieux l'auteur de la religion chrétienne, ont prétendu qu'il avoit fait des livres de magie (1), qu'il avoit adressés à S. Pierre & à S. Paul.

Les constitutions apostoliques nous ap-

(1) August. *de consensu evangelii*, *liv. I*, *part. 2*, *ch.* 10, *tom. III*, *p.* 8.

prennent que Siméon & Cléobius firent (2) paroître plusieurs ouvrages sous le nom de J. C. & de ses apôtres. Saint Léon dit, dans son trente-troisieme sermon, que les Manichéens avoient quantité de livres supposés sous le nom des apôtres de J. C. qui étoient remplis du venin de leurs erreurs. On trouve dans une lettre de S. Augustin à Cérese quelques paroles (3) d'une hymne fort obscure que les Priscillianistes avoient dans leurs livres apocryphes, & qu'ils soutenoient être celle que J. C. dit après la cene.

Eusebe nous a donné (4), sous le nom de J. C. une lettre au roi Abgare, qu'il assure être tirée des archives publiques de la ville d'Edesse, où il prétend qu'elle étoit en syriaque. L'autorité d'Eusebe n'en a imposé qu'aux critiques médiocres. Peut-on croire qu'un monument si précieux pour les chrétiens, eût échappé à la connoissance des peres des trois premiers siecles, & eût été mis par le pape Gélase au rang des livres

(2) *Liv. I*, *ch.* 16.
(3) Tillemont, *ch. II*, *p.* 494.
(4) Hist. ecclesf. *liv. I*, *ch.* 13.

crédule, prétend que Pilate envoya à l'empereur Tibere un procès-verbal de la vie & de la mort de J. C.; ce qui fit une telle impression sur ce prince, qu'il pria le sénat de décerner les honneurs divins à J. C. Mais les magistrats, dit-il, n'eurent point pour Tibere la complaisance qu'il auroit souhaité, parce qu'ils avoient trouvé mauvais qu'on ne se fût pas adressé directement à eux.

Ce récit fournit l'occasion à quelques faussaires de composer des relations sous le nom de Pilate. (11) Une lecture superficielle suffit pour nous en faire connoître l'imposture. Il n'y a point d'écrivain sensé qui ne les regarde à présent comme les ouvrages de gens qui ont voulu tromper leur siecle.

Grégoire de Tours s'imaginoit avoir les actes des miracles de la mort & de la résurrection de J. C., tels que Pilate les avoit envoyés à l'empereur; mais ce qu'il en cite, prouve, selon M. de Tillemont, que ces

(11) Pierre de Blois, *p* 480. Tillemont, *tom. I*, n°. 29, *p.* 516. Fabricius, *Biblia Græca*, *tom. XIII*, *p.* 477.

prétendus actes de Pilate ne méritoient que du mépris, & avoient été fabriqués depuis peu.

Quoique plusieurs auteurs (12) aient admis le récit de Tertulien, & qu'ils s'en soient même servi comme d'un argument très-favorable à la religion *chrétienne*, Vandale (13) l'a rejeté néanmoins comme une fable, & ce n'est pas sans raison, car il y a deux grandes difficultés contre cette histoire.

La premiere est tirée du caractere impérieux de Tibere, & de la bassesse du sénat de ce tems. Tacite nous apprend qu'il étoit si servilement soumis à ce prince, qu'il ne songeoit qu'à prévenir tous ses caprices. (14)

Secondément, Tertulien suppose qu'il y eut pour lors une persécution; ce qui ne paroît pas s'accorder avec l'histoire. Enfin,

(12) Eusebe, *Hist. eccles. liv. II, c. 2, chron. part. de orbis concordia, liv. I, c. 12.* Abadie, *secl. 2, ch. I & II.* Tillemont, *tom. I, p.* 142. Houtteville, *p.* 169.
(13) *De ira dei & interitu, ch.* 2.
(14) Tacite, *Annales, liv. III, ch.* 66.

cette piece, si favorable au christianisme, n'a pas été connue des premiers apologistes chrétiens. Ils n'en firent point usage, lorsqu'ils tâcherent d'engager les empereurs à leur accorder leur protection, elle doit donc être suspecte dès lors, suivant cette regle de critique : tout fait qui est très-favorable à une cause & qui n'a point été employé par ses défenseurs, lorsqu'ils étoient à portée d'en connoître la vérité, doit être regardé comme incertain, dès qu'il n'a pour garans que des auteurs qui ont écrit deux siecles après le tems où l'on suppose que le fait s'est passé, sur-tout si l'on ne faisoit aucun scrupule de supposer des ouvrages & d'inventer des fables pour soutenir la cause. Eusebe rapporte cette même histoire, mais comme il ne fait que copier Tertulien, il n'ajoute point une nouvelle autorité à ce récit.

C'est au sujet de la vie de J. C. que les faussaires ont le plus exercé leurs talens : à peine fut-il crucifié, que les chrétiens inonderent le public d'histoires, dans lesquelles ils n'avoient d'autre but que d'ins-

pirer de l'admiration pour le législateur & d'autoriser leurs sentimens particuliers, (15) sans se mettre en peine de consulter la vraisemblance. S. Luc nous apprend que plusieurs auteurs assez bien instruits, avoient entrepris de faire la vie de J. C., & il nous fait entendre qu'il n'étoit point content des écrits qui avoient paru jusqu'alors sur ce sujet, quoique cependant on convienne que son évangile n'a été publié (16) qu'après ceux de S. Mathieu & de S. Marc.

S. Ambroise, Bede, Théophilacte, & presque tous les interprètes de S. Luc, assurent que cet évangéliste n'a entrepris son ouvrage, que pour arrêter les progrès des faux évangiles qui avoient déjà un très-grand cours. Le nombre en étoit si grand, que S. Jérôme appréhendoit que la simple énumération n'augmentât trop la préface de ses commentaires sur S. Mathieu, (17)

(15) Blondel, *des Sybiles*, *liv. I*, *ch. 7.* Cottelier, *judicium de S. Irenei & Clementis epistolis*, *tom. I*, *pag.* 180.

(16) Tillem. *tom. II*, *art. S. Luc. p.* 133.

(17) *Præfat. incogn. super Mathæum*, *tom. IV*, *p.* 1.

enumerare longissimum est. Il ne nous reste presque plus que les titres de ces ouvrages apocryphes, & sans doute que plusieurs nous ont échappé par la suite des tems. On en trouve cependant encore une trentaine dans les divers auteurs qui en ont parlé.

Origene, (18) S. Ambroise, S. Jérôme, Bede & Théophilacte font mention d'un évangile attribué aux douze apôtres en commun. Il n'y a presqu'aucun d'eux dont le nom n'ait servi de masque à quelque faussaire. Le décret de Galan parle des évangiles de S. André, (19) de S. Barnabé, de S. Barthélemi, de S. Thadée, de S. Mathias, de S. Pierre & de S. Jaques le Mineur. On en a encore un de cet apôtre sous le titre de *proto-evangile*. Eustache en cite une longue histoire qui contient le détail (20) de la naissance miraculeuse de la vierge Marie,

(18) Origene sur S. Luc, *tom. I*, *p.* 134.

(19) Voyez aussi Origene & Bede, *sur S. Luc.* Eusebe, *Hist. eccl. liv. III*, *ch.* 25; *liv. IV*, *ch.* 8 & 11. Jérôme, prolog. sur S. Mathieu, *tom. IV*, *p.* 1. Théodoret, *Fab. liv. III*, *p.* 319.

(20) Eust. *p.* 69 & 70, sur l'Héxameron.

ſon mariage avec Joſeph, & la mort de Zacharie tué par les ordres d'Hérode.

On découvrit en Eſpagne, ſur la fin du dix-ſeptieme ſiecle, dix-huit livres parmi leſquels (21) il y en avoit un ſous le titre *d'hiſtoire évangélique* dont S. Jaques le Majeur paſſoit pour être l'auteur: cet évangile, ainſi que tous les autres livres qui l'accompagnoient, fut condamné comme apocryphe, l'an 1682, par le pape Innocent XI.

Les Caïniſtes avoient un évangile ſous le nom de Judas, dont S. Epiphane cite quelques paſſages. (22)

Les Manichéens en avoient un ſous le nom de S. Thomas. (23) M. Cotelier a donné au public une partie d'un livre qui a pour titre, *l'Enfance & les miracles de J. C.* attribué à l'apôtre S. Thomas. (24)

(21) François Barius *ſur la chronique de Lucius d'Exter. pag.* 57.

(22) Tillemont, *liv. II*, *p.* 47. Epiph. *Hom.* 38, *p.* 277. Théodoret, *liv. I*, *p.* 206.

(23) Origene, Gélaſe, Euſebe, *Hiſt. eccleſ. tom. III*, *ch.* 55. Cyrille, *pag.* 107.

(24) Cotelier, ſur les conſtitutions apoſtoliques, *liv. VI*, *chap.* 16.

On a encore quelques ouvrages ſous le nom de S. Jean l'évangéliſte, ſur (25) la deſcente de la croix & ſur la mort de la Vierge. Ils ſont dans le quatre cent cinquante-troiſieme des manuſcrits de la bibliotheque de Colbert, qui appartient à préſent au roi de France.

S. Epiphane cite (26) quelques paſſages de l'évangile de S. Philippe dont les Gnoſtiques ſe ſervoient : nous en avons encore un attribué à Nicodème ; il a pour titre, *Evangile de la paſſion & de la réſurrection du Chriſt*. Celui de l'enfance ſubſiſte auſſi. Il ſe trouve condamné dans le décret de Gélaſe, auſſi bien qu'un autre livre qui eſt intitulé, *liber de nativitate Salvatoris & Mariâ obſtetrice*.

Il y a deux évangiles qui ont été en grande vénération dans l'antiquité, & qui ont eu le plus de ſuccès après les canoniques ; le premier eſt celui des Egyptiens. On le croit plus ancien que celui de S.

(25) Oudin, *tom. I*, *chap.* 7.
(26) Epiph. *pag.* 95.

Luc. (27) Il en est fait mention dans la seconde épître de S. Clément, dans Clément d'Alexandrie, dans Origene & dans d'autres peres de ce tems-là. (28) Il faisoit regle de foi chez les Sabelliens.

L'évangile *selon les Hébreux* se trouve aussi très-fréquemment cité; (29) il est quelquefois appellé *Evangile des Nazaréens & des Ebionites.* Il avoit quelque rapport avec celui de S. Mathieu, ce qui a fait croire à S. Epiphane (30) que c'étoit le même; mais il s'est trompé, car S. Jérôme, qui les a traduits tous deux, cite (31) quelque chose de l'évangile des Nazaréens qui ne se trouve pas dans S. Mathieu.

Toutes les anciennes sectes avoient chacune un évangile particulier: Appelle en avoit fait un dont S. Jérôme parle. Les

---

(27) Epiphane. *Hom.* 62, *p.* 514.

(28) Eusebe, *Hist. eccles. ch.* 25.

(29) Origene, *const. eccl.* Epiph. *hæres* 20. Eusebe, *Hist. eccl. liv. III*, *ch.* 27.

(30) Epiph. *Hom.* 29, *pag.* 124.

(31) *De scriptoribus eccl.* sur le chap. 22 de S. Mathieu, *tom. IV*, *p.* 47. Les Pelag. *tom. IV*, *p.* 53.

Marcionites s'en servoient. Basilide & Cérinthe (32) en avoient aussi composé. Les Ebionites, les Encratites, les Gnostiques, les Manichéens, les Senconiens, les Valentiniens, avoient chacun le leur: celui des Gnostiques s'appelloit l'*Evangile de la perfection.* (33) Celui des Senconiens avoit pour titre *le livre des quatre coins du monde.* (34) Les Valentiniens nommoient le leur, *Evangile de la vérité.* (35) Les Manichéens en avoient un sous le titre d'*Evangile vivant.* (36) On conserve dans la bibliothèque d'Oxford l'évangile de Lucien; Grabe en cite quelques fragmens dans ses notes sur S. Irénée. Ils paroissent assez conformes à quelques endroits de l'évangile de l'enfance.

Les fausses apocalypses furent à la mode aussi bien que les faux évangiles. Il étoit

(32) Epiphane & Origene.
(33) Epiphane, *Hom.* 26, *p.* 83.
(34) *Præfatio Arabica ad concilium Nicenum.*
(35) Irénée, *liv. III*, *ch.* 21, *n°.* 9, *p.* 192.
(36) Thimothée *de iis qui ad Ecclesiam accedunt.*

commun dans les premiers siecles de vouloir passer pour un homme inspiré ; c'est ce qui a donné naissance à toutes les fausses révélations. On a attribué une apocalypse à S. Pierre (37) & une autre à S. Paul. Cette derniere contenoit la révélation de ce que S. Paul avoit vu dans le ciel lorsqu'il y fut transporté. On en a encore une de S. Jean, bien différente de celle qui est dans les livres canoniques ; elle est dans la bibliotheque de l'empereur.

Le décret de Gélase fait mention des apocalypses de S. Thomas & de S. Etienne. L'héréfiarque Cérinthe en avoit fait une : on en trouva aussi une en Espagne parmi les livres qui furent découverts l'an 1595.

S. Jérôme nous apprend (38) qu'on avoit fait des révélations sous le nom des patriarches & des prophetes. Il est fait mention dans S. Epiphane des apocalypses d'Adam, d'Abraham & de Moïse ; Syncelle & Cédrenus citent cette derniere. Les Priscil-

(37) Voy. le Clerc, *Hist. eccles. p.* 477.
(38) Contre Vigilance.

llanistes en avoient une (39) qu'ils attribuoient à Elie.

On peut mettre au nombre des fausses apocalypses le quatrieme livre d'Esdras, qui n'est rempli que de visions; ainsi que le pasteur d'Hermus & le testament des douze patriarches, qui a été autrefois cité avec respect, & qui est présentement regardé de tout le monde comme l'ouvrage d'un imposteur. Il y a peu d'apôtres auxquels on n'ait attribué quelques faux livres. Outre l'évangile & l'apocalypse qui ont paru sous le nom de S. Pierre, on lui a encore donné des actes, (40) un livre de *la prédiction* & un autre du *jugement*. On croit que ces ouvrages sont du second siecle.

M. Cotelier a fait imprimer, après ses récognitions, une prétendue lettre de S. Pierre à S. Jaques, pour le prier de ne

(39) Tillemont, *tom. VIII*, *pag.* 4.

(40) Clément d'Alexandrie, *liv. I*, *pag.* 357. *Liv. VI*, *pag.* 635. Origene, 13, sur S. Jean. Eufeb. *Hist. eccles. liv. III*, *ch.* 3. *Liv. VI*, *ch.* 14. S. Jérôme. *De scriptoribus ecclesiasticis*. Rufin. *De symbolo apostolorum*.

communiquer aux Gentils ni à aucun de ceux qu'il ne connoîtroit pas à fond, le livre de ses prédictions. Cette lettre est suivie d'un écrit qui a pour titre, *Contestatio pro iis qui librum accipiunt.* On y trouve l'histoire de ce qu'on prétend que S. Jaques fit en conséquence de la lettre qu'il avoit reçue de S. Pierre. Il y a eu deux apocalypses sous le nom de S. Paul. Les Caïnites en avoient fait une dont S. Epiphane parle avec horreur. (41) Il y en avoit une autre que Sozomene paroît estimer. (42)

Un mot équivoque dans l'épître aux Colossiens, a fait croire à quelques-uns que S. Paul avoit écrit à l'église de Laodicée ; il n'en a pas fallu davantage pour engager un faussaire à faire une lettre de S. Paul aux Laodicéens, & il y a long-tems que cette supposition est faite ; car les Marcionites admettoient une épître de S. Paul à l'église de Laodicée. (43) On lui a supposé une

(41) Epiphane, *liv. XXVIII*, *p.* 277.
(42) Sozomene, *liv. VII*, *ch.* 19.
(43) S. Jérôme, *de Scriptoribus eccle-*

troisieme lettre à ceux de Thessalonique, (44) une troisieme lettre aux Corinthiens, une seconde aux Ephésiens, un livre des actes de ses voyages, des lettres à Séneque, auxquelles on a joint les réponses de ce philosophe. Il y avoit aussi une prédication de S. Paul, qui avoit été faite par les disciples de Siméon.

Les Encratites, les Manichéens, les Priscillianites & les Apostoliques avoient des actes sous le nom de S. André. (45) Les Ebionites ont supposé quelques écrits à S. Jean; (46) on lui a attribué un livre de ses voyages qui est cité dans le septieme concile. Les Manichéens & les Priscillianistes avoient des actes de cet apôtre sur lesquels ils établissoient leur doctrine.

On a supposé à S. Thomas des voyages & des actes que les Encratites admettoient.

---

siasticis. Epiph. *Hom.* 42, *pag.* 309.

(44) S. Jérôme, *ibidem.*

(45) Eusebe, *Hist. eccles. liv. III*, *c.* 25. Tillemont, *tom. VIII*, *p.* 314.

(46) Epiphane, *Hom.* 41, *pag.* 506. Tillemont, *tom. VIII*, *p.* 494.

(47) Le décret de Gélase nous apprend qu'on avoit fait des actes sous le nom de S. Philippe. Il y avoit des traductions attribuées à S. Mathias dont S. Clément d'Alexandrie cite quelques passages. (48)

L'épître de S. Barnabé, plus autorisée que toutes ces pieces, n'est cependant pas regardée universellement comme authentique; plusieurs personnes (49) très-habiles la croient supposée. On trouve, dit M. de Tillemont, dans cette lettre plusieurs choses qui paroissent assez difficiles à accorder avec l'estime que nous devons avoir pour S. Barnabé; car l'auteur y cite plusieurs passages qui ne se trouvent point dans les écritures. Il dit que tous les Syriens, les Arabes & tous les prêtres des idoles pratiquent la circoncision; que toutes choses seront terminées en l'espace de six mille ans; que J. C. est monté aux cieux

(47) Tillemont, *tom. I*, *p.* 360. Epiph. *p.* 400. Lettre dans S. Léon, *ch. V*, *p.* 232.

(48) *Liv. II*, *p.* 380. *Liv. VII*, *p.* 748.

(49) Mainard, Cotelier, Lemoine. Le pere Alexandre, Casimir, Oudin.

le dimanche. (50) Si cette épître n'eſt pas de celui dont elle porte le nom, on ne peut pas au moins douter qu'elle ne ſoit très-ancienne, puiſqu'elle eſt citée comme authentique par les peres les plus éloignés.

Il y a des actes de S. Barnabé ſous le nom de Jean-Marc ſon couſin. M. de Tillemont décide que c'eſt un ouvrage ſuppoſé, plein de fables & d'impertinences. (51)

On attribue aux apôtres aſſemblés un ſymbole & un concile qu'on dit avoir été tenu à Antioche, où on a encore neuf canons qui ſont regardés par les gens habiles comme l'ouvrage de l'impoſture. (52)

Nous avons pluſieurs liturgies ſous le nom de S. Pierre, de S. Jaques, de S. Mathieu & de S. Marc, mais les moines même conviennent qu'elles ſont ſuppoſées. (53)

Parmi les livres qui furent trouvés en Eſpagne l'an 1595, il y en avoit un ſous le titre *de miſſâ Apoſtolorum*, que l'on attri-

---

(50) Tillemont, *tom. I*, *pag.* 569.
(51) Tillemont, *tom. II*, *pag.* 101.
(52) Pagi. *à l'an* 56. *N°.* 3.
(53) Le pere Alexandre.

buoit à S. Jaques. Il n'a pas fait fortune.

Les faussaires n'ont pas moins abusé du nom des disciples que de celui des apôtres. Il n'est pas douteux que les livres de Denys l'aréopagite ne soient supposés. On les trouve cités pour la premiere fois dans le sixieme siecle. Les Orientaux lui donnent une liturgie (54) que les Occidentaux méprisent, parce qu'ils ne la croient pas de ce saint. Clément d'Alexandrie est celui dont on a davantage prophané le nom. Eusebe regarde sa seconde lettre comme incertaine; S. Jérôme & Photius la rejettent entiérement. On a cinq autres lettres de ce pere qui ont encore moins d'autorité. Clément mande dans la premiere la mort de S. Pierre à S. Jaques, évêque de Jérusalem; cependant ce dernier étoit mort plusieurs années avant S. Pierre. Ruffin a pourtant cru que cette lettre méritoit la peine qu'il la traduisît. Les récognitions qui portent le nom de S. Clément contiennent les actions de S. Pierre, ses entretiens avec Simon le Ma-

(54) Tillemont, *tom. II*, *pag.* 123.



gicien, & comment Clément reconnut son pere & ses freres; ce qui a fait donner à ce livre le nom *de récognition.* On l'appelle aussi *le voyage* ou *l'itinéraire de S. Pierre* ou *de S. Clément.* Elles sont présentement rejetées de tout le monde; (55) & on convient que c'est un ouvrage qui n'est d'aucun prix & d'aucune utilité. Elles sont cependant fort anciennes, puisqu'Origene les cite. On prétend qu'il y en a eu plusieurs éditions différentes. M. Cotelier croit que les dix-neuf entretiens qu'il a donnés sous le nom de *Clementius*, pourroient bien être de la seconde édition. Il y avoit sous le nom de Clément une dispute de S. Pierre & d'Appion, qu'Eusebe & S. Jérôme ont cru supposée. (56) L'ouvrage le plus fameux de ceux qui ont été attribués à Clément, est celui des constitutions apostoliques que quelques-uns croient être la même chose que ce que S. Athanaze & Eusebe appellent *la doctrine des apôtres.* On y fait parler

(55) *Idem. Ibidem, pag.* 163.
(56) Eusebe, *Hist. eccles. Tom. III, c.* 38.

presque tous les apôtres même. Il y a cependant quelques endroits dont la composition est attribuée à Clément. Les Ethiopiens les respectent comme un livre canonique. S. Epiphane convient (57) qu'on doutoit de l'auteur de *l'authenticité des constitutions apostoliques*; néanmoins il les reçoit comme légitimes. Il en cite quelques passages qui sont contraires à ce que nous lisons aujourd'hui; (58) ce qui nous apprend que, quoiqu'elles soient l'ouvrage d'un fourbe, elles ont été corrompues par un second faussaire. Les constitutions finissent par les 85 canons célebres depuis longtems sous le titre de *canons des apôtres*, mais ils leur sont bien postérieurs, puisqu'il n'est pas douteux qu'on y trouve plusieurs choses qui n'étoient pas encore en usage du tems des apôtres & de S. Clément.

Nous n'entrerons point ici dans la question de l'authenticité des sept épîtres de S. Ignace. Il suffit que nous remarquions pre-

---

(57) Epiphane, *Hom. VII*, *pag.* 822.
(58) *Voyez* les notes du pere Petau.

miérement que les huit à Marie de Carsobole, celle à l'église de Tarse, celle aux Philippiens, celle au diacre Héron; les deux à la Vierge & à S. Jean, sont faussement attribuées à S. Ignace; voilà sur quoi il n'y a plus de contestation.

Secondément, que celles qui sont regardées comme étant de S. Ignace, par le plus grand nombre des critiques, sont rejetées par de très-habiles gens, sur des fondemens très-graves. Elles avoient tellement été altérées il y a plusieurs siecles, qu'il n'étoit pas possible de reconnoître ce qui y avoit été ajouté. Baronius a tiré de deux manuscrits de la bibliotheque du Vatican une priere de Héron, disciple d'Ignace, à ce saint; mais elle ne vaut pas mieux que la lettre d'Ignace à Héron.

On trouve dans Victor de Capoue (59) quelques passages de Polycarpe, que les critiques habiles conviennent ne pouvoir pas être de ce saint. On a encore un grand

(59) Tillemont, *tom. II*, *n°.* 4, sur Polycarpe, *pag.* 635.

nombre

nombre de faux ouvrages sous le nom des disciples des apôtres; tels sont *l'Abdias*, *l'histoire de la mort de S. Jean*, écrite par un prétendu Euripe, qui se qualifie le second disciple de ce saint; (60) *l'histoire des combats de S. Pierre & de S. Paul contre Simon le Magicien*, par Marcel, disciple de S. Pierre; (61) *l'histoire des Juifs*, par Egésippe; *les ouvrages d'Evodius*, successeur de S. Pierre dans le siege d'Antioche; l'écrit *sur la mort de S. Pierre & de S. Paul*; *les lettres de S. Martial aux Bourdelois*; *la vie de S. Jean*, *par* Procharus; *la chaîne des quatre évangélistes*; *le livre de* Méliton *sur la mort de la Vierge*.

Ce fut au commencement du second siecle de l'église, sous l'empire de Marc-Aurele, que *les livres des Sybilles* que nous avons présentement, furent produits dans le monde. Les gens habiles (62) conviennent qu'ils ont été composés par des chrétiens.

---

(60) Tillemont, *tom. I*, *pag.* 493.
(61) *Idem. ibid. p.* 538.
(62) Fabricius, *Biblioth. græca*, *liv. I*, *ch.* 33, *n°.* 15.

celui dont l'empereur se sert pour prouver la vérité de la religion chrétienne. Celui dont Cicéron fait mention avoit été supposé par quelque flatteur de César, pour persuader aux Romains que le seul moyen de rendre l'état florissant étoit de reconnoître cet empereur pour roi ; & pour venir à bout de son dessein, il avoit produit une prédiction de la Sibylle, qui déclaroit que les Romains ne seroient point heureux tant qu'ils n'auroient point de roi. Il faut rendre justice à quelques chrétiens. Origene (67) nous apprend qu'il y en avoit qui ne vouloient pas qu'on se servît de l'argument tiré des Sibylles ; ils appelloient même Sibyllistes ceux qui s'en servoient ; ce qui a fait tant d'impression sur Origene qu'il n'a pas eu recours à leur autorité. Il ne vouloit pas donner de prise à son adversaire, qui accusoit les chrétiens d'avoir corrompu les ouvrages des Sibylles. (68) On remarque cette même retenue dans Tertulien, dans S. Cyprien, dans Minutius Felix.

(67) Origene contre Celse, *pag.* 272.
(68) *Id. ibid. pag.* 508.

Les livres de cette prophétesse ont donné beau jeu à l'imposture ; car il est certain que les païens, les chrétiens des premiers siecles, d'après eux les Orientaux, (69) ont supposé dans plusieurs occasions des prophéties qu'ils ont attribuées aux Sibylles.

Les premiers hérétiques ne le cédoient en rien à la secte dominante dans la hardiesse des suppositions ; ils ne s'appliquoient qu'à fabriquer de faux ouvrages en faveur de leurs systêmes.

Les Ebionites avoient supposé des livres à S. Mathieu, à S. Jaques & aux autres apôtres. Epiphane nous en a conservé des fragmens. Les Gnostiques avoient des révélations sous le nom d'Adam, (70) un évangile d'Eve, plusieurs traités sous le nom de Seth. Ils en appelloient un *Nowie*, du nom imaginaire qu'ils donnoient à la femme de Noé ; un autre étoit intitulé, *l'Accouchement de Marie*, des *interrogations*

(69) *Fabricii bibliot. græca*, chap. 31, N°. 12.

(70) Epiph. *Hom.* 26, *p.* 84 *&* 89. Tillemont, *tom. II*, *pag.* 52.

de Marie, qu'ils diſtinguoient en grandes & petites.

Les Séthiens avoient de plus les livres de Seth, une apocalypſe ſous le nom d'Abraham, & une autre attribuée à Moïſe. (71) Agrippa-Caſtor, très-ancien auteur, accuſa Baſilide d'avoir fait un livre ſous le nom de Barcoph; (72) il avoit fait auſſi la prophétie de Barſabas. Ses diſciples ſe ſervoient d'une prétendue prophétie de Cham.

Les ſectateurs de Prodicus avoient des livres ſecrets ſous le nom de *Zoroaſtre*. Ils contenoient les révélations & les autres myſtères de la religion. Plotin & Porphire (73) ont écrit pour faire voir que ces ouvrages avoient été ſuppoſés par les Gnoſtiques.

S. Irénée reprochoit aux Marcoſſiens d'a-

(71) Irénée, *liv. I*, *ch.* 54. Epiphane, *Hær*, 34.

(72) Euſebe. *Hiſt. eccleſ. liv. IV*, *ch.* 7.

(73) Vie de Plotin par Porphire dans Fabricius. *Biblioth. græca*, *tom. IV*, *c.* 262, *p.* 105 & 106. Prideaux, *Hiſt. des Juifs*, *tom. I*, *pag.* 416.

voir fait une infinité de faux livres dont il cite des fragmens. (74)

Les Archontiques se fondoient sur un livre qu'ils appelloient *le Ravissement d'Isaïe*, & sur sept ouvrages des sept enfans du patriarche Seth. (75)

Les Elcésaïtes produisoient un livre (76) qu'ils prétendoient être tombé du ciel; ils assuroient que quiconque croiroit ce qui y est contenu, recevroit la rémission de ses péchés.

Les Nicolaïtes (77) avoient des livres sous le nom de *Jaldabaoth*, qui, selon eux, étoit le premier fils de Jarbelon. Il y avoit des choses si obscenes dans ces ouvrages de ténebres, que la pudeur ne permet pas de les transcrire dans notre langue, quoiqu'Epiphane ait cru pouvoir les insérer dans ses livres. (78) S. Léon nous apprend que

(74) Irénée, *liv. I*, *c.* 20, *n°.* 1, *p.* 9.
(75) Tillemont, *tom. II*, *p.* 295. Epiph. *Hom.* 40, *pag.* 291.
(76) Eusebe, *Hist. eccles. liv. V*, *ch.* 38. Théodoret, *Hæretic. fab. lib. II*, *pag.* 222.
(77) Epiph. *Hom.* 27, *pag.* 78.
(78) S. Epiphane, *Hom.* 27, *pag.* 89.

les Manichéens avoient plusieurs ouvrages qu'ils attribuoient aux apôtres & à J. C. même. Ils leur faisoient détruire toute la loi ancienne (79) dans celui qu'ils appelloient *la mémoire des apôtres*; les Priscillianistes l'admettoient aussi. Orose en cite quelque chose. On croit que les Manichéens avoient inventé quelques prophéties qui prédisoient la venue de J. C. de la maniere que leur secte la soutenoit.

Le plus fameux faussaire qu'aient eu les hérétiques s'appelloit Luceius. (80) C'est celui qui a fait presque tous les faux actes attribués aux apôtres, qui étoient remplis de miracles. Les Montanistes, les Manichéens & les Priscillianistes, recevoient ses écrits avec admiration. Ces derniers se fondoient sur quantité d'autres faux ouvrages, & le cours qu'ils leur donnoient, faisoit qu'on n'entendoit plus parler en Es-

(79) S. Léon, *pag.* 232. Tillemont, *tom. IV*, *pag.* 400. *Tom. VIII*, *pag.* 494.
(80) Tillemont, *tom. II*, *pag.* 446. Photius, cent quatorzieme *extrait*.

pagne (81) que des livres de l'*Ascension d'Isaïe*, *de l'apocalypse d'Elie*, *d'Ormagilde*, *de Barbillon*, *d'Abraxas*, *de Balzama*, *du trésor de Manichée*, du ridicule *Lacciboras*, & de tous ces autres noms qu'ils se vantoient de tirer de l'hébreu, & qu'ils inventoient à plaisir pour donner de l'effroi & de l'admiration aux ignorans.

La licence des hérétiques alla à un tel excès, qu'il y en eut qui corrompirent les ouvrages même des auteurs vivans. Denys de Corinthe se plaignoit de ce qu'on falsifioit ses lettres, (82) soit en retranchant des passages, soit en y ajoutant des choses auxquelles il n'avoit jamais pensé. La même chose est arrivée à Origene. (83) Un hérétique publia une conférence, où il faisoit tenir à ce docteur des discours très-opposés à ses sentimens; elle fut répandue par toute l'église.

Ce fut apparemment entre le tems d'O-

(81) Tillemont, *tom. VIII*, *pag.* 499.
(82) Eusebe, *Hist. ecclesf. liv. IV*, *ch.* 23.
(83) Tillemont, vie d'Origene, *tom. III*, *art.* 16, *pag.* 528.

rigene & celui d'Eusebe, qu'on inséra dans l'histoire de Joseph ce fameux passage où il rend un témoignage si avantageux à J. C., car Origene n'en a pas eu connoissance; cependant il se trouve dans les livres d'Eusebe. (84) Il suffit d'avoir une légere teinture de la critique pour sentir l'évidence de la supposition; mais quand bien même ou la prévention ou le défaut de lumiere ne permettroient pas de prêter toute l'attention nécessaire pour entrer dans les raisons que les vrais savans en ont apportées, il me semble qu'il suffit que ce passage soit contesté par un grand nombre d'habiles chrétiens pour ne point l'apporter en preuve. On décrédite une cause quand on l'appuie sur des motifs douteux.

Sans entrer dans cette question, qui a été épuisée, je me contenterai d'observer que tout le monde convenant que les écrits de Joseph ont été falsifiés, soit par les chrétiens, soit par les Juifs; il est beaucoup plus naturel de croire que les chrétiens y

(84) Démonstration, *liv. III*, *pag.* 174.

ont touché, que d'imaginer que les Juifs en aient retranché le témoignage qui regarde J. C. On sait que les chrétiens se permettoient toutes sortes de licences de ce genre, & il seroit difficile que les Juifs eussent pu supprimer un passage si favorable aux chrétiens, sans que ceux-ci en eussent eu la moindre connoissance; quelques-uns ont cru que c'étoit Eusébe lui-même qui avoit inséré dans Joseph l'addition où il étoit parlé de J. C. Cette opinion, qui n'a point de fondement, a été réfutée par M. de Valsis. (85)

Le célebre Blondel étoit persuadé que l'endroit de Joseph dans lequel il est fait mention de Jean-Baptiste, ne pouvoit pas être de l'historien Juif. « Le précurseur de J. C., dit-il, y est trop loué; il est aisé de s'appercevoir que les paroles qui contiennent son éloge, sont une piece ajoutée au texte de l'auteur. »

Si ce savant critique, qui avoit un dis-

(85) Sur le onzieme chapitre du second livre de l'histoire ecclésiastique d'Eusébe.

cernement si fin, ne se trompe pas dans cette occasion; il n'est pas difficile de deviner de quelle main part cette addition.

Le zele des chrétiens ne s'est pas borné à faire parler Joseph comme eux; il y en eut qui trouverent dans Philon que les Juifs étoient punis d'avoir méprisé & maltraité J. C. (86)

Si on vouloit détailler ici tous les faux actes de martyrs, on tomberoit dans des longueurs immenses; nous remarquerons seulement qu'il y en a très-peu d'authentiques. On en fabriqua de faux, même dans les premiers siecles.

Gélase condamne comme apocryphe un livre sous le titre *des actes de S. Paul & de Sainte Thécle*. (87) Ce pourroit bien être l'ouvrage qui fut fait du vivant de S. Jean sous le nom de S. Paul, & qui fut cause de la dégradation de son auteur.

---

(86) Pierre de Blois, *contra perfid. Jud. chap.* 24.

(87) Jérôme, *de scriptoribus ecclesiasticis*. Tertul. *de Bapt.* Tillemont, *tom. II, pag.* 60.

On a encore les actes (88) du martyre de S. André, dont le texte porte qu'ils ont été écrits par les prêtres & les diacres d'Achaïe, témoins oculaires de ce qu'ils rapportent, & adressés à toutes les églises du monde. Mais ceux même qui paroissent être les plus disposés à les admettre, demeurent d'accord qu'ils portent plusieurs caracteres de fausseté. Les vrais actes se connoissent à un style simple & éloigné de toute affectation : on n'y trouve pas ces faits prodigieux inventés par les faussaires pour plaire ou pour séduire, & qui trahissent ordinairement la vérité. En voici un exemple.

S. Clément, disciple des apôtres, est mort martyr selon ces actes, & sa passion fut accompagnée de miracles éclatans ; mais ces miracles ayant été inconnus à S. Irénée, à Eusebe & à S. Jérôme, (89) qui ne paroissent pas même avoir su que ce saint fût mort martyr : c'est une preuve que l'auteur

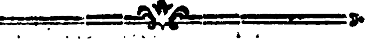
---

(88) Tillemont, *tom. I*, *n°*. 2, sur S. André, *pag.* 589.

(89) Tillemont, *tom. II*, *n°*. 12, *p*. 605.

des actes a plus cherché le merveilleux que la vérité.

Sur la fin du cinquieme siecle, le pape Gélase (90) crut devoir remédier aux désordres qui avoient été causés dans l'église par les faussaires; il publia un décret dans lequel il condamne un grand nombre de livres supposés; mais les précautions de ce pape n'anéantirent pas l'esprit d'imposture, qui est de tous les partis & de tous les siecles.



CHAPITRE III.

Y a-t-il eu des informations chez les Juifs & chez les païens pour s'assurer de la vérité des miracles de Jésus-Christ? Ce que l'on en doit conclure. Si le plus grand nombre des apôtres est mort martyr?

Si l'on en croit les apologistes chrétiens; dès que les apôtres prêcherent la religion chrétienne, on les arrêta, on les mit à la torture pour arracher d'eux, par la force

(90) Pagi. *ann.* 494, *n°.* 3.

des tourmens, la vérité de l'hiſtoire de J. C. Euſebe, & après lui Paſcal & Abadie ont fait beaucoup valoir cet argument. (1) « Pourquoi veut-on ſe tromper ſoi-même, dit ce dernier, t. II, c. 5. On ſait que quand on donne la queſtion à un criminel, on lui fait confeſſer ſon crime. Les tourmens arrachent l'aveu des actions les plus ſecretes, & c'eſt un moyen preſqu'infaillible de découvrir la vérité, que la juſtice humaine met aſſez ſouvent en uſage. Comment ſe pourroit-il donc que tant d'impoſteurs interrogés & ſollicités par le fer & le feu de ſe dédire, perſévéraſſent ſi conſtamment dans une fauſſe dépoſition; car ce n'eſt pas éprouver un ſupplice, mais toutes ſortes de ſupplices; ce n'eſt pas en un ſeul lieu qu'on les preſſe par les tourmens de ſe rétracter, mais dans preſque tous les endroits où ils prêchent; ce n'eſt pas dans un ſeul moment, mais dans tous les momens de leur vie qu'ils ſe trouvent expoſés à cette perſécution; ils n'ont pas une ſeule partie, ils ont pour ad-

(1) Démonſtration évangélique, L. III, ch. 3, p. 112.

versaires les Juifs & les païens, les magistrats, les rois, les pontifes & le peuple. On ne les attaque pas seulement par les souffrances, on les couvre encore d'opprobres. Cependant aucun ne se dédit : séparés ou confrontés, ils déposent unanimément que J. C. est ressuscité, & qu'ils l'ont vu relevé du tombeau. Si c'est de cette maniere qu'on défend l'imposture, qu'on nous apprenne de quel air on soutient la vérité. »

Ce raisonnement seroit très-fort, s'il n'étoit pas fondé sur une supposition directement contraire à l'histoire. C'est dans les actes des apôtres que les chrétiens doivent chercher la connoissance de ce qui se passa immédiatement après la mort de J. C. ; on n'y voit rien qui ait rapport à ces prétendus examens des miracles de J. C., nous y voyons seulement que les premiers chrétiens étoient regardés avec horreur ; & la raison qui les rendoit odieux, c'est qu'ils donnoient atteinte à l'ancienne religion, & que les nouveautés qu'ils prêchoient excitoient de grands troubles. C'étoient-là les griefs que les Juifs d'Asie apportoient contre

S. Paul. *Hic est homo qui adversus populum & legem & locum hunc ubique dicens insuper & gentiles induxit in templum & violavit sanctum locum istum. Act. c.* 21, ℣. 28. La haine monta à un tel excès, qu'on les accusa des crimes les plus exécrables, (2) d'athéisme, d'inceste, de manger de la chair humaine, & de mépriser les puissances. Leurs domestiques (3) même déposerent contr'eux. Ces accusations, quoique nullement fondées, avoient trouvé créance partout. Il suffisoit d'être chrétien pour être réputé indigne de vivre. L'aveu de cette religion emportoit avec soi celui de tous les crimes. Ce n'étoit pas seulement le peuple qui donnoit dans ces fureurs, la contagion avoit gagné jusqu'aux plus excellens génies de ces tems-là. Personne n'ignore jusqu'où alloit le mépris de Tacite pour cette secte nouvelle. « C'étoit, dit-il en

(2) Athenagore, *p.* 4. Justin Apol. *p.* 55. Dialogue avec Triphon, *p.* 337. Théophile à Antholique, *tome III*, *p.* 119. Minutius Félix, *p.* 86.

(3) Eusebe, Hist. eccl. *liv. V*, *c.* 1.

parlant des chrétiens, (4) des gens haïs par leurs infamies. Le peuple les appelloit chrétiens à cause de Christ, leur auteur, qui fut puni du dernier supplice sous le regne de Tibere, par Ponce Pilate, gouverneur de la Judée; mais cette pernicieuse secte, après avoir été réprimée pour quelque tems, se multiplia de nouveau, non-seulement dans le lieu de sa naissance, mais dans Rome même, qui est comme le rendez-vous & comme l'égout de toutes les ordures du monde. On se saisit donc d'abord de ceux qui s'avouoient de cette religion, & par leur confession on en découvrit une infinité qui ne furent pas tant convaincus du crime dont on les accusoit, qui étoit d'avoir mis le feu à Rome, que de la haine du genre humain. On insulta même à leur mort en les couvrant de peaux de bêtes sauvages, & en les faisant dévorer par les chiens, ou en les attachant à une croix, & en les brûlant pour servir de feux & de lumieres pendant la nuit. Quoique ces misérables ne fussent

(4) Tacite annal. *liv. XV.*

pas innocens & eussent mérité la mort, on ne laissoit pas néanmoins d'en avoir compassion, parce que le prince ne les faisoit pas tant mourir pour l'utilité publique, que pour satisfaire sa cruauté particuliere. »

Suétone enchérit encore sur Tacite dans sa haine contre le christianisme, puisqu'il loue Néron de l'aversion qu'il avoit contre les chrétiens.

La fameuse lettre de Pline le Jeune nous apprend, que le simple aveu du christianisme passoit pour un crime capital. « Voici, dit-il à Trajan, la conduite que j'ai tenue à l'égard de ceux qui m'ont été déférés ; je les ai interrogés, pour savoir s'ils étoient effectivement chrétiens ; quand ils l'ont avoué, je leur ai fait deux ou trois fois la même question, en les menaçant même de la mort. Ceux qui ont persisté dans leur aveu, je les ai fait mener au supplice, ne doutant pas que quand le christianisme ne les eût pas rendus criminels, leur obstination & leur opiniâtreté invincibles ne méritassent d'être punies. »

Le même Pline fit tourmenter deux fem-

mes qui étoient très-zélées pour cette nouvelle religion. L'objet de cette question n'étoit que de savoir ce qui se passoit dans les assemblées des chrétiens, & si c'étoit avec raison qu'on les accusoit de diverses choses abominables. Il paroît, par les plus anciens actes des martyrs, que deux motifs principaux faisoient condamner les chrétiens à la mort. Premiérement, parce qu'ils refusoient de sacrifier aux idoles, (5) ce qui étoit regardé comme une apostasie; la seconde raison qui les rendoit odieux aux magistrats & aux peuples, c'est qu'ils s'opiniâtroient à ne vouloir pas jurer par la fortune des empereurs: (6) on concluoit de-là qu'ils manquoient d'attachement pour les princes. C'est ce qui est exprimé dans le jugement de mort que Saturnin, proconsul d'Afrique, rendit contre Spérat & les autres martyrs de Carthage appellés *Scillitains* l'an 207. (7)

(5) Voyez le martyre de S. Symphorose. Tillemont, *tome II*, *p.* 243. Celui de Polycarpe. Tillemont, *tome II*, *p.* 338.

(6) Tillemont, *tome II*, *p.* 339.

(7) Tillemont, *tome III*, *p.* 134.

On n'a aucune preuve que les miracles de J. C. aient été examinés par les Juifs & par les Gentils. Jérusalem & Rome n'y faisoient pas plus d'attention, que Paris n'en feroit à des merveilles qu'on prétendroit aujourd'hui s'opérer dans les Cévennes.

J'ose même dire qu'insister sur ces informations, c'est nuire à la cause du christianisme. Le critique de M. l'abbé Houtteville l'a fort bien prouvé. « Malgré les informations, dit-il, (8) la plus grande partie de l'univers n'a pas cru en J. C.; &, à l'exception d'une petite poignée de chrétiens, les faits de l'évangile furent long-tems à ne trouver que des incrédules. »

Il faut donc que l'univers, qu'on nous dépeint si attentif, si intéressé à la découverte de la vérité de ces faits, ne les ait pas cru vrais. Pourquoi, si l'on excepte un petit nombre d'hommes, tous détestent-ils J. C., tous le regardent-ils comme un séducteur? La philosophie se rit de ses sectateurs & la cour les persécute. Est-il possible

(8) Lettre 4.

que, si les faits qu'on lui attribue eussent été bien constatés & bien approfondis, on en eût fait si peu de cas?

Malgré l'éclat de tous les miracles que les chrétiens attribuent à J. C., les apôtres ne se font suivre que d'une vile populace toujours facile à séduire. Les personnes distinguées par leur rang & par leur esprit, reçoivent avec un souverain mépris cette nouvelle religion; elle est contredite par-tout dans sa naissance, (9) *ubique ei contradicitur*. Les auteurs les plus célebres de ces tems-là, qui ont occasion de dire quelque chose des chrétiens, n'en parlent que comme d'une troupe de fanatiques. Plus on suppose les miracles de J. C. intéressans & publics, plus on donne de force au refus de les croire; car enfin tous ceux qui ne se déclarent point pour la nouvelle religion, sont autant de témoins qui déposent qu'il ne faut ajouter aucune foi à tout ce qu'on dit en sa faveur; & si Eusebe a eu raison de réfuter l'histoire (10) de la résurrection d'une fille,

(9) Act *ch.* 28, *v.* 22.

(10) Eusebe contre Hésiod. *ch.* 30 & 35.

opérée dans Rome par Apollonius de Thiane, parce qu'un fait de cette nature n'auroit pu échapper à la connoissance de l'empereur & des seigneurs Romains, & si la force de la vérité a obligé un célebre auteur à nier (11) le miracle de la main rendue par la Vierge à Jean Damascene, pour cette raison que si la ville de Damas en eût été témoin: elle eût abjuré le mahométisme, à plus forte raison pourrions-nous tirer un argument invincible contre les miracles éclatans de J. C. & des apôtres, de l'incrédulité des Juifs; d'autant plus que les chrétiens ne commencerent à l'emporter par le nombre, que lorsque l'on n'étoit plus à portée d'examiner les faits sur lesquels étoit fondée la mission de J. C. M. Ditton qui a senti que, si la résurrection de J. C. a souffert des difficultés considérables chez les Juifs, il étoit naturel que nous fissions attention à leurs objections, a prétendu prouver (12) qu'ils furent convaincus que J. C. étoit vraiment ressuscité. Mais est-il bien probable qu'ils

(11) Julien. *Voy.* Bayle, *art.* Damascene.
(12) Ditton, *p.* 304.

ſe fuſſent tous occupés à perſécuter avec tant d'acharnement le chriſtianiſme, s'ils euſſent vu clairement que l'auteur de cette religion étoit envoyé de Dieu ! On n'imagine pas aiſément que les hommes veuillent ſe perdre de propos délibéré, & oſent réſiſter à la voix de Dieu, lorſqu'elle leur eſt manifeſtée. Qu'on ſuppoſe que quelque ſcélérat puiſſe être coupable d'une ſi grande impiété, du moins on ſe perſuadera difficilement qu'une nation entiere & un grand tribunal aient été capables d'un aveuglement ſi prodigieux. Si l'on a pu dire des Juifs que jamais ils n'euſſent crucifié J. C. s'ils l'euſſent connu pour le fils de Dieu, on peut dire avec autant de vérité, qu'ils ne l'auroient point perſécuté après ſa mort, s'ils euſſent eu des preuves réelles de ſa miſſion céleſte.

Une autre illuſion des apologiſtes chrétiens, eſt de vouloir inſinuer que preſque tous les apôtres ſont morts au milieu des ſupplices, & en rendant témoignage de la vérité des miracles & de la réſurrection de J. C. Cependant rien n'eſt plus faux, & les plus

plus habiles critiques conviennent présentement qu'on ignore de quel genre de mort ont péri les apôtres, & qu'on ne sait d'eux que ce qu'en apprennent les actes des apôtres & quelques auteurs approuvés, dont très-peu sont parvenus jusqu'à nous.

Quo mortis genere excesserint apostoli, dit le pere dom Thierri Ruinat, (13) *planè nobis ignotum est, si nonnulla excipias quæ vel in probatis autoribus, quorum ex eâ ætate paucissimi ad nos usque pervenerunt, referuntur*. Héracléon, (14) auteur ecclésiastique du second siecle, assure que Mathieu, Thomas, Philippe & plusieurs autres apôtres sont morts de leur mort naturelle. On ne sait rien du détail de la mort de Mathias, de Barnabé, de Jude, de Simon, de Barthélemi, de Jean l'Évangéliste. Tout ce qu'on en dit, n'est fondé que sur des ouvrages qui méritent peu de créance.

---

(13) *Acta sincera*, *p.* 1. *Admonit. mart. sancti Jacobi.*

(14) Clément d'Alexandrie, *Str. liv. IV*.



CHAPITRE IV.

Si les aveux des Juifs, des païens & des Mahométans prouvent que J. C. ait fait des miracles.

Les apologistes chrétiens ont beaucoup insisté sur ce que les ennemis même de J. C. avoient été forcés d'avouer qu'il avoit opéré un grand nombre de prodiges. Il est vrai que Celse (1) suppose que J. C. a pu faire par science magique des choses qui paroissent au-dessus des forces humaines; Julien ne nie pas qu'il ait guéri des boiteux & des aveugles. (2) Les Mahométans & les Talmudistes (3) n'ont pas contesté les miracles qu'on lui attribue.

Mais ces aveux ne sont pas aussi décisifs que se l'imaginent ceux qui sont accoutumés à recevoir sans examen toutes les preuves

(1) *Pag.* 7 & 30 dans Origene. *Voyez* Lactance, *liv. V*, *ch.* 3, *p.* 463.

(2) Dans S. Cyrille, *liv. VI*, *p.* 191.

(3) *Voyez* le Toldos Jesu.

qu'ils croient favorables à leur cause ; car de même que les aveux des peres ne prouvent pas la réalité des miracles du paganisme, ceux des ennemis de la religion chrétienne ne concluent rien en faveur de ceux de J. C.

C'étoit un principe reconnu de tous les partis, qu'un homme par le secours des esprits pouvoit faire des choses surnaturelles ; les philosophes de ces tems-là en étoient aussi persuadés que le peuple l'est présentement, que ceux qu'il appelle *sorciers* peuvent dominer sur la nature.

C'est par cette raison qu'ils ne faisoient aucune difficulté de faire un aveu dont ils ne croyoient point qu'on pût tirer aucun avantage ; ils ne pensoient pas que ces miracles décidassent plus en faveur de J. C. que ceux de Pithagore & d'Apollonius pour ces hommes célebres. Aussi ces aveux sont-ils faits sans examen ; & il faut les regarder comme les propositions que les théologiens & les philosophes accordent, parce qu'ils ne veulent pas prendre la peine de les contester, persuadés qu'elles ne décident rien

pour le fond de la dispute. Il paroît très-clairement, par un passage de Celse, que c'étoit là ce qu'il pensoit. En parlant des miracles de J. C., il n'entreprend point de les discuter, parce « qu'on ne dit rien de lui (ce sont ses termes) (4) qui soit au-dessus de ces faiseurs de tours qui operent des choses merveilleuses ; ils chassent les démons, ils guérissent les maladies, ils évoquent les ames des dehors ; ils font paroître tout d'un coup des repas magnifiques & des figures d'animaux qui semblent se mouvoir, tandis qu'elles restent dans l'inaction. »

Quoique les miracles de J. C. soient avoués par les Talmudistes, gens peu instruits de l'histoire & peu versés dans l'art de raisonner, il paroît certain que les Juifs des premiers siecles n'en convenoient pas. Nous lisons dans les actes des apôtres, que la religion chrétienne ne trouva que des contradicteurs dans son origine. L'auteur du dialogue avec Triphon assure qu'à peine J. C. étoit mort, que les Juifs députerent

---

(4) Dans Origene, *p.* 93.

par-tout, pour avertir de se précautionner contre les récits de ses disciples, par conséquent ils feignoient, du moins dans ces tems-là, de les regarder comme des menteurs.



CHAPITRE V.

De l'empire que les chrétiens se sont attribué sur les démons. Toutes les sectes se sont imaginé d'avoir la même prérogative. Ce prétendu pouvoir ne seroit-il pas un des effets de l'imagination, de la fourberie, ou de la superstition de ceux qui ont cru qu'il y avoit des mots efficaces ?

UN des plus communs argumens des premiers défenseurs de la religion chrétienne, étoit tiré des exorcismes. Ceux qui peuvent commander aux démons, sont avoués du ciel ; or ces esprits malins sont obligés de nous obéir, lorsque nous leur parlons au nom de J. C. Cette raison se trouve employée dans presque tous les écrits qui parurent pendant que le paganisme subsista. Nous voyons dans S. Justin, que les exor-

ciftes chrétiens étoient répandus par tout l'empire Romain, & ils fe vantoient de chaffer les démons des corps obfédés avec tant de puiffance, que ceux qui étoient guéris fe faifoient chrétiens, fi l'on en croit S. Irénée. (1)

Octave ajoute dans Minutius Felix, que les efprits malins, preffés par ceux qui les exorcifoient, étoient obligés de convenir qu'ils cherchoient à tromper les hommes. (2) « Le plus grand nombre d'entre vous, dit-il, fait que les démons fe rendent juftice à eux-mêmes. Sérapis & toutes les fauffes divinités que vous adorez, vaincues par la douleur, avouent ce qu'elles font. Vous en êtes témoins vous-mêmes ; les foupçonneriez-vous d'être capables de fe déshonorer par un menfonge ? Croyez-les donc, lorfqu'elles affurent qu'elles ne font que des démons. Ils ne peuvent plus refter dans les corps, lorfqu'on les conjure par le feul vrai Dieu. Ils en fortent bientôt, fuivant la foi

(1) S. Irénée, *liv. II, ch.* 32. *N°.* 4, *p.* 166.
(2) Minutius Felix, *p.* 252.

du patient, ou la volonté de celui de qui dépend la guérifon, & ils ne manquent pas après cela de fuir les chrétiens qu'ils avoient coutume d'infulter par votre miniftere dans les affemblées publiques. »

Il pourroit bien y avoir de l'exagération dans ce difcours, ou il falloit que les païens foupçonnaffent de l'intelligence entre les exorciftes & les exorcifés, puifqu'ils ne fe rendoient pas à cette preuve.

Tertullien parle encore avec plus d'affurance. (3) « Qu'on faffe, dit-il, venir quelqu'un qui foit tourmenté par le démon, le premier chrétien le forcera d'avouer qu'il n'eft qu'un efprit immonde. Faites mourir les chrétiens, s'ils ne tirent pas cet aveu des démons. Peut-il y avoir une preuve plus complete ? Vos dieux font foumis aux chrétiens ; nous les obligeons malgré eux de fortir des corps. » . . . .

Origene affure, que telle eft l'efficace du nom de J. C., que quelquefois même les

(3) Apolog. *ch.* 23. *De fpectaculis*, *ch.* 29. *Ad fcapulam*, N°. 4.

méchans, en le prononçant, chassent les démons. (4)

S. Cyprien (5) triomphe aussi, lorsqu'il parle sur ce sujet. « Si vous vouliez les entendre, dit-il à Démétrius, lorsque nous les conjurons, & que par les fouets spirituels nous les chassons des corps, que nous les obligeons de se plaindre & d'avouer qu'ils doivent être jugés ; venez en être témoin, & vous verrez que nous ne disons rien que de vrai. »

Lactance (6) parle à peu près dans les mêmes termes, mais il ajoute des faits si peu vraisemblables, qu'ils diminuent extrêmement la foi que l'on pourroit avoir à tout ce qu'il a dit jusqu'alors pour faire voir la supériorité de J. C. sur les autres divinités. Il avance, (7) comme un fait certain, « que ceux qui ont le pouvoir d'exorciser,

---

(4) Origene, *p.* 7. 20, 133, 261, 262, 334.

(5) S. Cyprien, *ad Demetrium*, *p.* 133. *Voyez* aussi le livre à Donat, *p.* 3.

(6) Lactance, *liv. II*, *ch.* 15 ; *liv. IV*, *ch.* 27 ; *liv. V*, *ch.* 21.

(7) Ibid. *liv. IV*, *ch.* 27.

peuvent bien faire venir des enfers Jupiter, Neptune, Vulcain, Mercure, Apollon & Saturne; mais J. C., dit-il, n'obéira jamais à leur évocation. » *Si quis ſtudet altius inquirere, congreget eos quibus peritia eſt ab inferis ciere animas, evocet Jovem, Neptunum, Apollinem, patremque omnium Saturnum, reſpondebunt ab inferis omnes, & interrogati loquentur de ſe, ac fatebuntur; poſt hæc evocet Chriſtum, non aderit, non apparebit.*

Il en rend cette raiſon, que J. C. n'a été que deux jours aux enfers, *quia non ampliùs biduo apud inferos fuit.* Et comme, s'il n'y avoit rien à répliquer, il finit par cette demande : « Peut-on apporter une preuve plus complete? *Quid hâc probatione certius afferri poteſt?* Enfin, Arnobe, (8) Julius Firmicus Maternus, (9) Euſebe, (10) Grégoire de Nazianze, (11) Cyrille de Jé-

---

(8) Arnob, *p.* 27.

(9) *De err. prof. relig. p.* 29 & 30.

(10) Demonſt. évang. *liv. III*, *p.* 132, contre Hierocl. *ch.* 4.

(11) *N°.* 1, *p.* 3. *N°.* 3, *p.* 76 & 77.

rusalem, (12) S. Jérôme, (13) Cyrille d'Alexandrie, (14) Zachée, (15) & l'auteur de la dispute de Gregentius avec Herban triomphent de ce pouvoir d'exorciser, qu'ils regardent comme une preuve incontestable de la divinité de la religion chrétienne. Jean Pic de la Mirandole l'a fait valoir dans les derniers siecles. Il en est moins question dans les ouvrages faits depuis, & je ne connois que le P. Baltus, (16) entre les auteurs modernes, qui parle du pouvoir de chasser les démons, comme d'une des preuves les plus frappantes de la vérité de la religion.

On ne voit pas que cet argument ait fait aucune impression sur les païens : & comment en eût-il fait, puisqu'ils avoient aussi des exorcistes, auxquels ils croyoient que les démons obéissoient ? Plutarque en parle,

---

(12) Cath. *ch. IV*, *sect.* 13, *p.* 58.
(13) *Epist.* 44, *ad Marcell. t IV*, *p.* 550.
(14) Contre Julien, *tome VI*, *p.* 201.
(15) Spicilege, *tome X*, *p.* 7.
(16) Réponse à l'histoire des oracles, *troisieme partie*, *p.* 314.

(17) & il nous apprend que ceux qui se mêloient de ce métier, ordonnoient comme un remede excellent, de lire les *Lettres éphésiennes* : c'étoient des mots barbares ; Clément d'Alexandrie en rapporte quelques-uns ; on peut les voir dans Hesychius.

Lucien plaisante de ce pouvoir d'exorciser dans son *Philophende*. Il se pourroit fort bien que dans le passage que nous allons citer, il eût en vue les chrétiens ; quoi qu'il en soit, il suppose dans plusieurs autres endroits de cet ouvrage, que les païens avoient recours aux exorcismes. « Tout le monde, dit-il, connoît ce Syrien de la Palestine, qui pour de l'argent délivre les lunatiques & les possédés ; car tandis qu'ils sont couchés par terre, qu'ils roulent les yeux & qu'ils écument, il interroge le démon, qui lui répond en grec, ou en une autre langue, sans que le patient remue les levres, jusqu'à ce que le démon soit contraint de sortir par la force de ses conjurations & de ses menaces, & j'en ai vu sortir un qui étoit tout noir & tout enfumé. »

(17) Simpos. *liv. VII*, *quest. V*.

où l'on dit que le diable vient ; puis ils y entrent faisant un bruit horrible avec lequel ils disent qu'ils ont épouvanté & chassé le diable du logis & du corps de ceux où il étoit.

Le pere Tachard rapporte qu'étant à Batavia, il alla voir un sacrifice des Chinois. « Nous voulions voir tout jusqu'à la fin, dit-il, (25) mais ayant appris que le sacrifice se faisoit pour chasser le diable du corps d'un malade, & que la cérémonie dureroit jusqu'au soir, après avoir demeuré là près d'une heure, nous nous retirâmes avec beaucoup de compassion de l'aveuglement de ces peuples. »

Les Bonzes chassent non-seulement les démons, mais ils vendent aussi des sauvegardes (26) par lesquelles ils défendent aux démons d'inquiéter certaines personnes. Les prêtresses de l'isle de Formose ont la réputation de chasser le diable. (27) Il y

(25) Voyages, *liv. III*, *pag.* 130.

(26) Lettre du pere Chavagnas, neuvieme recueil des lettres édifiantes, *p.* 346.

(27) Candidus & Aurterrenus, de la compagnie des Indes, *tom. IX*, *p.* 207.

avoit parmi les Juifs des gens qui faisoient profession d'exorciser. (28) Ils couroient le monde. S. Jérôme avoue qu'ils réussissoient. (29)

Il y a des moines en Barbarie que l'on appelle *Exorcistes*. (30) Lorsqu'ils veulent renvoyer le diable en enfer, ils forment des cercles où ils écrivent certains caracteres, & ils font des empreintes sur la main ou au visage du possédé, puis l'enferment dans un lieu rempli de mauvaises odeurs, & font leurs conjurations. Ils demandent à l'esprit de quelle maniere il est entré dans le corps, d'où il est, comment il s'appelle, & enfin ils lui commandent de sortir. Il y a aussi des exorcistes dans le royaume de Fez. (31)

On voit par-là que les hommes se ressemblent dans tous les pays, & que toutes les

(28) Joseph. antiq. judaïq. *liv. VIII*, *ch.* 23. Traité d'Origene sur S. Mathieu, *pag.* 67 & 68.

(29) *Liv. II*, *ch.* 6, n°. 2, *pag.* 122.

(30) Marneol, *tom. I*, *liv. II*, *ch.* 3, *pag.* 133. Vicans, *liv. II*, *ch.* 15, *p.* 142.

(31) Léon d'Afrique. Damitis, *tom. I*, *pag.* 39.

religions peuvent s'appuyer des mêmes argumens ; mais un privilege commun à toutes les sectes n'établit point de prérogatives pour aucune d'elles en particulier. Si l'on examinoit cette matiere avec une attention dégagée de préjugés, on trouveroit que presque tout ce qu'on débite du démon, & du pouvoir que les hommes ont sur cet esprit malin, n'a d'autre principe qu'une imagination dérangée, ou la mauvaise foi de ceux qui trouvent leur avantage à entretenir les erreurs populaires.

Hippocrate (32) rapporte qu'il y a des gens à qui la peur trouble tellement la tête, qu'ils s'imaginent voir des esprits, dont ils sont si effrayés qu'on en a vu se pendre, pour se garantir des maux que leur causoient ces visions.

Possidonius, (33) fameux médecin du quatrieme siecle, rapportoit à des maladies naturelles ce qu'on appelle *possessions*. M. de S. André, qui a écrit depuis peu très-sensé-

---

(32) Lettres de M. de S. André, *p.* 256.
(33) Philostorge, *liv. IV.*

ment sur ce sujet, (14) n'est pas fort éloigné de ce sentiment. « Regardez, dit-il, ce que je viens de rapporter, comme des effets du déréglement de l'imagination, des vapeurs, d'une bile noire, d'une semence corrompue. .... Un fol, un mélancolique, une femme, une fille travaillée de vapeurs, s'imaginent qu'ils sont obsédés : l'idée qu'ils s'en forment leur fait faire mille extravagances, & leur fait souffrir mille peines de corps & d'esprit. Persuadés qu'ils sont que le diable les tourmente & les poursuit par-tout, ils en font mille contes, & ils les assurent si positivement, qu'on a peine à ne les pas croire. Le peuple sur-tout croiroit faire un crime, s'il n'ajoutoit pas foi à tout ce qu'ils disent, s'il n'attribuoit pas au démon tout ce qu'il leur voit faire ou leur entend dire d'extraordinaire. Il nous est ordinaire, continue M. de S. André. *pag.* 256, de voir des filles & des femmes malades de cette maladie qui consiste à voir des esprits. On en guérit quelques-unes par la saignée du pied & par

(14) Lettres de M. de S. André, *p.* 254.

le bain ; il y en a d'autres à qui tous les remedes sont inutiles, dont l'imagination est si vivement frappée, que si l'on ne veilloit continuellement sur elles, elles se déféreroient, & encore le font-elles souvent, quelques précautions qu'on puisse prendre pour les en empêcher. Ceux qui ont voulu jouer le genre humain, ont trouvé de grandes ressources dans la matiere des exorcismes. L'histoire & l'expérience nous apprennent que dès que les hommes voient quelques effets extraordinaires auxquels ils ne sont pas accoutumés, ils les mettent sur le compte du diable ; que quelqu'un s'avise de faire des grimaces & des contorsions effrayantes, & qu'il ait assez d'effronterie pour insinuer que son état n'est pas naturel, aussi-tôt il sera mis au rang des possédés, tout le monde voudra le voir ; & si, lorsque cette nouvelle commence à faire impression sur les esprits, un homme sensé entreprend de faire voir la fourberie, il sera traité comme s'il ne croyoit pas en Dieu. »

De tout tems l'on a fait intervenir le diable, lorsqu'on a voulu tromper les

hommes. Nous avons vu que les exorcistes furent fort à la mode dans les premiers siecles, ils ne manquerent pas d'occupation dans la suite des tems. L'imposture s'en mêla hautement, & fut souvent découverte. Amslon dit que dans son siecle les pauvres se plaignoient d'être possédés pour exciter la compassion des riches, & qu'en recourant aux coups on leur faisoit confesser la vérité. Il y a eu des impostures éclatantes dans les siecles précédens. Du tems du roi Louis XI furent grandes nouvelles, dit la chronique scandaleuse, par-tout le royaume & autres lieux, d'une fille de dix-huit ans ou environ, qui étoit en la ville du Mans, laquelle fit plusieurs folies & merveilles, & disoit que le diable la tourmentoit & la sailloit en l'air, crioit, écumoit & faisoit moult autres merveilles, en abusant plusieurs personnes qui l'alloient voir; mais enfin on trouva que ce n'étoit que tout abus, & qu'elle étoit une méchante folle; & faisoit lesdites folies & diableries par l'exhortement, conduite & moyens d'aucun des officiers de l'évêque dudit lieu du Mans,

qui la maintenoient & en faifoient ce que bon leur fembloit, & qui auxdites folies faire l'avoient ainfi conduite. »

Du tems du pape Paul IV, quatre-vingt neuf Juives (35) embrafferent à Rome le chriftianifme. Quelques perfonnes qui auroient été bien aifes d'avoir le bien des Juifs, perfuaderent à ces néophites de feindre que les Juifs leur avoient envoyé des démons qui les tourmentoient cruellement, parce qu'elles s'étoient faites baptifer; c'eft ce qu'elles répondirent à un moine bénédictin qui les exorcifoit. Le pape en ayant été informé, prit la réfolution de bannir tous les Juifs des terres de fon obéiffance. Un jéfuite lui repréfenta qu'il pourroit bien y avoir de la fupercherie. Sur cet avis on fit de plus amples informations. Les démoniaques avouerent, dès les premiers coups de fouet qu'on leur donna, qu'elles n'avoient contrefait les poffédées qu'à l'inftigation de quelques cour-

(35) Bafnage, hift. des Juifs, *liv. IX*, *chap.* 21, *n°.* 18. Réponfes aux queftions d'un provincial, *tom. I*, *ch.* 33.

tisans. Sur cet avis ils furent punis de mort, ainsi que nous l'apprend Louis Guyon, auteur contemporain. Voici une autre histoire dans le même genre, que l'on tient de Pierre Pigray, chirurgien du roi Henri III.

« L'an 1587 le roi me commanda, dit-il, de voir une fille âgée de 27 ans, qui étoit dans le couvent des capucins de Paris, travaillée de telle sorte, qu'elle avoit le diable au corps. Sa majesté me commanda de prendre aussi avec moi deux de ses médecins, qui furent MM. Leroi & Botalt : nous l'allâmes trouver audit couvent où elle étoit fort désolée & abattue de travail, ce sembloit ; & après avoir interrogé la fille, je pris la mere à part : elles soutinrent toutes deux la fourberie, & après tous leurs discours vint le prieur de là-dedans, qui nous raconta avoir vu des choses étranges en elle, & que, si nous voulions, il l'exorciseroit devant nous, ce que j'accordai volontiers. Il la fit entrer dans le temple, les portes fermées, où il l'exorcisa ; mais elle faisoit des cris admirables & mouvemens étranges & horribles, principale-

prieur disoit l'évangile. Ce
bouche de la femme, ré-
ques mots de latin, mais
car il n'étoit pas des plus
sté la voulant voir, elle
fut menée hors la ville,
agé près S. Antoine-des-
me commanda de parler à
r, & nous enferma tous
hambre, mais il tenoit la
e & regardoit. Il y eut un
me dit qu'elle avoit eu
ns il y avoit deux ans. Je
incontinent envoya cher-
étoit à Paris, de quoi la
rent fort étonnées. Le roi
que s'il les connoissoit;
de l'évêque. Sire, il y a
que cette fille, accompa-
& de sa mere & d'un
rere, vint à Amiens. On
gé de l'exorciser, ce qui
grande admiration du
uivoit. Voyant cela, je
imposture; je



la fis venir à l'évêché pour la voir exorciser & reconnoître ce diable. Je fis habiller un de mes gens en habit de prêtre, avec une étole, auquel je baillai un livre, qui étoit les épîtres de Cicéron. Cette fille se met à genoux pour être exorcisée, comme elle l'avoit été deux jours auparavant. Quand mon homme commença à lire les épîtres de Cicéron, le diable, qui ne sut pas discerner ce latin d'avec celui de l'évangile, fit les mêmes effets qu'il avoit accoutumé. Alors je fis prendre le petit garçon son frere, lequel, après l'avoir bien interrogé, nous découvrit tout le fait. Il nous dit comme son pere l'instruisoit la nuit, & lui apprenoit quelques mots de latin, auxquels elle répondoit aucunement; quoi voyant, je la fis fouetter par ce gentilhomme que voilà présent, duquel elle endura deux coups de verge des plus forts & des plus violens qui se puissent voir, aussi patiemment que l'on pourroit dire, sans rien confesser; mais quand elle vit que l'on vouloit recommencer, elle se mit à genoux & confessa tout. Son pere & sa mere firent

le femblable. Le roi, après ce difcours, ordonna qu'elle fut mife en prifon perpétuelle. »

Ce fait a quelque rapport avec ce qu'on lit dans la *Confeffion de Sancy*, *chap. 6.* « Que deux jeunes religieux, pleins de zele, ayant amené à l'évêque d'Angers une jeune dame inftruite de démonologie, il avoit demandé à quels fignes on reconnoiffoit qu'elle étoit farcie de diables ; à quoi on lui avoit répondu que c'étoit lorfqu'on lui touchoit la peau de quelque croix où il y avoit du bois de la vraie croix. L'autre preuve fe voyoit à fes treffaults & mugiffemens qu'elle rendoit quand on lifoit quelque texte de l'évangile, ce font les termes de d'Aubigné. L'évêque avoit dans fon col une de ces croix ; le conducteur de la démoniaque, qui voyoit cette croix au col de l'évêque, trouffa la galante, qui étoit couchée à terre, jufqu'au deffus du jarret, & fit figne au prélat qu'il la touchât de la croix fubitement. Mais ce mauvais homme arracha bien la croix de fon col, & avec l'autre main il tira bien fubitement une clef de

de sa pochette. La bonne dame ne sentit pas plutôt la froideur de la clef à la cuisse, qu'elle effraya les assistans de ses gambades. Il fallut, pour la seconde preuve, lire l'évangile devant elle. L'évêque tira de sa pochette *Petronius Arbiter*, qu'il portoit au lieu de bréviaire, & commença à lire *Matrona quædam Ephesi*, & la dame d'écumer & faire miracle. Et quand ce fut à *Placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba évanouie. L'évêque ne pouvant plus douter de l'imposture, l'a dit à qui l'a voulu entendre. »

On voit, sur la fin du siecle passé, la plus célebre imposture en fait de possession; c'étoit Marthe Brossier qui en étoit la principale actrice: l'histoire en est trop longue pour être détaillée ici. Ceux qui voudront être instruits des moindres circonstances, pourront recourir au cent trente-troisieme livre de M. de Thou, & ils auront lieu d'être contens. On peut voir aussi le sixieme chapitre de la confession de Sancy & les notes. On peut voir aussi dans Bayle, dictionnaire, article *Radziwil*, l'effet que pro-

duisirent sur de prétendus démoniaques des os de bêtes, qui avoient été substitués à des reliques perdues.

Le prince Radziwil avoit été à Rome; le pape lui avoit donné des reliques; le gentilhomme qui en avoit la garde les laissa perdre, & n'y sut d'autre remede que de mettre à leur place les premiers os qu'il trouva. Lui seul savoit le secret. Lorsque le prince fut arrivé dans ses terres, les moines de ce pays-là lui fournissoient des démoniaques, sur lesquels ces reliques opéroient des miracles. Le prince ayant été informé de la vérité dans la suite des tems, mit un démoniaque entre les mains de ses pallefreniers Tartares, qui l'obligerent d'avouer que les moines l'avoient porté à contrefaire le possédé. Radziwil, non content, livra les moines même à ses Tartares, & ils confesserent l'imposture. La raison qu'ils apporterent pour se justifier fut, qu'ils avoient voulu empêcher le cours de l'hérésie.

Il n'y a plus de doute présentement sur la diablerie de Loudun. Tout le monde

convient qu'elle fut une invention des moines qui servoient à la vengeance qu'on vouloit tirer de Grandier, & à laquelle les religieuses se prêterent. Lorsque M. de Laubardemont informoit de la possession, le diable prétendu avoit menacé d'élever le lendemain jusqu'à la voûte de l'église les incrédules qui se présenteroient, lorsqu'il voudroit tourmenter la religieuse par la bouche de laquelle il parloit. Quillet, qui entendit cette menace, ne dit mot; mais le lendemain, à l'heure précise, il se présenta dans l'église, & en présence de Laubardemont & d'une grande assemblée, il défia le diable de tenir sa parole, & il protesta qu'il se moquoit de lui; de sorte que le pauvre diable se trouva fort embarrassé, & toute la diablerie fût fort interdite. Laubardemont décréta Quillet, qui, voyant qu'il ne faisoit pas bon pour lui en France, en sortit le plus promptement qu'il put, & passa en Italie. Cette circonstance, quoique fort intéressante, a été omise par Lamonárdaye, historien des diables de Loudun.

Monconis a rendu fort célebre la visite qu'il fit à la supérieure des Ursulines de Loudun. On le fit attendre long-tems au parloir. Lorsqu'elle fut venue, elle lui montra sur sa main gauche, écrit en lettres de sang, *Jésus*, *Marie*, *Joseph ; François de Sales :* lorsqu'il étoit prêt de sortir, il souhaita revoir la main de la religieuse. Elle la lui donna au travers de la grille. « Alors, dit-il, je lui fis remarquer que le rouge des lettres n'étoit pas aussi vermeil que quand elle étoit venue ; & comme il me sembloit que les lettres s'écailloient, & que toute la peau de la main sembloit se lever, comme si ç'eût été une pellicule d'eau d'empois desséchée, avec le bout de mon ongle j'emportai, par un léger attouchement, une partie de la jambe de la lettre M, dont elle fut fort surprise, quoique la place restât aussi belle que les autres endroits de sa main ; je fus satisfait de cela, & je pris congé d'elle. »

M. le prince de Condé éprouva aussi par lui-même qu'il y a bien de la tromperie dans les possessions : ayant eu la curiosité

de voir les prétendues possédées de Bourgogne, & d'examiner lui-même les choses qu'on en disoit, il arriva dans le tems (36) qu'une des démoniaques jouoit son personnage. Il s'approcha d'elle. On lui dit que, lorsqu'on lui mettoit sur la tête un reliquaire, elle nommoit tous les saints & toutes les saintes dont il y avoit des reliques. M. le prince, qui se ressouvint alors que sa montre n'étoit pas montée, la tira de sa poche & la mit comme un reliquaire sur la tête de la possédée, qui commença à réciter la légende & à nommer un grand nombre de saints & de saintes dont il devoit y avoir des reliques. M. le prince lui laissa dire tout ce qu'elle voulut, & la légende finie, il lui montra sa montre. La démoniaque entra en fureur, déclama contre le prince, & fit comme si elle vouloit se jeter sur lui ; c'est alors qu'il dit ce bon mot : *monsieur le diable*, (37) *si tu ne te tiens en repos, je rosserai ton étui d'importance.*

---

(36) Lettres de M. de S. André, *p.* 164.
(37) Segresiana, *page* 151.

Ce siecle-ci ressemble à ceux qui l'ont précédé. L'avocat Chaudon a insinué qu'il avoit connoissance d'une imposture dans ce genre, dont il ne nous apprend point le détail. Il nomme seulement le principal auteur, qui étoit le pere Dubois, jésuite, & il dit que le fruit de ses exorcismes sur la prétendue possédée, se réduisit à une grossesse. La scene étoit à Nevers.

Depuis quelques années, un prélat, célebre par son zele pour *la cause* & par sa crédulité, n'a pu s'empêcher de s'écrier: « (37) Quel est l'évêque qui ait gouverné avec soin pendant plusieurs années, & qui n'ait plus confondu & rejeté de fausses possessions, de miracles douteux, de visions équivoques, que la malignité des hommes du siecle n'en a critiqué ? »

Ce sont des histoires de pareille nature qui ont fait dire au judicieux cardinal d'Ossat, (38) « qu'il fait si obscur dans

---

(37) Discours à la tête de Marie-à-la-coque, *pag.* 19.

(38) Lettre 220, *tom. III*, *p.* 407 & 408.

cette matiere pour les fraudes qui se commettent, & pour la similitude des effets de l'humeur mélancolique avec ceux du diable, que de dix qu'on prétend être possédés, à peine s'en trouve-t-il un qui le soit véritablement. » Le plus souvent les médecins ne s'accordent pas entr'eux, non plus que les théologiens & les autres savans. M. de S. André (39) pense de même, lorsqu'il dit : « Je n'ai presque jamais rien vu qui puisse caractériser une véritable possession ; je n'ai ordinairement trouvé qu'imposture, artifice & blasphême. »

Long-tems avant la naissance du christianisme, c'étoit une opinion répandue partout le monde, qu'il y avoit des noms & des mots auxquels une vertu étoit tellement attachée, qu'en les prononçant, on guérissoit les maladies, & on faisoit fuir les malins esprits. Ce fut à Ephese que prit naissance, ou que fut perfectionnée cette chimere ; (40) voilà pourquoi ces

(39) Lettres particulieres, *pag.* 256.
(40) Basnage, *Hist. des Juifs*, *liv. III*, *chap.* 24.

mots furent appellés *les lettres Ephésiennes*. Origene (41) nous apprend que les sages Egyptiens, les Mages de Perse, les Bracmanes & les Samanéens chez les Indiens, étoient persuadés de l'efficace de certains mots. Cette doctrine passa d'eux aux chrétiens. On sait combien Basilide attribuoit d'efficace au nom *Abraxas*, & que l'*Abracadabra* a passé long-tems pour un puissant talisman.

Les Héracléonites (42) avoient une formule composée de mots barbares, qu'ils conseilloient de réciter à l'article de la mort, parce qu'ils les croyoient capables de repousser les puissances invisibles. On les trouve dans S. Epiphane. (43) Origene (44) enseigne que les noms de *Sabaoth* & d'*Adonaï*, prononcés avec respect, ont une vertu admirable. On s'en servoit comme d'un remede certain dans quelques mala-

(41) Origene contre Celse, *p.* 19.
(42) Clément d'Alexandrie, *liv. VII.*
(43) Hom. 36, *p.* 260.
(44) Origene contre Celse, *p.* 19, 178 & 184.

dies. Marcel (45) assure que pour se guérir des douleurs d'entrailles, il n'y a qu'à mettre à son col une lame d'étain avec ces paroles : *In nomine Dei Jacob, in nomine Dei Sabaoth.*

Les Egyptiens avoient divisé le corps humain en trente-six parties. Ils avoient mis chacune de ces parties sous la protection de quelque dieu ; & lorsqu'elles étoient affligées, ils s'imaginoient qu'il n'y avoit qu'à prononcer le nom barbare de cette divinité pour être soulagé sur le champ. Voici quelques-uns de ces noms. *Ehnaccehunna, Encetsicut, Bin, Eris, Crebin, Romanor, Recanoas.* (46)

Les anciens (47) ne doutoient pas qu'ils ne pussent détourner les maux dont ils étoient menacés, en prononçant certaines paroles. Enfin, c'étoit un principe reçu chez les médecins, qu'il y avoit des maladies dont on guérissoit en récitant cer-

(45) *De medicam. empiricis*, *liv. XXI.*
(46) Origene contre Celse, *p.* 19, 178 & 184.
(47) *De medicam. empiricis, liv. XXI.*

tains vers. *Veteres medici*, dit Apulée, *etiam carmina remedia vulnerum norunt.* Cette folle imagination a eu cours dans les derniers tems.

Les prophanes même se servoient du nom de J. C. dans leurs superstitions. L'auteur inconnu du *Traité sur le baptême des hérétiques*, soutient que l'efficace de ce nom est si grand, que les païens même faisoient des miracles en le prononçant. S. Epiphane assure (48) qu'il y avoit des Juifs qui guérissoient des malades par la prononciation de ce nom. Les magiciens mêloient aussi autrefois le nom de J. C. avec ceux dont ils se servoient dans leurs conjurations. (49) C'est S. Augustin qui nous l'apprend. *Illi ipsi qui seducunt per ligaturas, per cantationes, per machinamenta inimici, permiscent percantationibus suis nomen Christi.*

Il y avoit une chose à observer pour que les mots conservassent toute leur force. Il falloit qu'ils fussent prononcés dans la lan-

---

(48) Epiphane, *liv. XXX*, *n°.* 5.
(49) *Tract.* 7, *in Joan.*

gue originale ; car, transportés dans une autre, ils étoient sans vertu. (50) Origene lui-même le croyoit. Lucien plaisante agréablement sur ce sujet dans son *Philophende*. Il introduit Dynomaque qui soutient gravement que la graisse d'une biche jointe à son pied droit & au poil de son menton, a de grandes vertus, pourvu que l'on sache les paroles qu'il faut dire. « Tu ne sais donc pas, ajoute-t-il, qu'on charme tous les jours la fievre, qu'on enchante les serpens, & qu'on guérit les maladies avec des paroles que les vieilles savent. »

Cette façon de guérir par des paroles, a souvent été défendue. Léonard, Duvair & Dulaurent (51) parlent d'une loi des Athéniens, qui portoit, que personne n'eût à faire profession de guérir par certains mots. Tellement, ajoutent-ils, qu'étant un jour avertis qu'en Achaïe il y avoit une femme qui guérissoit à l'aide de quelques

(50) Vandale, *de divinat. idol. p.* 504. Jambl. *liv. VII*, *ch.* 5.

(51) Thiers, des superstitions, *liv. VI*, *ch.* 3, *t. I*, *p.* 493.

paroles, ils la condamnerent à être lapidée, disant que les dieux immortels avoient bien donné la puissance de guérir aux pierres, aux herbes & aux animaux, mais non pas aux paroles. Quoi qu'il en soit de ce fait, il est constant que l'empereur Valentinien fit mourir une vieille femme, (52) parce qu'elle entreprenoit de guérir des fievres intermittentes avec des paroles. Il fit aussi couper la tête à un jeune homme qui vouloit guérir un mal caduc, en prononçant sept lettres de l'alphabet.



CHAPITRE VI.

Le christianisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple. De l'autorité de cette acceptation.

LES apologistes chrétiens mettent au rang de leurs argumens triomphans l'accueil favorable que firent les peuples à la religion de J. C. S. Augustin décide que la

(52) Ammien Marcellin, *liv. IX.*

converſion du monde, c'eſt ainſi qu'il s'exprime, eſt le plus grand de tous les miracles, & qu'il n'en faudroit pas d'autres pour engager un homme raiſonnable à préférer la religion chrétienne à toute autre. Pour juger de la valeur de ce raiſonnement, il faut ſe tranſporter dans les premiers ſiecles de l'égliſe, & examiner comment le chriſtianiſme s'eſt introduit dans le monde.

Le peuple toujours crédule, & par conſéquent plus aiſé à ſéduire que les grands & les philoſophes, embraſſa d'abord la religion chrétienne. Les évangéliſtes avouoient que J. C. n'étoit ſuivi que du petit peuple, & lui-même rend graces à Dieu d'avoir donné la préférence aux petits ſur les ſages & ſur les prudens. S. Paul nous apprend qu'il y avoit dans la ſociété chrétienne peu de ſages ſelon la chair, peu de puiſſans, peu de nobles; que Dieu avoit choiſi ce qui paroiſſoit au monde, fol, foible & mépriſable.

C'eſt ce que reprocherent aux chrétiens leurs premiers ennemis. A entendre Cécilius, ceux dont Octavius prenoit la dé-

ſenſe, étoient dans la miſere & dans l'indigence. *Ecce pars veſtra, egetis, algetis, opere & fame laboratis.* Celſe parloit de même; il ajoute, qu'il n'étoit pas difficile de tromper une multitude d'hommes ſans eſprit & ſans lettres. Il prétend que les chrétiens ne vouloient avoir pour proſélites que des imbécilles, des eſclaves, des femmes & des enfans, auſſi les compare-t-il à ces joueurs de gobelets, qui ne veulent pour témoins de leurs tours que des enfans & des gens groſſiers.

Julien ne manqua pas de faire valoir ce reproche. Il aſſura que les premiers prédicateurs du chriſtianiſme n'avoient pu convertir que des eſclaves, que des hommes de peu de mérite. Les auteurs chrétiens n'ont pas fait de difficulté de convenir que le chriſtianiſme, dans ſa naiſſance, n'étoit preſque compoſé que d'un tas de miſérables.

« Il eſt certain, dit Puffendorf, qu'après l'aſcenſion du Sauveur du monde dans le ciel, lorſque les apôtres commencerent à répandre fort loin la doctrine de la religion chrétienne, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient

reçu de leur maître, ils firent en peu de tems de très-grands progrès dans la conversion, tant des Juifs que des autres nations, mais principalement des gens du commun du peuple, qui jusqu'alors avoient croupi dans les épaisses ténebres de l'ignorance & de la superstition, qui menoient une vie de misere & de calamité, & qui pour cela embrasserent avec d'autant plus de joie & d'avidité la doctrine de l'évangile, qu'ils y découvrirent une grande lumiere & de si puissantes consolations contre les incommodités de la vie. Les apôtres même trouverent d'autant plus facilement accès dans l'esprit de cette sorte de gens, qu'étant eux-mêmes de basse condition & sans apparence extérieure, ils avoient occasion de converser familiérement avec eux, comme avec des égaux; mais entre ceux qui étoient élevés en naissance & en dignité, ainsi qu'entre les doctes, il ne s'en trouva presque point au commencement qui voulussent recevoir cette religion, ou qui la crussent digne de leur recherche. (1) »

---

(1) Puffendorf, introduction à l'hist. *tome VI*, *p*. 174.

Le pere Mauduit parle de même. « On a remarqué, dit-il, que peu de grands & de riches entroient dans une société qui avoit si peu de complaisance pour toutes leurs inclinations. (2) » MM. Abadie (3) & Le Clerc (4) font le même aveu. Les expressions de ce dernier méritent d'être rapportées. « Quand J. C. prêchoit l'évangile aux Juifs, dit-il, il sembloit que les docteurs de la loi devoient être ses premiers à l'embrasser, parce qu'ils étoient plus capables d'examiner les miracles de J. C. & de reconnoître l'excellence de sa doctrine, que ne l'étoit le vulgaire ; cependant le contraire arriva ; on vit de même, lorsque l'évangile fut prêché, que peu de philosophes l'embrasserent, & qu'au contraire quantité de personnes sans lettres s'y soumirent avec joie. (5) »

Le critique de l'abbé Houtteville a fait à

---

(2) Traité de la religion contre les athées, *ch. VII*, *p.* 78.
(3) Abadie, *tome II*, *ch.* 2, *p.* 8.
(4) Pharrasiana, *tome II*, *p.* 104.
(5) De l'incrédulité, *part. I*, *ch.* 1, *p.* 21.

ce ſujet des réflexions dignes d'être peſées. « Il ne laiſſe pas d'être étonnant, dit-il, (6) que les premiers diſciples de J. C. aient été les derniers des hommes & les plus grands ignorans de la terre, & par conſéquent les gens les plus capables de crédulité groſſiere. Ce ne ſont point les doctes Phariſiens, les vertueux Eſſéniens qui prennent ſon parti, qui ajoutent foi à ſa doctrine & ſe laiſſent entraîner à ſes miracles : ce ſont des hommes de la lie du peuple, des pêcheurs ſtupides & groſſiers, des publicains ſans lettres & ſans goût, comme les gens de cette eſpece le ſont toujours, des femmes de mauvaiſe vie & décriées par leur libertinage. Voilà, dit-on, les fondateurs du chriſtianiſme, les auteurs de la réformation de l'univers, les miniſtres, les apôtres de J. C. »

On a vu la même choſe arriver à la Chine & au Japon, lorſque la religion chrétienne y fut annoncée dans ces derniers ſiecles. Les gens de qualité & les Chinois lettrés n'écoutoient les miſſionnaires qu'avec mé-

(6) Lettre 10, p. 163.

pris, comme en convient le P. Lecomte, qui dit à ce ſujet, (7) que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les pauvres ſont dans l'égliſe la portion chérie & le précieux héritage.

Il n'y a eu tant de chrétiens au Japon, que parce qu'il y avoit un grand nombre de miſérables. C'eſt l'auteur de l'ambaſſade mémorable de la compagnie des Indes Hollandoiſes, qui l'aſſure. On peut dire que jamais nation ne fut plus diſpoſée & plus âpre au *chriſtianiſme* que la Japonoiſe, [ce ſont ſes termes] (8) & que la foi n'a jamais fait de plus grands progrès qu'au Japon. La premiere raiſon qu'on en donne & qui eſt auſſi la principale, c'eſt qu'il y a en ce pays-là un prodigieux nombre de pauvres qui ſe font chrétiens par déſeſpoir, eſpérant voir finir bientôt la miſere où ils ſe trouvent, par la mort qu'ils ſont aſſurés de ſouffrir pour cela.

Non-ſeulement les hiſtoires anciennes ſont remplies de faits qui nous apprennent que le peuple ne manque jamais de ſe laiſſer

(7) *Tome II, pag.* 294 & 359.
(8) *Tome III, p.* 188.

tromper, dès que quelqu'un a la hardiesse de vouloir le séduire, & qu'il reçoit presque toujours les plus grandes absurdités sur le plus léger fondement & sans aucun examen : mais une expérience toute récente nous démontre que le témoignage de la multitude n'est d'aucun poids, lorsqu'il s'agit de miracles & de choses extraordinaires. Toute l'Europe vient de voir avec quelle facilité on en a imposé à la moitié d'une des plus grandes villes du monde, au sujet des miracles attribués à M. Pâris, & les rapides progrès que ces prétendues merveilles ont fait en un instant dans tout le royaume de France. On voyoit, au dire d'un des plus respectables prélats de l'église romaine, (9) une foule de personnes de tout âge, de tout sexe & de tout état, qui assuroient avoir été guéries miraculeusement.

Il y a même une différence remarquable entre ce qui est arrivé à Paris & à Jérusalem, dont les défenseurs des nouveaux miracles peuvent se prévaloir. Ceux-ci ont été

(9) Instruction pastorale de M. l'évêque de Montpellier, 1733, p. 13.

crus non-seulement par le peuple, mais aussi par des gens en place, par des magistrats, par des prêtres, que l'on convenoit avoir de l'esprit & de la probité, au lieu qu'on ne produit, en faveur des premiers miracles, qu'une populace aussi crédule qu'incapable d'examen. Les miracles de M. Pâris ont eu l'avantage d'être discutés & examinés par des chirurgiens, des ecclésiastiques, par des gens éclairés qui, après plusieurs réflexions, se sont imaginés y trouver du surnaturel.

Il n'en est pas de même des autres : nous ne les savons que sur le rapport de gens légitimément suspects de fraude, lorsqu'il s'agissoit de faire valoir leur cause ; & ils n'ont pour garans que des livres dont l'authenticité n'est pas aussi bien prouvée que le vulgaire le croit.

Quand on voudra faire le parallele de ceux qui crurent à J. C. dans le premier siecle, & de ceux qui refuserent d'ajouter foi à toutes les choses merveilleuses que les chrétiens débitoient, il me semble qu'il ne sera pas avantageux aux premiers. D'un

côté, l'on verra des paysans, des artisans, des mendians, qui avancent des faits dépourvus de vraisemblance; de l'autre, on entendra des prêtres, des magistrats, un tribunal respectable, une nation entiere, tout ce qu'il y a de gens d'esprit dans le monde, ou mépriser toutes ces histoires, ou crier à l'imposture. Il est bien plus aisé de concevoir qu'un peuple léger & ignorant ait été trompé, que d'imaginer que, si ces miracles eussent eu quelque fondement, il ne se fût pas trouvé un homme de considération, qui se fût proposé de les examiner, & qu'aucun de ceux qui étoient respectables par leur naissance, par leurs talens & par leurs emplois, ne les eût crus véritables. Ce seroit bien ici le lieu de faire valoir ce que les plus grands hommes ont dit contre le jugement de la multitude, que Charron a judicieusement qualifié de *méchante caution.* (10) Séneque l'avoit dit avant lui: *argumentum pessimi turba;* & il n'avoit été que l'écho de Cicéron: *quasi tibi ipsi in*

(10) Charron, *liv. II*, *ch.* 1, *p.* 177.

Judicando placeat multitudo. (11) Lactance (12) a profité de ces réflexions, lorſqu'il a remarqué que le jugement de quelques hommes éclairés méritoit bien plus d'attention que le témoignage d'une multitude ignorante. *Quis autem neſcit plus eſſe momenti in paucioribus doctis, quam in pluribus imperitis ?*

Ce n'étoit pas ſeulement en Judée, où l'eſprit de parti pouvoit nuire aux progrès de la vérité, que cette prodigieuſe incrédulité ſubſiſtoit, on l'avoit auſſi à Rome & dans toutes les principales villes de l'empire, quelqu'effort que fiſſent les chrétiens pour obliger de croire les miracles de l'auteur de leur religion. Les grands hommes de ces premiers tems, qui ont eu occaſion de parler de cette ſecte naiſſante, la traitent avec autant de mépris que nous traiterions les prophetes du Dauphiné, ou les fanatiques des Cévennes, ſi nous avions à parler d'eux dans quelque hiſtoire.

(11) *De divinitate*, *l. I*, *c.* 39.
(12) Lactance, *liv. IV*, *c.* 2, *p.* 35.

CHAPITRE VII.

Le christianisme doit son principal accroissement à la violence des empereurs chrétiens.

Ce n'est pas sans raison que M. Jurieu a assuré que le paganisme subsisteroit encore, & que les trois quarts de l'Europe seroient encore païens, si Constantin & ses successeurs n'avoient pas employé leur autorité pour l'abolir & pour y substituer le christianisme. Ils se contenterent d'abord de protéger l'église. Les sacrifices furent regardés de mauvais œil à la cour; enfin, l'exercice en fut défendu, sous peine de la vie. Telle est ordinairement la gradation de la persécution. Tous ces faits sont aisés à établir d'après les loix impériales qui subsistent encore, & dont on va donner une légere esquisse.

Le rescript à Amulinus (1) est un des premiers privileges qui aient été accordés

(1) Tillemont, *tome IV*. Vie de Constantin, *art.* 32, *p.* 148.

aux chrétiens. Conſtantin ordonna par cette loi, qui eſt de 313, que les clercs de la province où commandoit Amulinus, qui appartenoit à l'égliſe catholique, dont Cécilien, évêque de Carthage, étoit chef, feroient déchargés généralement de toutes ſortes de fonctions civiles, afin que rien ne les détournât du miniſtere de leur loi, & ne les retirât, par un crime & un ſacrilege, du ſervice qu'ils rendoient à la divinité, « ſachant, dit-il, que les affaires publiques retireront un très-grand avantage de l'application qu'ils donneront au culte divin. »

A ce ſtyle on n'a pas de peine à reconnoître le ton des eccléſiaſtiques; c'eſt-là leur langage ordinaire. Ces mêmes exemptions furent accordées dans la ſuite par Conſtantin à toutes les autres égliſes. Il ordonna, l'an 321, de ceſſer le dimanche tous les actes de judicature, tous les métiers & toutes les occupations ordinaires des villes; (2) celles de l'agriculture en furent exceptées. Il avoit eu auſſi l'intention de

(2) Tillemont, *art.* 45, *p.* 180.

faire regarder le vendredi & le samedi comme des jours de fêtes, mais il ne paroît pas que cela ait eu des suites.

Après avoir vaincu Lucinius, il envoya, l'an 323, dans la plupart des provinces des gouverneurs chrétiens, & il étoit défendu à tous les grands officiers, même au préfet du prétoire, de sacrifier, ou de faire aucun acte d'idolâtrie. Il fit ensuite une loi qu'il confirma souvent, par laquelle il défendoit de consacrer de nouvelles idoles & de faire aucun sacrifice. Il composa lui-même un édit latin, qu'il adressa à tous les peuples de l'empire; il y représentoit l'aveuglement de ses prédécesseurs dans le culte qu'ils avoient rendu aux idoles. Il exhortoit ses sujets à adorer l'unique créateur de l'univers, & à mettre en J. C. l'espérance du salut. Il laissa cependant aux païens leurs temples; mais il fait entendre qu'on les avoit déjà abattus en quelques endroits, & qu'il auroit souhaité qu'on en eût fait par-tout de même: comme il craignoit que l'obstination de quelques-uns dans l'erreur ne causât des troubles, il recommanda aux chrétiens de

ne pas employer la contrainte ni la violence. Le zele de cet empereur augmenta avec le tems. (3) Il dépouilla les temples de leurs richesses ; il en fit enlever les principales statues, & même n'épargna pas toujours les temples ; il fit abattre aux uns les vestibules, & aux autres les toits qui les couvroient, pour les laisser tomber en ruines. Il fit même démolir, jusqu'aux fondemens, quelques-uns de ceux qui étoient les plus célebres ; & il en donna les revenus aux églises.

Il défendit ensuite les fêtes & les solemnités païennes, (4) & il eut le plaisir de voir que son zele n'étoit pas sans fruit ; mais le desir de lui plaire & de mériter ses faveurs, contribuoit plus au changement extérieur qu'aucun autre motif. M. de Tillemont en convient, & l'on ne peut en douter, lorsqu'on voit que plusieurs de ces nouveaux chrétiens ne cessoient pas d'être païens dans le cœur. Enfin, ce prince assouvit son zele par la mort du philosophe

(3) Vie de Constantin, *art.* 54, *p.* 204, & *art.* 55.

(4) *Ibid. art.* 56.

Sopatre, qu'il fit mourir, si l'on en croit Suidas, pour faire voir combien il haïssoit le paganisme.

Constant & Constantius, qui succéderent à Constantin leur pere, témoignerent encore plus d'ardeur pour la religion chrétienne. Ils firent une loi, en 341, par laquelle ils défendoient absolument la superstition (5) & la folie des sacrifices, sous peine d'éprouver sans miséricorde la rigueur des loix. On croit que cet édit (6) est de Constant, qui est loué, quelques années après, par Julius Firmicus Maternus, d'avoir démoli les temples.

Une autre loi de Constantius, que l'on dit être de huit ans postérieure à celle dont nous venons de parler, (7) défend les sacrifices sous peine de la vie; elle veut que les temples soient fermés à tout le monde; elle menace du dernier supplice les gouverneurs des provinces, qui ne feront pas observer

(5) Cod. Théod. *tome VI*, *liv. VI*; *tome X*, *p.* 251.

(6) Tillemont, vie de Const. *art.* 7.

(7) Cod. Théod. *tome VI*, *p.* 265.

ce réglement. Cette loi fut confirmée l'an 356, par le même Constantius. (8)

Julien étant parvenu à l'empire, se déclara pour le paganisme, qui par-là redevint la religion dominante. Jovien, son successeur, quoique bon chrétien, permit l'idolâtrie. (9)

Valentinien, plus zélé, défendit, sous peine de la vie, les cérémonies païennes, les superstitions magiques & les sacrifices de nuit. (10) On croit qu'il eut part à la loi qui ôte aux temples des idoles toutes les terres que Julien leur avoit restituées. (11)

Valentinien devint moins rigoureux sur les remontrances qui lui furent faites : en effet, on a un édit (12) de lui, par lequel il déclare qu'il ne défend ni la discipline des aruspices, ni tout autre exercice de religion permis par les anciens, pourvu qu'on n'y mêle point la magie. Par une autre loi du

(8) *Idem, ibid. p.* 266.
(9) Tillemont, *tome VI, art.* 5, *p.* 585.
(10) *Idem, tome V, art.* 3, *p.* 6.
(11) *Idem, p.* 7.
(12) *Idem, p.* 9 & 10.

25 juin de la même année, il accorde plusieurs privileges aux pontifes des provinces, & il leur donne les mêmes honneurs qu'aux comtes. Cette conduite modérée n'a pas trouvé grace devant les historiens chrétiens. Baronius est persuadé qu'elle fut la cause des malheurs de la famille de Valentinien, & de la funeste mort de ses enfans.

Valens, son frere, ne persécuta point les païens. Il ne tourmentoit, dit Théodoret, que ceux qui soutenoient la doctrine des apôtres. (13)

Théodose imita le zele de Constantin. Il interdit l'adoration des idoles dans l'Orient & dans toute l'Égypte. (14) Ce fut Cyrige, préfet du prétoire, qui fut chargé de cette commission, dont il s'acquitta très-exactement. La destruction du temple de Sérapis (15) fut cause d'une grande sédition à Alexandrie, dans laquelle il y eut beaucoup de sang répandu.

---

(13) Tillemont, vie de Théod. *art.* 17, *p.* 250.
(14) *Id. ibid. art.* 19.
(15) *Id. ibid. art.* 52.

Dans le tems qu'on renverſoit les temples, l'empereur défendoit les ſacrifices & ordonnoit aux gouverneurs des provinces & à leurs officiers, (16) de veiller à l'exécution de cette loi, menaçant ceux qui n'y auront pas aſſez d'attention, de les punir par des amendes très-conſidérables.

Enfin, le 8 octobre de l'année 392, Théodoſe défendit abſolument les immolations des bêtes, ſous peine de la vie, (17) & les moindres actes d'idolâtrie, comme l'encens, ſous peine de confiſcation des maiſons & des terres où ils auroient été exercés. Théodoret dit même qu'il avoit fait une loi pour ordonner qu'on démolît tous les temples des idoles; & il paroît que les magiſtrats alloient avec main-forte dans toutes les villes pour exécuter cet ordre. Les païens s'y oppoſoient le plus vigoureuſement qu'ils pouvoient, mais à la fin l'autorité ſouveraine l'emportoit.

Marcel, évêque d'Apamée, ſe rendit célebre par ſon zele contre les temples. Il fut

(16) Cod. Théod. *tome VI*, *p.* 271.
(17) *Id. tome VI*, *p.* 273. Tillem. *art.* 57.

tué dans une expédition qu'il étoit allé faire contre le temple d'Aulonne, dans le territoire d'Apamée. (18) Il avoit avec lui des soldats & des gladiateurs. On n'a pas manqué de le mettre au nombre des martyrs.

Aussi-tôt qu'Arcadius fut empereur, il confirma les loix de son pere contre les païens, (19) & les menaça même d'un traitement plus rigoureux, (20) ce qui détermina beaucoup d'idôlâtres à se faire chrétiens. En conséquence des ordres du nouveau prince, (21) les temples qui étoient encore sur pied, furent renversés de fond en comble...

Les païens n'étoient pas mieux traités dans l'Occident; (22) ils furent exclus de toutes les charges; les lieux consacrés à l'idolâtrie furent confisqués au profit du prince, aussi bien que tous les revenus & toutes les places destinées pour les festins & les autres

(18) Tillem. vie de Théodose, *art.* 59.
(19) Cod. Théod. *tome VI*, *p.* 277.
(20) *Ibid.*
(21) Tillem. vie d'Arcadius, *art.* 6.
(22) *Id.* vie d'Honoré, *art.* 2.

dépenses qui regardoient le paganisme. Il fut ordonné qu'on ôteroit des bains & des autres lieux publics, les statues honorées autrefois par des sacrifices, de peur que ce ne fût une occasion de retomber dans l'idolâtrie.

Théodose le Jeune fut encore plus rigoureux. Il condamna à l'exil & à perdre leurs biens, ceux qui s'opiniâtroient à professer la religion païenne: (23) il croyoit leur faire grace en leur laissant la vie. Il ne s'en tint pas là; car l'an 426, il prononça peine de mort contre ceux qui feroient quelque exercice de la religion païenne.

L'empereur Marcien confirma cet édit l'an 451, & il paroît par sa loi (24) qu'il n'y avoit plus de temples dans l'Orient où les faux dieux fussent adorés. Le dernier réglement que l'on ait sur cette matiere, est de l'empereur Léon. Il doit être de l'an 468. Il y est ordonné que ceux qui, après avoir été baptisés, resteront dans les erreurs des païens, seront punis de mort, & il est en-

(23) Cod. Théod. *tome VI*, *p.* 280.
(24) Cod. Justinien.

joint à ceux qui n'ont pas encore reçu le baptême, de le recevoir sans délai.

Il ne falloit pas moins de violence pour convertir les païens ; car on voit que malgré la protection que les empereurs accordoient à la religion chrétienne, ce qu'il y avoit de plus illustre dans le sénat étoit fort attaché à l'ancienne religion. C'est ce qui paroît par la tentative qui fut faite pour le rétablissement de l'autel de la victoire, & par la requête que Symmaque présenta à ce sujet au nom de tout le sénat. (25) *Ubi primùm senatus amplissimus semperque vester, subacta legibus vitia evomuit diù pressum dolorem, atque iterum me querelarum jussit esse legatum.* . . .

On convient qu'il y eut des sénateurs chrétiens qui n'eurent point de part à cette démarche ; mais elle prouve que le parti païen prévaloit encore dans le sénat. Ce qui est clair aussi par la députation que le même corps fit (26) en 391 à Valentinien second, pour lui demander le rétablissement

(25) Œuvres de Symmaque, *p.* 287.
(26) Tillemont, vie de Théod. *art.* 67.

des privileges que Gratien avoit ôté aux temples des idoles. Les féditions continuelles qui arrivoient lorfqu'on détruifoit les temples des faux dieux, font voir que la converfion des païens n'a pas été fi volontaire que le voudroient faire croire les apologiftes chrétiens.

Dans une feule petite ville, appellée l'*Uffile*, les chrétiens ayant abattu une ftatue d'Hercule, (27) les païens fe jeterent fur eux & en tuerent foixante, qui furent mis dans le martyrologe romain au nombre des martyrs, le 30 août.

Ce n'eft donc que par les plus grandes violences qu'on a pu détruire le paganifme & lui fubftituer entiérement la religion chrétienne.

Ce qui doit diminuer la furprife que pourroit caufer le progrès du chriftianifme, c'eft de voir que, pour peu qu'un héréfiarque s'éleve, les peuples avides des nouveautés s'empreffent à le fuivre; & s'il arrive que quelque prince embraffe fa doctrine, bientôt

(27) Tillemont, *art.* 14.

sa moitié de son état changera de religion. C'est ce que prouve l'histoire des anciennes sectes ; c'est ce qui se démontre aussi par les révolutions auxquelles Luther & Calvin ont donné lieu. Tous les pays dont les princes ont approuvé la doctrine de ces hommes célebres, ne sont remplis que de luthériens & de calvinistes. Supposons que, lorsque Calvin & Luther déclamoient contre la religion romaine, toute l'Europe eût été sous la domination d'un seul prince qui eût penché pour la nouveauté, les catholiques seroient aujourd'hui réduits à un très-petit nombre. L'Angleterre, la Hollande, divers états d'Allemagne, les royaumes du Nord, sont de fideles garans que la plus grande partie des sujets se laissent bientôt entraîner par l'exemple du prince ; & c'est une chose digne de remarque, qu'il s'en faut beaucoup dans les pays où la réforme domine, qu'on ait employé les mêmes violences contre les catholiques, que celles dont se sont servi les empereurs chrétiens pour faire abjurer le paganisme.

On se retranchera sans doute sur ce que

les perſécutions des empereurs Romains n'ont jamais pu détruire le chriſtianiſme, & c'eſt ſur quoi il y a pluſieurs réflexions à faire. La plupart de ces perſécutions ont été d'une ſi courte durée, qu'il n'eſt pas étonnant qu'elles n'aient pas produit les effets que les empereurs en attendoient; d'ailleurs l'étendue de l'empire Romain mettoit un grand obſtacle à la mauvaiſe volonté des ennemis des chrétiens. Il n'étoit point aiſé d'envoyer par-tout des inquiſiteurs en même tems. Il étoit facile aux perſécutés de ſe ſouſtraire à la rage de leurs bourreaux; mais malgré tant de difficultés, ſi les empereurs Romains euſſent employé pendant une longue ſuite d'années la même ſévérité & la même exactitude contre les chrétiens, que celle dont on s'eſt ſervi au Japon pour les exterminer, il y a toute apparence qu'ils auroient également réuſſi. Pourquoi ne pourroit-on pas faire dans les autres pays, ce que les empereurs du Japon ont fait dans leurs états? La religion chrétienne y avoit été très-floriſſante, & préſentement on n'y trouve pas un ſeul chrétien.

CHAPITRE VIII.

Examen de l'argument tiré de la conduite réguliere des premiers chrétiens, de leur attachement à leur religion & des malheurs arrivés à leurs persécuteurs.

On dira, sans doute, que les progrès de la religion chrétienne sont accompagnés de circonstances qui prouvent clairement qu'elle a quelque chose de surnaturel. Les nations abandonnent des religions commodes pour en embrasser une très-gênante. La puissance souveraine les persécute en vain, & la Providence témoigne en diverses occasions qu'elle déteste leurs persécuteurs. Voilà des déclamations capables d'éblouir les génies superficiels, mais elles ne veulent point être approfondies.

Il est vrai qu'on apperçut dans les premiers chrétiens, un grand amour pour la vertu; le christianisme eut cela de commun avec toutes les sectes naissantes, que plusieurs se sont déterminés à l'embrasser par le

desir de la perfection. Ce seroit cependant se tromper, que d'imaginer qu'il n'y eût pas un très-grand nombre de malhonnêtes gens parmi les premiers chrétiens. Le nouveau testament même, l'histoire des hérésiarques du premier siecle & les suppositions qui se firent dans ce tems-là, ne prouvent que trop la multitude des imposteurs & des faussaires.

Au reste, la régularité des conduites & les austérités sont des preuves peu concluantes pour la vérité d'une religion. Le P. Mauduit, dans son *Traité de la religion*, *ch.* 9, *p.* 110, en est convenu. « Dieu, dit-il, a permis qu'entre tant de religions, il n'y en eût peut-être pas une qui ne pût produire quelqu'exemple des vertus extérieures, qui ont le plus éclaté dans la véritable. La générosité, l'intrépidité, la modestie, la tempérance dans un pouvoir absolu, l'inviolable fidélité, la constance dans les tourmens jusqu'à la mort, la pauvreté volontaire, le mépris sincere des richesses, la foi & la chasteté conjugale, la libéralité envers les indigens, la compassion envers les misé-

rables, & généralement toutes les vertus dont les actes frappent les yeux de quelque éclat, se trouvent dans toutes les sociétés, dans les fausses religions aussi bien que dans la véritable. C'est par cette raison que les païens ont eu autrefois leurs vestales & leurs stoïciens, qu'aujourd'hui les Turcs ont encore leurs dervis. On a vu des sectes entieres de philosophes pratiquer les plus hautes vertus avec un zele admirable, & être suivies d'un grand nombre de gens qui ne respiroient qu'après la perfection. »

Les Pythagoriciens en sont un exemple sensible. Pythagore ne fut pas plutôt arrivé à Crotone, (1) qu'il en chassa le luxe, y rétablir la frugalité, engagea les dames à quitter leurs habits magnifiques & à les consacrer à Junon, en leur persuadant que la pudeur étoit le plus digne ornement des femmes.

Quand à l'austérité, les chrétiens ne l'ont jamais portée si loin que les gentils des Indes. Nous aurions même de la peine à le

(1) Justin, *liv. XL, ch.* 4.

croire, si cela n'étoit attesté par des témoins oculaires.

Il y a déjà long-tems que Strabon (2) a célébré la haine que les Brachmanes ont pour les plaisirs. L'ancien auteur des relations publiées par M. Renaudot, avoit vu des pénitens Indiens, & il en parle en ces termes, *page* 89.

« Il y a dans les Indes des hommes qui font profession de vivre dans les bois & dans les montagnes, & de mépriser ce que les autres hommes considerent le plus. Ils ne mangent que des herbes & des fruits cruds qui naissent dans les bois : ils se mettent une boucle de fer aux parties naturelles, pour se rendre incapables de tout commerce avec les femmes. Il y en a qui sont tout nus, & quelques-uns se mettent en cet état debout & le visage tourné vers le soleil ; d'autres sont seulement couverts d'une peau de léopard. »

Ces bizarres pénitences sont encore à la mode dans les Indes. Les derniers voya-

(2) Strabon, *liv. XV*, *p.* 713. *Voyez* Bayle, *art.* des Brachmanes.

geurs en font mention. Voici ce qu'en dit Bernier, *tome I*, *page* 121. « Entre une infinité de fakirs, ou, comme on voudra dire, de pauvres derviches, religieux ou fantons gentils des Indes, il y en a un grand nombre qui ont comme une efpece de couvent où il y a des fupérieurs, & où ils font une forte de vœu de chafteté, de pauvreté & d'obéiffance, & qui menent une vie fi étrange, que je ne fais fi vous pourrez le croire. Ce font pour l'ordinaire ceux qu'on appelle *joghis*, comme qui diroit, *ami avec Dieu*. On en voit une quantité tout nus, affis & couchés les jours & les nuits fur les cendres, & affez ordinairement deffous quelques-uns de ces grands arbres qui font fur les bords des *taluts* ou réfervoirs, ou bien dans des galleries qui font autour de leurs *entas* ou temples d'idoles. J'en ai vu en plufieurs endroits qui tenoient un bras, & quelquefois tous les deux élevés & tendus perpétuellement en haut par-deffus leur tête, & qui avoient au bout des doigts des ongles entortillées qui étoient plus longs, fuivant la mefure que

j'en ai prise, que la moitié de mon petit doigt. Leurs bras étoient petits & maigres comme ceux des personnes qui meurent étiques, parce qu'ils ne prenoient pas assez de nourriture dans cette posture forcée & contre nature, & ils ne les pouvoient abaisser pour prendre quoique ce soit pour boire ou pour manger, parce que les nerfs s'étoient retirés & les jointures s'étoient remplies & séchées; aussi ont-ils de jeunes novices qui les servent avec un très-grand respect, comme de très-saints personnages.

J'en ai vu plusieurs, continue toujours Bernier, qui, par dévotion faisoient de fort longs pélérinages, non-seulement tout nus, mais chargés de grosses chaînes de fer, qu'on met aux pieds des éléphans; d'autres, par un vœu particulier, se tenoient sept ou huit jours debout sur leurs jambes, qui devenoient enflées & grosses comme leurs cuisses, sans s'asseoir ni se coucher, ni se reposer autrement qu'en se penchant quelques heures de la nuit sur une corde tendue devant eux. D'autres qui se tenoient des heures entieres sur leurs mains

ſans remuer, la tête en bas & les pieds en haut, & ainſi je ne ſais combien d'autres poſtures tellement contraintes & tellement difficiles, que nous n'avons aucuns bâteleurs qui les puiſſent imiter, & tout cela, ce ſemble, par dévotion, comme j'ai déjà dit, & par motif de religion, où on n'en ſauroit ſeulement découvrir l'ombre.

Entre tous ceux que je viens de dire, il s'en trouve qu'on croit de vrais ſaints illuminés & parfaits, *joghis*, ou parfaitement unis avec Dieu ; ce ſont gens qui ont entiérement abandonné le monde, & qui ſe retirent d'ordinaire à l'écart dans quelques jardins fort éloignés, comme des hermites, ſans jamais venir à la ville. Si on leur porte à manger ils le reçoivent, ſinon, on dit qu'ils s'en paſſent, & on croit qu'ils vivent de la grace de Dieu dans les jeûnes & dans les auſtérités perpétuelles ; & ſur-tout habitués dans la dévotion, ils paſſent des heures entieres ravis en extaſe, leurs ſens externes étant ſans aucune fonctions, & dans cet état, ils s'imaginent voir Dieu. »

Tavernier, *tome* 5, *ch.* 6, aſſure qu'il a

vu un fakir qui logeoit dans une fosse, où il ne recevoit de la lumiere que par un petit trou. Il y demeuroit quelquefois neuf ou dix jours sans manger. Il parle d'un autre pénitent Indien qui passoit plusieurs années sans se coucher, ni jour ni nuit, s'appuyant seulement quelquefois sur une corde suspendue en l'air, qui lui passoit sous les bras. Il en représente d'autres qui tiennent jusqu'à la mort leurs bras élevés en l'air, de sorte qu'il se forme dans les jointures des duretés si fortes, qu'ils ne peuvent plus abaisser les bras. Leurs cheveux croissent jusqu'à passer leur ceinture, & leurs ongles égalent leurs doigts en longueur. Ils demeurent tout nus en cette posture nuit & jour, hiver & été, exposés aux pluies, aux chaleurs & aux piquures des mouches, sans qu'ils puissent se servir de leurs mains pour les chasser. Voilà donc plus de deux mille ans que les Indiens s'exercent dans les plus étonnantes austérités. « Il ne faut pas croire, dit Bernier, qu'aucun de nos religieux ou hermites Européens, l'emportent du côté de la pauvreté, des jeûnes & des mortifi-

cations ſur ces gens-là, ni même en général ſur tous les religieux Aſiatiques. »

C'eſt ce qui a fait faire à Juſtin (3) cette judicieuſe réflexion, que l'eſprit d'illuſion peut faire tout ce qu'on attribue au S. Eſprit, & qu'il y a long-tems qu'on a remarqué que ces auſtérités & ces guerres cruelles que l'on déclare à ſon extérieur, ne ſont pas des preuves de la vraie religion.

C'eſt après avoir réfléchi ſur toutes ces bizarreries, que Chardin a dit, (4) qu'il avoit obſervé dans ſes voyages, que les plus mauvaiſes religions ſont les plus auſteres & les mieux ſervies. On voit par-là que les hommes peuvent s'habituer à des cérémonies pénibles, ſans en avoir de bonnes raiſons. L'impoſture & le caprice peuvent produire ces effets étonnans.

La circonciſion n'étoit-elle pas en uſage chez les Egyptiens & chez un grand nombre de peuples de l'Aſie ? Le trente-quatrieme

---

(3) Préjugés légitimes, *tome.I*, *ch.* 29, *page* 363.

(4) Deſcription de la Perſe, *ſeconde partie*, *ch. VIII*, *ſect.* 6.

chapitre de la Genese nous apprend que les Sichémites s'y assujettirent, sur la simple exortation que Jacob & Sichem leur en firent; c'est pourquoi je suis surpris qu'un aussi grand homme que Grotius, (5) ait tiré un argument en faveur de la religion des Juifs, de leur facilité à recevoir la circoncision, après avoir lu dans l'écriture que leurs voisins s'y étoient soumis sans aucune raison religieuse. Les prêtres de Cybele, pour honorer leur déesse, renonçoient à être hommes. (6) Les Assyriens se brûloient par religion au poignet ou au bras.

Mais pour ne parler que des choses récentes, on ne peut douter qu'il n'y ait des mahométans si zélés & si superstitieux, qu'ils se crevent les yeux, après avoir fait le pélérinage au tombeau de Mahomet, pour ne les pas souiller par d'autres regards. Paul Lucas (7) assure avoir vu un aveugle

(5) *De verit. relig. christ.* liv. I, sect. 14.

(6) Lucianus, *de Deâ Syriâ.*

(7) Voyage d'Italie & du Levant, par M. de Serment, *p.* 153. Voyage de Lucas en 1714, *p.* 190.

de cette espece à Rozette. On connoît des peuples entiers qui sacrifient tout à leurs superstitions. Il y a chez les Canarins une procession solemnelle, dans laquelle on porte les idoles en triomphe sur un char magnifiquement orné de fleurs & monté sur quatre roues d'une grandeur extraordinaire; (8) on attache aux rayons de ces roues, entre le moyen & le plus grand cercle, plusieurs crochets de fer, sur lesquels se jettent à corps perdu ceux qui veulent signaler leur zele envers les dieux. Lorsqu'ils y sont une fois accrochés, ils tournent en suivant le mouvement des roues, jusqu'à ce qu'ils aient perdu la vie: d'autres se couchent par terre aux endroits par où le char doit passer, pour avoir le bonheur d'être écrasés par son poids. Les uns & les autres s'immolent avec joie pour la gloire de leurs divinités, dans l'espérance d'obtenir une heureuse immortalité, ou une fortune distinguée dans une autre génération.

On voit à peu près la même chose dans

(8) Délon, t. I, p. 171.

la ville de Jagrenate, qui est située sur le golfe de Bengale. (9) Il y a une idole de même nom, qu'on honore tous les ans par une fête qui dure huit ou neuf jours. Il s'y assemble une quantité innombrable de peuple; l'on fait une superbe machine de bois, avec un grand nombre de figures extravagantes. On la pose sur quatorze ou seize roues: sur le milieu est en évidence l'idole de *Jagrenate*. Le premier jour qu'on la montre en cérémonie dans le temple, la foule est ordinairement si grande, qu'il ne se passe presque point d'année que quelques-uns de ces misérables pélerins, qui viennent de loin, lassés & fatigués, ne s'y trouvent étouffés; tout le monde leur donne mille bénédictions, pour avoir été assez heureux pour mourir dans une si sainte occasion; & lorsque ce chariot marche, il se trouve des personnes qui se jettent, le ventre à terre, sous ces larges & pesantes roues qui les écrasent; ils sont persuadés qu'il n'y a point d'action plus héroïque &

(9) Bernier, *t. I*, *p.* 142.

plus

plus méritoire, & que Jagrenate les recevra comme ses enfans & les fera renaître dans un état plus heureux.

Les Chinois pensent de même; (10) ils célebrent tous les ans une grande fête en l'honneur de leur dieu Amida. Il s'y rend une foule incroyable de monde. Ceux qui sont étouffés, sont regardés avec envie par les autres.

Les Indiens orientaux, de même que les anciens prêtres de Baal, se déchiquetoient tout le corps, lorsqu'ils vouloient fléchir leur dieu & en obtenir une abondante récolte. (11)

Gaspar Vitella assûre (12) qu'il a vu de ces Indiens se noyer, dans l'espérance d'aller au ciel; d'autres s'enfermer dans un tonneau & s'y laisser mourir de faim.

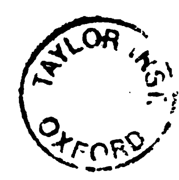
Les mahométans n'ont pas encore pû détruire dans le Mogol la barbare coutume

(10) Ambassade mémorable des Hollandois au Japon, *p.* 218.

(11) *Petrus Martyr. ch. VII*, *p.* 452 & 453.

(12) Manuel Acosta, *p.* 152 & 170.

G



qui y est établie depuis les tems les plus éloignés, en conséquence de laquelle les femmes se brûlent avec les cadavres de leurs maris. C'est par l'effet de ces folles idées sur la divinité, qu'on a vu plusieurs peuples s'abstenir de diverses viandes par principe de religion. Sextus Empiricus a recueilli les bizarreries des nations de son siecle à ce sujet. Ce qu'il dit est fort curieux; voici ses paroles. (13) « Si nous examinons maintenant les distinctions dans le boire ou le manger, qui sont des suites du culte des dieux, & que les hommes observent fort réguliérement, nous trouverons beaucoup de diversité. Un Juif, ou un prêtre Egyptien, mourroit plutôt de faim que de manger du porc. Un Lybien croit que c'est le plus énorme de tous les crimes que de manger de la brebis; il y a des Syriens qui croient faire un grand péché s'ils mangent des pigeons ou de la chair des victimes. C'est une chose pieuse de manger du poisson dans de certains temples, &

(13) Institut. Pyrrhon. *liv. III*, *ch.* 23.

dans d'autres ce feroit une grande impiété ; fi l'on confulte les fages d'Egypte, les uns croient que c'eft une profanation que de manger la tête d'un animal, d'autres, d'en manger je ne fais quelle autre partie. Aucuns de ceux de Pélufe qui font initiés dans les myfteres du mont Carius, ne mangeroient jamais d'oignons.

Un prêtre de Vénus de Lybie ne voudroit pas feulement goûter de l'ail. On s'abftient, dans certains temples, de manger de la menthe, dans d'autres, de manger de l'ache ; enfin il y a des perfonnes qui difent, qu'elles aimeroient mieux manger la tête de leur pere, que de manger des feves. »

L'extrême attachement des chrétiens pour leur religion (14) eft encore un de ces argumens qu'on a beaucoup fait valcir. « Plus on nous perfécute, difoit Lactance, plus le nombre des chrétiens augmente. Ce feroit être dépourvu de fens commun,

(14) Dialogue avec Triphon, *p.* 349. Origene contre Celfe, *p.* 24. *Eufeb. pro Evang.* liv. I, ch. 4, p. 9. Lactance, *liv.* V, *ch.* 3, *p.* 494, *ch.* 19, *p.* 158.

que de n'en pas conclure que les gens ſages doivent ſe déclarer pour nous. »

On ne peut douter que les premiers chrétiens n'aient été très-attachés à leur religion ; mais il eſt aiſé de prouver que pluſieurs de ceux qui ont profeſſé des cultes mépriſables, n'ont pas pouſſé moins loin leur perſuaſion. On diſputa de la validité de cette preuve dans le premier ſiecle de l'égliſe. Les Montaniſtes prétendirent autoriſer leur parti par la multitude des martyrs qu'ils pouvoient produire ; & effectivement, ils étoient ſi entêtés, qu'on les a vus ſe renfermer dans leurs égliſes & y mettre eux-mêmes le feu, pour ſe dérober à la violence des catholiques, qui vouloient les obliger de revenir à l'orthodoxie, aimant mieux ſe brûler tout vifs, que de courir les riſques de changer de ſentimens. (15) Un ancien auteur eccléſiaſtique, (16) qui a écrit contre les Montaniſtes, a ſoutenu que l'erreur & le martyre n'étoient point incompatibles.

---

(15) Anecdotes, *ch.* 11.
(16) Euſebe, hiſt. eccleſ. *liv. V, ch.* 16.

Origene (17) avoue qu'un Egyptien auroit autant aimé mourir, que d'être obligé de ne point regarder comme des divinités les animaux qu'il étoit accoutumé d'adorer, ou de manger des viandes qui lui étoient interdites par sa religion.

Les mahométans ne cedent en rien aux chrétiens du côté du respect pour leur législateur, & de la persuasion intime qu'ils ont pour la divinité du culte qu'il a établi. (18) Un capucin qui avoit demeuré long-tems à Ispahan a montré plusieurs fois au célebre voyageur Chardin un *souffi*, qui étoit tellement persuadé de la vérité de sa religion & de la fausseté de toutes les autres, qu'il lui proposa de faire épreuve qui des deux étoit le bon chemin, en se précipitant du haut en bas de sa maison. Le R. P. Raphaël ne jugea pas à propos de tenter Dieu.

Les bons musulmans croient leur religion d'une telle évidence, qu'ils s'imaginent que

---

(17) Origene contre Celse, *pag.* 116 *&* 190.

(18) Voyage de Chardin, *t. V*, *c.* 11, *p.* 160.

tous les ſavans en connoiſſent la vérité. (19) C'eſt ce qu'on peut prouver par le témoignage d'Azis Nezephi, auteur Tartare mahométan, dans un ouvrage qu'André Muller a fait imprimer en turc & en latin, à Cologne ſur la Sprée en 1665. « Qu'il n'y ait point d'autre Dieu que Dieu, & que Mahomet ſoit ſon ſerviteur & ſon envoyé, ô ames religieuſes! cela n'eſt point difficile à comprendre, mais l'éducation nuit à cette vérité; comme l'enſeigne l'envoyé de Dieu, tous les hommes naiſſent avec les principes de la vraie foi, mais les peres & les meres élevent les uns dans le chriſtianiſme, & les autres dans la religion des mages. »

Les derniers ſiecles nous ont donné en Europe le barbare ſpectacle d'un grand nombre d'hommes qui ont mieux aimé mourir, que d'abjurer des ſentimens que la ſecte dominante des chrétiens croit être des erreurs dignes des ſupplices éternels.

Les anabaptiſtes (20) ont leur martyro-

---

(19) Diſſert. hiſtor. de M. de la Croze, p. 133.

(20) Bayle, dict. art. *Anabap.* note 5.

loge qui fait un gros volume. Celui qui a recueilli leurs erreurs, raconte qu'il en a vus « attroupés, jetés poings & pieds liés à l'eau & au feu, sans pousser seulement un soupir, témoin de leur douleur. Ils avoient ordinairement cette sentence en la bouche : bienheureux sont ceux qui souffrent la persécution, car à eux appartient le royaume des cieux. Vous eussiez dit, continue Florimond de Raymond, que c'étoient des agneaux qu'on menoit à la boucherie, sans se plaindre ni s'agiter. (21) Cette constance étonna tellement plusieurs des assistans, qu'ils ne se pouvoient ôter de la tête que ce ne fut une chose peu chrétienne que de faire mourir ces gens. Leur vie simple, leurs bonnes mœurs, l'innocence ès choses extérieures & la persévérance au combat de la mort, l'écriture citée à tout coup, jetoient le peuple en de merveilleux doutes. Le pere Catrou avoue que la fermeté dans

(21) Florimond de Raymond, de la naissance de l'hérésie, *liv. I, ch. 6; liv. II, ch. 6, n°. 4.*

les supplices étoit un caractere commun à tous les anabaptistes. »

Les luthériens firent paroître autant de constance. Florimond de Raymond, un de leurs plus violens ennemis, n'en disconvient pas. « Les feux, dit-il, (22) étoient allumés par-tout. L'opiniâtre résolution de ceux qu'on traînoit au gibet, auxquels on voyoit plutôt emporter la vie que le courage, en étonnoit plusieurs; car, comme ils voyoient les simples femmelettes chercher les tourmens pour faire épreuve de leur foi, & allant à la mort, ne crier que le Christ, le sauveur, chanter quelques pseaumes; les jeunes vierges marcher plus gaiement au supplice qu'elles n'eussent fait au lit nuptial; les hommes se réjouir, voyant les terribles & effroyables apprêts & outils de mort qu'on leur avoit préparés; &, demi brûlés & rôtis, contempler du haut des bûchers, d'un courage invaincu, les coups des tenailles reçus, porter un visage & un maintien joyeux entre les crochets

(22) *Idem*. liv. I, ch. 6, n°. 3.

des bourreaux, être comme des rochers contre les ondes de la douleur, bref mourir en riant. Ces tristes & constans spectacles jetoient quelque trouble, non-seulement en l'ame des simples, mais même des plus grands, ne se pouvant la plupart persuader que ces gens n'eussent la raison de leur côté, puisqu'au prix de leur vie ils la maintenoient avec tant de fermeté. Il arrivoit de-là que plusieurs personnes, qui jusques-là n'avoient pris aucune part à ces disputes, étoient tentées d'examiner ce qui pouvoit donner tant de mépris de la mort à ces malheureux, & cet examen finissoit par embrasser leurs sentimens. Ainsi, plus on en voyoit au feu, plus on en voyoit renaître de leurs cendres.»

M. de Thou rapporte à ce sujet une chose bien digne de remarque. (23) Un homme avoit été condamné au feu pour avoir embrassé la réformation; on le lia à un poteau pour être brûlé; le bourreau, plus humain que les juges, mettoit le feu par derrière,

(23) M. de Thou, préface de son histoire.

de peur de l'effrayer. *Viens*, lui dit-il, *& l'allume par-devant; si j'avois craint le feu, je ne serois pas ici : il n'a tenu qu'à moi de l'éviter.*

Il n'est pas nécessaire de recourir au surnaturel pour rendre raison de ces faits. « La nature, dit Florimond [*ch.* 1, *p.* 5] est suffisante pour nous faire supporter toutes peines & tourmens, ni plus ni moins que ces jeunes gentilshommes Lacédémoniens; il n'y avoit que la seule nature qui leur fît endurer les coups de fouet dont ils étoient flagellés, portant cependant parmi ces écourgées une face gaie & riante. La seule nature avoit assez de force en Scevola pour, sans apparence de douleur, livrer ses mains au feu, regarder la graisse fondre d'un air indigné & non douloureux, afin d'éternifer son nom par cet acte. »

Nous nous sommes servis des propres termes d'un auteur dont le témoignage ne doit pas être suspect aux catholiques, lorsqu'il parle avantageusement des protestans. On peut recourir au même auteur, & l'on y trouvera plusieurs autres faits; d'où il

résulte que l'opiniâtreté des hommes est un des plus foibles argumens qu'on puisse employer.

Il n'y a pas, jusqu'aux athées même, qui n'aient eu leurs partis. Ricaut nous apprend qu'il y en eut un exécuté de son tems à Constantinople, que l'on appelloit *Mahomet Effendi.* (24) « Ce qu'il y eut de plus étonnant, dit-il, c'est que pouvant sauver sa vie en désavouant sa doctrine, il aima mieux mourir dans son impiété que de se rétracter; & il disoit que l'amour qu'il avoit pour la vérité, l'obligeoit à souffrir le martyre, quoiqu'il fût assuré qu'il n'avoit aucune récompense à espérer. »

Concluons donc avec Montaigne, « que toute opinion est assez forte pour se faire épouser au prix de la vie. Le premier article, continue-t-il, du courageux serment que la Grece jura & maintint en la guerre Médoise, ce fut que chacun changeroit plutôt la mort à la vie, que les loix persiennes aux

(24) Ricaut, hist. de l'état présent de l'empire Ottoman, *t. II*, *ch.* 14.

leurs. Combien vit-on de monde en la guerre des Turcs & des Grecs, accepter plutôt la mort très-âpre, que de se décirconcire pour se faire baptiser? Exemple de quoi nulle sorte de religion n'est incapable. »

Il y a plus de vérité dans ce discours que dans ce qu'assure l'abbé Houtteville, qu'il n'est point vrai qu'il y ait eu des martyrs autre part que chez les Juifs & les chrétiens. (25)

Il est plus raisonnable de dire avec M. Jurieu, (26) qu'il y a quelque chose d'équivoque dans la preuve que l'on tire de l'attachement d'une secte à ses sentimens; parce qu'il n'est pas impossible que des gens s'entêtent d'une erreur ou d'une hérésie, jusqu'à vouloir mourir pour elle. Il ne nous faut pas d'autres preuves de ce prodigieux entêtement que les hommes ont pour leur religion, que de voir que les plus anciens

(25) La religion prouvée par les faits, p. 408.

(26) Hist. du calvinisme & du papisme, *premiere part. ch. II, p. 164.*

cultes & les moins fondés ont encore des sectateurs. Il y a encore actuellement des Sabéens dans l'Orient. Ils prétendent avoir reçu leur doctrine de *Sabée*, fils de Seth. (27) Il y a encore des mages en Perse & dans les Indes, qui observent la même religion que Zoroastre leur a autrefois enseignée. Ils ont cependant essuyé de très-grandes persécutions de la part des Sarrazins; mais ils ont mieux aimé tout risquer que de changer de culte. (28) Les Arméniens, qui vivent dans ces mêmes pays, ont toujours persisté dans leurs cérémonies, malgré les vexations des mahométans & les sollicitations des missionnaires de Rome; néanmoins leur religion est très-gênante, & ceux qui ont voyagé chez eux, assurent qu'ils n'ont d'autres motifs de leur croyance que les préjugés de l'enfance. (29)

On a aussi tiré un grand avantage des malheurs arrivés aux persécuteurs des chré-

---

(27) Prideaux, hist. des Juifs, *liv. III*, *ch.* 1, *p.* 323.
(28) *Id. liv. III*, *ch.* 1, 23.
(29) Chardin, *t. VI*, *p.* 232.

Saint-Martin : voici ce qu'en déposent six des principaux anciens & consuls de cette vallée, dans une attestation dont je conserve l'original, datée du 13 octobre 1636. Ès années 1626, 1627 & 1628, il y avoit au Perrier, en Val-Saint-Martin, un prédicateur capucin dont les romanistes faisoient un fort grand état, & qui avoit aussi bien le don d'impudence & de déguisement pour nuire aux fideles de la vallée, que celui d'amadouement, de souplesse & de libéralité pour séduire les ignorans, gagner les pauvres & attirer les foibles & tous ceux qu'il savoit être en quelque sorte dépités contre leurs pasteurs, à cause de la discipline qu'ils exerçoient contre leurs crimes ; si bien qu'il en avoit gagné quelque petit nombre auxquels il avoit promis qu'il ne leur resteroit plus aucun scrupule, dès qu'ils l'auroient entendu prêcher. Ils allerent donc à son sermon, mais il leur restoit encore quelques difficultés. Le moine leur dit, si ce que je vous ai prêché n'est point la vérité, je veux que tout-à-l'heure le diable m'emporte. Il n'eut pas plutôt prononcé

ces paroles, que tout à l'inſtant il changea de couleur, devint noir comme une cheminée, trembla & friſſonna, & fut ſecoué d'une façon étrange. Ce que voyant les auditeurs, ils furent tous auſſi remplis de frayeur & tellement étourdis, qu'il n'y eut qu'un nommé Siméon de Brigue qui eut le courage de s'approcher pour ſecourir le pauvre capucin. Il ne l'eut pas plutôt abordé, que voilà le moine en l'air avec une telle vîteſſe, que tout ce qu'il put faire, fut de l'attraper par les pieds & de le tirer par le bas. Il diſputa ainſi environ un quart-d'heure avec le diable à qui l'auroit, & pendant que les autres s'amuſoient à faire force ſignes de croix; enfin le diable le lâcha, & on ne ſait pas trop ce que devint le moine après cette aventure. » On en croira ce que l'on voudra, mais il eſt vrai de dire qu'il n'y a aucun fait favorable à la religion chrétienne mieux prouvé que celui-là: ceux qui l'atteſtent étoient de la premiere conſidération dans le pays. On peut voir leur nom dans Léger. Ils parlent avec la plus grande confiance. « Ce que

dessus est publiquement notoire, tant aux réformés qu'aux papistes de cette vallée de Saint-Martin qui vivoient en ces tems-là, disent-ils, & ne peut être contredit; ce que nous soussignés attestons avec vérité comme chose triviale & incontestable, & que nous avons souvent ouï raconter aux spectateurs eux-mêmes, en foi de quoi nous avons donné le présent témoignage de notre propre main, le 13 octobre 1636. »

Les quakers ou trembleurs se sont aussi cru favorisés sensiblement du ciel; ils ont soutenu que le juge Bennet, (32) qui étoit fort opposé à Fox, avoit été puni de Dieu miraculeusement.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux païens qui n'aient pu autoriser l'idolâtrie par cette même preuve. Aulus Pompeius, tribun du peuple, ayant insulté Partobace, prêtre de Cybele, qui étoit venu annoncer la victoire de la part de la déesse, tomba malade aussitôt qu'il fut de retour à sa maison, & mourut.

---

(32) Etechius, *liv. I*, *p.* 47.

Ménophanès, un des généraux de Mithridate, ayant pillé Délos, (33) ni lui ni ſon maître ne purent échapper à la vengeance du dieu; car, après cette expédition, Ménophanès étant déjà en pleine mer, des négocians qui s'étoient ſauvés du maſſacre, trouverent moyen de joindre ſon vaiſſeau, d'y entrer & de le tuer. Quant à la mort de Mithridate, chacun en connoît les circonſtances.

Ceux qui volerent l'or ſacré de Touloufe, furent tous malheureux; ce qui donna même occaſion à un proverbe fameux. Celſe ſe vantoit de pouvoir produire un grand nombre d'exemples d'impies punis pour avoir mépriſé la religion païenne. (34) On peut en voir quelques-uns dans Lactance & dans Euſebe. (35)

Voilà comme, dans tous les partis, on prétend juſtifier ſes prétentions. Ces faits ne prouveroient, qu'autant qu'il feroit conſ-

(33) Plutarque, vie de Marius.
(34) Origene, *t. V.*
(35) Lactance, *liv. II*, *ch.* 7, *p.* 164. Euſebe, *prép. évang. t. IV*, *p.* 130.

tant, que la Providence a ordonné que les perſécuteurs des juſtes doivent être malheureux dès cette vie; mais comme ceux qui emploient cet argument, conviennent que les jugemens de Dieu ſont impénétrables, & qu'il y a des criminels qui vivent & meurent en paix, tandis qu'il y a des ſaints dont la vie n'eſt qu'une ſuite continuelle de malheurs, on ne peut tirer aucun avantage des faits de cette nature, dont il y a des exemples dans toutes les ſectes. C'étoit le ſentiment de Montaigne, qui s'exprime à ce ſujet avec un grand ſens.

« Je trouve mauvais, dit-il, (36) ce que je trouve en uſage, de chercher à affermir & à appuyer notre religion par la proſpérité de nos entrepriſes; car le peuple étant accoutumé à ces argumens plauſibles & proprement de ſon goût, il eſt dangereux, quand les événemens viennent à leur tour contraires & déſavantageux, qu'il en ébranle ſa foi, comme aux guerres où nous ſommes pour la religion, ceux qui eurent l'avantage

(36) Montaigne, *tome I*, *ch.* 31.

aux rencontres de la Roche-Abeille, en 1569, faisant grande fête de cet accident, & se servant de cette fortune pour certaines approbations de leur parti; quand ils viennent après à excuser leur défortune de Montcontour & de Jarnac, sur ce que ce sont verges & châtimens paternels, s'ils n'ont un peuple du tout à leur merci, ils lui font assez aisément sentir que c'est prendre d'un sac deux moutures, & souffler le chaud & le froid. Il vaudroit mieux l'entretenir des vrais sentimens de la vérité. »

CHAPITRE IX.

Les hommes sont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile?

UN des articles fondamentaux de la religion chrétienne, est que Dieu prenant pitié du genre humain, & le voulant tirer de la misere & de l'ignorance où il étoit réduit, a envoyé son fils unique sur la terre pour éclairer les hommes & leur inspirer l'amour de la vertu. S'ils ne sont pas plus éclairés &

plus sages qu'ils ne l'étoient avant l'incarnation du Verbe, n'aura-t-on pas raison de dire qu'elle étoit inutile ?

Pour examiner si les hommes sont plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant J. C., il est nécessaire de faire une courte récapitulation de la théologie païenne.

Toutes les nations policées admettoient une divinité, ce qui a fait dire à Aristote [*De cœlo*, *l. I*, *c.* 3, *p.* 434] que tous les hommes soutenoient qu'il y avoit des dieux, & à Velleius [*De naturâ deòrum*, *l. I*; *p.* 184, *édit. estrad. de Dolivet*]: « Quel peuple, quelle sorte d'hommes n'a pas indépendamment de toute étude une prénotion des dieux ? En effet, puisque ce n'est point une opinion qui vienne de l'éducation, ou de la coutume, ou de quelques loix humaines, mais une croyance ferme & unanime parmi tous les hommes, sans en excepter un seul, c'est donc par des notions empreintes dans nos ames, ou plutôt innées, que nous comprenons qu'il y a des dieux: or tout jugement de la nature, quand il est universel, est nécessairement vrai ; il faut donc

reconnoître qu'il y a des dieux ; & puisque les plus savans & les ignorans s'accordent là-dessus, il faut donc reconnoître aussi que les hommes ont naturellement une idée des dieux, ou, comme j'ai déjà dit, une prénotion.

Cicéron s'exprime de même, en parlant en son nom dans le premier livre des Tusculanes, & dans le premier livre des loix.

Il n'est pas question d'examiner ici le principe sur lequel il s'appuie, ou de savoir si nous avons effectivement une *idée innée* de Dieu. Ce n'est pas là le fait dont il s'agit actuellement ; & quoiqu'il soit vraisemblable qu'il y ait encore des peuples barbares & sauvages, qui ne reconnoissent pas de Dieu & qui n'admettent aucun culte, cependant l'existence d'un être suprême a été regardée, chez tous les peuples policés, comme le premier article de la religion. (1)

Platon & les Platoniciens avoient des idées très-saines sur la nature de Dieu. (2)

---

(1) Hist. de la philos. païenne, *t. I*, *p.* 8.

(2) Phœdon, *tome I*, *p.* 71. Rep. *tome II*, *p.* 281.

S. Augustin convient que leur Dieu est incorporel. « Ces philosophes, dit-il, (3) que la renommée & la gloire ont élevés avec raison au-dessus des autres, ont bien vu que Dieu ne pouvoit point être corps. Ils ont cherché Dieu dans ce qui étoit immuable. »

Le dogme de la spiritualité de Dieu a été admis par les plus excellens philosophes, comme le remarque l'ancien auteur de la Vie d'Homere; (4) il ne faut pas cependant le conclure de tous les endroits où Dieu est appellé *Aûtomatos ;* car souvent ce mot n'exclut pas un corps léger & subtil; ce qu'il seroit facile de prouver par divers témoignages des anciens. (5)

Les Indiens pensent de même que les chrétiens sur la nature de Dieu, & on trouve dans leurs livres que Dieu est une substance spirituelle, immense & éternelle. (6)

---

(3) *De civitate Dei, liv. VIII, c. 6, tome VII, p.* 195.

(4) *Page* 336, édit. de Gete.

(5) Histoire de la philosophie païenne, *tome I, p.* 62.

(6) Délon, voyages, *tome III, p.* 1.

Les

Les poëtes mêmes ont bien compris qu'il ne pouvoit y avoir qu'un vrai Dieu. Le Jupiter d'Homere est plus fort que tous les dieux & les hommes ensemble; (7) celui de Virgile gouverne les dieux & les hommes. (8)

. . . . . . O! qui res hominumque deûmque,
Æternis regis imperiis & fulmine terres,

Platon ne reconnoît proprement qu'un Dieu; (9) il l'appelle le pere & l'auteur de toutes choses. Il n'y a qu'un Dieu, dit Aristote, (10) à qui l'on a donné plusieurs noms.

Ceux qui étoient plus éclairés que les autres chez les païens, convenoient que c'étoit déshonorer la divinité, que d'admettre la pluralité des dieux. Tertullien nous l'apprend lui-même, lorsqu'il fait cette interrogation: (11) *Nonne conceditur de æstimatione communi, aliquem esse subli-*

(7) Iliade, *liv. VIII*, v. 29.
(8) Enéïde, *liv. I*, v. 233.
(9) Plutarque, *tome II*, p. 1000.
(10) Arist. *de mundo*, *ch. VII*, p. 611.
(11) Apol. *ch. XXIV*.

miorem & potentiorem, velut principem mundi, perfectæ potentiæ atque majestatis? nam & plerique sic disponunt divinitatem & imperium summæ dominationis esse penès unum, ut officia ejus penès multos esse velint. Ne convenez-vous pas assez généralement qu'il y a un être plus puissant que les autres, que l'on peut appeller le Prince du monde, dont la puissance & la majesté sont parfaites? Le souverain empire n'appartient qu'à un seul, qui se sert des autres divinités comme de ses ministres.

Le païen Maxime, écrivant sur ce sujet à S. Augustin, avoue que c'est une folie que de nier l'unité de Dieu; il prétend même excuser les gentils, en soutenant que, selon eux, les diverses divinités ne sont que les différentes vertus de l'Être suprême. (12) *Equidem esse unum Deum summun, sine initio, sine prole naturæ, seu patrem magnum atque magnificum, quis tam demens, quis tam mente captus neget esse certissimum?*

Selon Séneque, la divinité est immuable,

---

(12) S. Aug. *épît.* 15, *tome II*, *p.* 20.

parce qu'il ne lui est pas permis de ne pas suivre ce qu'il y a de plus parfait : *qui non licet ab optimis aberrare.* (13) Il n'y a point de philosophe qui, en admettant la divinité, n'ait avoué que l'Être suprême devoit être éternel.

Plutarque croit qu'il est possible (14) qu'il y ait quelque nation qui ne reconnoisse point Dieu ; mais qu'il est impossible d'en trouver une qui, croyant en Dieu, ne convienne de son éternité & de son immortalité.

Les plus célebres philosophes ont cru que Dieu étoit par-tout ; c'est d'après eux que les poëtes ont dit : *Jovis omnia plena.*

C'est en supposant l'immortalité de Dieu que Thémistius & Simplicius enseignent que les pélerinages sont des dévotions peu convenable. « Dieu, disent-ils, (15) que vous prétendez aller honorer au loin, est chez vous ; il est par-tout. Les poëtes mêmes ont enseigné que Dieu avoit une science sans

(13) *De beneficiis, l. VI, ch. 23, p. 26.*
(14) *Tome II, p. 105.*
(15) Themistius, *ora. 4, p.* 49. Simplicius, *p. 2, ch. 9.*

bornes. » Cette doctrine se trouve établie dans presque tous les écrits qui nous restent de la philosophie païenne. Un philosophe, interrogé si les hommes pouvoient cacher leurs actions à Dieu, répondit que les pensées mêmes des hommes étoient connues à la divinité. Valere Maxime attribue cette réponse à Thalès ; d'autres la donnent à Psittacus. *Nihil Deo clusum*, disoit Séneque.

C'étoit non-seulement un dogme presque universellement reçu, que Dieu avoit une connoissance parfaite de tout ce qui étoit arrivé & de tout ce qui arrivoit, mais aussi le peuple & les plus fameux philosophes convenoient qu'il connoissoit l'avenir. Les oracles, si honorés chez tous les peuples, prouvent quel étoit le sentiment du vulgaire. Les dernieres paroles de Socrate font voir qu'il étoit persuadé que ce qu'il y a de plus caché dans l'univers, n'étoit pas inconnu à Dieu. « Je vais mourir, dit-il, il vous reste encore du tems à vivre ; Dieu seul sait lequel de nous s'en trouvera le mieux. »

Ammonius Hermès s'exprime (16) sur

(16) *Comment. art. de interpret. liv. II*, *§*, *6*, *p. 107 & 108.*

cette matiere aussi exactement que le pourroit faire un théologien chrétien. « Il faut dire, ce sont ses termes, que Dieu connoît le passé & l'avenir de la maniere qui lui convient ; c'est-à-dire, par une seule connoissance immuable, & il ne faut pas penser que les contingens doivent arriver, parce que Dieu les a prévus, puisqu'il ne les prévoit que comme ils doivent arriver. »

La toute-puissance divine étoit un dogme de la philosophie de Socrate ; & Xénophon fait dire à Cléarque, (17) que tout est soumis aux dieux, & que leur souverain pouvoir s'étend sur toutes choses.

Dieu est la bonté même, selon les Platoniciens. (18) Les hommes sont l'objet de cette bonté. Il faut chercher une autre cause du mal, que cet Être bienfaisant.

Platon pensoit si orthodoxement sur la Providence, que les peres se sont imaginés qu'il avoit puisé sa doctrine chez les Juifs. Il prouve au long, dans le traité des loix,

(17) Expédition de Cyrus, *t. II*, *p.* 285.

(18) *Plato de republ. liv. II*, *p.* 377. Munnius dans Eusebe, Ev. *liv. XI*, *p.* 744.

que la providence s'étend jusqu'aux plus petites choses. (19)

« Voyez donc, Cébès, disoit Platon, si de tout ce que nous venons d'expliquer, il ne s'ensuit pas nécessairement que notre ame est très-semblable à ce qui est divin, immortel, intelligible, simple, indissoluble, & toujours semblable à lui, & que notre corps ressemble parfaitement à ce qui est humain, mortel, sensible, enfin à un composé dissoluble ; cela étant, ne convient-il pas au corps d'être bientôt dissous, & à l'ame de demeurer indissoluble. » (20)

Les Grecs & les Romains croyoient que l'immortalité de l'ame est une de ces vérités que l'on ne peut contester sans impiété. Encore actuellement, presque tous les peuples, même les plus barbares, sont d'accord avec les chrétiens sur ce dogme.

Le paganisme, sans le secours de la révélation, a eu des idées saines sur la divinité, sur la spiritualité & sur l'immortalité de l'ame. Voyons maintenant s'il a eu une con-

(19) *De legibus*, *p*. 900.

(20) Phœdon, trad. de Dacier, *p*. 80.

noissance exacte des vrais principes de la morale.

Il est certain que les plus célebres philosophes ont enseigné que l'homme étoit libre; ils croyoient, comme nos théologiens, que sans liberté il ne pouvoit y avoir de morale. Proclus a fait un livre (21) pour concilier la liberté avec la prévision.

L'élite des philosophes a toujours cru qu'il y avoit des choses justes & injustes en elles-mêmes, & qu'il y avoit une loi éternelle qui devoit être la regle de nos actions. Cette loi éternelle, qui doit être la regle de nos actions, est Dieu même, auquel les Pythagoriciens, suivis en cela par Platon, vouloient que nous tâchassions de ressembler, autant que cela étoit possible, à l'infirmité humaine.

Les mêmes philosophes se sont bien apperçus que nos actions, pour être parfaites, doivent être rapportées à la source de la perfection; ce qui a fait dire à Pythagore, (22) que nous devons avoir Dieu incessam-

(21) *Fabricii bibl. græca*, *t. VIII*, *p.* 496.
(22) Jambl. *ch. XXVIII*, *n*°. 137, *p.* 115.

ment en vue ; à Plutarque, (23) qu'il faut référer le principe de nos actions à Dieu ; & à Marc-Antonin, (24) que nous ne ferons jamais aucune bonne action, si nous ne la rapportons à Dieu : aussi défendoit-il de se laisser déterminer par le seul motif du plaisir, lorsqu'on devoit agir, parce que c'est le principe de tous les crimes.

S. Augustin convenoit (25) qu'il se trouvoit des vérités dans les livres des païens sur le culte de Dieu. *Deque ipso uno Deo colendo, nonnulla vera inveniuntur apud eos.* On peut voir à ce sujet les loix de Zaleucus, & sur-tout la préface qui en est admirable. M. Bayle assure (26) que ce n'est pas sans raison que Scaliger l'a traitée de divine ; elle marque le plus clairement du monde, selon lui, la nécessité du culte intérieur & la pureté de l'ame, si l'on veut servir les dieux légitimément. En effet, Zaleucus

(23) *De genio Socr. p.* 180, tr. d'Amiot.
(24) *Liv. III, sect.* 13, *p.* 87.
(25) *De doctrina Christi, liv. II, ch.* 40, *tome III, p.* 42.
(26) Pensées diverses, *tome III, p.* 236.

ordonne (27) de se purifier l'ame de toutes sortes de crimes, parce que Dieu n'étoit point honoré par les sacrifices des méchans, quelques dépenses qu'ils fissent, mais seulement par la vertu & par l'exercice des bonnes actions; ce qui est conforme à ce que l'on lit dans Cicéron. (28) *Cultus autem deorum optimus, idemque certissimus, atque sanctissimus, plenissimus pietatis, ut nos semper purâ, integrâ, incorruptâ, & voce & mente veneremur.* Ce ne sont pas les seuls philosophes qui ont connu le prix & la nécessité du culte intérieur.

Les Égyptiens demandoient à Dieu la purification & le salut de l'ame. (29) On lisoit, au rapport de Porphyre, ces deux vers dans le temple d'Épidaure: (30)

Castus adorati conscendat limina templi,
At castum dicat, si modo sancta sapit.

---

(27) Diodore de Sicile, *liv. XII*, *p.* 84. Stobectos *I*, *p.* 279.

(28) *De natura deorum*, *tome II*, *p.* 228.

(29) *De abstinentiâ*, *liv. II*, *f.* 19. Voyez aussi S. Cyrille contre Julien, *l. IX*, *p.* 311.

(30) Jamblique, *de misteriis*, *f.* 10, *ch. IX*, *p.* 178.

L'amour de Dieu, cette importante vérité que des théologiens ont tâché d'anéantir parmi les chrétiens, a été recommandé par plusieurs philosophes célebres.

Aimez Dieu plus que votre ame, disoit Sextus le Pythagoricien. Le vrai philosophe, selon Platon, c'est celui qui aime Dieu: c'est S. Augustin qui a trouvé cette doctrine dans le disciple de Socrate. *Ipsum autem verum ac summum bonum Plato dicit Deum: unde vult esse philosophum amatorem Dei, ut, quoniam philosophia ad beatam vitam tendit, rursus ideo sit beatus qui Deum amaverit.* (31)

L'amour du prochain étoit regardé comme une vertu indispensable. *Dum inter hoter homines sumus*, dit Séneque, (32) *colamus humanitatem, non timori cuiquam, non periculo simus.* C'étoit un principe reçu non-seulement chez les philosophes, mais chez tous les peuples, qu'il falloit traiter les autres hommes comme nous souhaiterions être traités.

(31) *De civitate dei, t. VIII, c.* 8, *p.* 197.
(32) *De ira, liv. III, ch.* 43.

C'est en conséquence de cette vérité, que l'hospitalité étoit respectée dans les tems reculés ; tous les hommes se croyoient freres, & on auroit eu autant d'horreur de celui qui auroit refusé sa maison à un étranger, que nous en aurions présentement d'un pere qui refuseroit de recevoir son fils chez lui.

Il y avoit dans l'isle de Crète des maisons publiques destinées pour les étrangers, & l'on punissoit chez les Lucaniens ceux qui refusoient leur maison à un voyageur après le soleil couché.

Il n'y a point de pere de l'église qui ait parlé avec plus de force contre ceux qui refusent de secourir les pauvres, qu'un philosophe Chinois, qui disoit que le *riche*, (33) *celui même qui s'est légitimément enrichi, est un voleur, lorsqu'il a laissé souffrir l'indigent ;* ce qui a beaucoup de rapport avec l'expression de S. Ambroise : « Vous ne l'avez pas nourri, donc vous l'avez tué. » *Non pavisti, ergo occidisti.*

---

(33) Légat. *tome II*, *p.* 109.

Le pardon des injures & l'amour des ennemis n'ont pas même été inconnus aux païens. Pythagore vouloit qu'on ne se vengeât de ceux qui nous ont offensés, qu'en tâchant de les rendre nos amis. Socrate dit dans le Criton, *qu'il n'est pas permis à un homme qui a été offensé par une injure, de s'en venger par une autre ;* & c'est par ce passage que Celse prouve que la défense de se venger n'a pas été introduite dans le monde par J. C.

Le précepte que Pythagore recommandoit le plus, c'est de dire la vérité. Selon Marc-Antonin, l'homme de bien dit toujours vrai. Cet empereur ne craint pas même d'assurer, que l'on ne peut mentir sans commettre une impiété. Le mensonge étoit mis par les Perses au rang des plus grands crimes.

« Qui est-ce qui voudroit se parjurer, dit Aristote ; (34) les parjures doivent craindre la punition divine, & ils sont déshonorés chez les hommes ; quand bien même leur

---

(34) Rhétorique, *liv. XVIII, tome II,* p. 267.

crime feroit caché aux mortels, les immortels ne l'ignoreroient pas. »

On avoit une fi grande horreur du parjure, qu'on a vu des gens n'ofer confommer un menfonge par ce crime. C'eft ce qui arriva à Lucius Flaminius, (35) qui fut chaffé du fénat pour avoir fait mourir un criminel dans une débauche, par complaifance pour une femme de mauvaife vie; il le nia, mais dès qu'on voulut s'en rapporter à fon ferment, cet homme qui n'avoit pas craint de mentir, n'ofa fe parjurer.

Marc-Antonin rendoit graces aux dieux de ce qu'il avoit confervé la chafteté dans fa jeuneffe. Les poëtes, même les plus licentieux, ont célébré cette vertu. On trouve ces deux vers dans Tibulle:

Cafta placent fuperis, purâ cum vefte venite,
Et manibus puris fumite fontis aquam.

Ariftote (36) veut qu'on puniffe les jeunes gens qui s'accoutument à tenir des difcours propres à bleffer la pudeur, & qu'on

(35) Plutarque.
(36) *De Repub. liv. VIII, ch. 17, p.* 448.

& qui paroît fort instruit, (41) dit que la nation Japonoise, considérée en général, fournit une preuve évidente, que les lumieres de la raison naturelle & les loix du magistrat, peuvent sûrement diriger & conduire tous ceux qui veulent pratiquer la vertu & conserver la pureté de leur cœur.

On auroit pu traiter ce sujet plus au long; rien n'est plus aisé que de trouver dans les ouvrages des païens, & sur-tout dans ceux des philosophes, des dogmes aussi purs que ceux que le christianisme enseigne. Il y a des livres entiers sur ce sujet. On peut voir entr'autres les *quæstiones Alnetanæ* de M. Huet, l'Histoire de la philosophie païenne, & le douzieme chapitre du quatrieme livre de Grotius, *sur la vérité de la religion chrétienne*; & on trouvera que Lactance a eu raison d'avancer, (42) que si quelqu'un vouloit recueillir toutes les vérités que les philosophes ont enseignées, on en feroit

(41) Kempfer, *Hist. du Japon*, *liv. III*, *chap.* 2.

(42) *De vitâ beatâ*, *liv. VII*, *s.* 1, *p.* 664.

un corps de doctrine qui seroit conforme aux principes de la religion chrétienne. Cette comparaison même n'auroit pas flatté Celse, (43) puisqu'il soutenoit que les philosophes avoient traité avec beaucoup plus d'esprit & de clarté les vertus morales, que les chrétiens.



CHAPITRE X.

Les hommes sont-ils plus parfaits depuis l'avénement de Jésus-Christ?

NOUS venons de voir que, de l'aveu même des chrétiens, J. C. n'a appris aucune vérité nouvelle aux hommes, & que tous les devoirs que la religion prescrit, ne sont autre chose que ce que la lumiere naturelle nous enseigne: examinons présentement si les hommes sont meilleurs depuis que Dieu a envoyé son fils pour les réformer. Il semble que leur perfectionnement

(43) Origene, *p.* 274.

devoit être un des principaux objets de la ſageſſe divine dans l'incarnation.

Origene (1) le croyoit, Euſebe (2) l'a bien compris, lorſqu'il a dit qu'elle a corrigé les peuples barbares, & qu'elle a détruit les coutumes impies qui s'étoient introduites chez eux. C'eſt auſſi ce que penſoit S. Auguſtin; (3) en parlant des infideles & voulant exalter les chrétiens, il fait remarquer leur équité, leur droiture, leur candeur, leur bonne-foi, leur piété, leur retenue, leur union, leur charité, leur force, leur patience, leur déſintéreſſement.

Cette matiere faiſoit le ſujet d'un livre que Théophane, archevêque de Nicée, compoſa dans le quatorzieme ſiecle contre les Juifs; on en conſerve le manuſcrit à Rome. (4)

L'auteur cherchoit à prouver dans le

---

(1) Origene contre Celſe, *p.* 2 & 55.
(2) Prép. évang. *liv. I*, *ch.* 4, *p.* 11.
(3) Bourdaloue, Dominicales, *t. IV*, *p.* 249.
(4) Gudin, *t. XIII*, *p.* 133. Fabricius, *de larg. p.* 125.

quatrieme livre de son ouvrage, que l'évangile avoit Dieu pour auteur, puisqu'il avoit rendu les hommes plus sages que la loi ancienne n'avoit pu faire; mais si l'on faisoit voir que les hommes sont au moins aussi méchans qu'ils l'étoient avant la loi nouvelle, on pourroit objecter à ceux qui se sont servi de cet argument, que l'arrivée de J. C. sur la terre étoit inutile, ou n'a point eu d'effet; c'est ce qu'il n'est pas difficile de démontrer. Le christianisme a eu cela de commun, dans son commencement, avec toutes les sectes naissantes, que l'on y remarqua un très-grand zele & beaucoup d'union. Le zele fut même porté au-delà de ses justes bornes, puisqu'on lui sacrifia plusieurs fois la vérité; & quoiqu'il y eut des hommes très-corrompus parmi ceux qui prenoient le nom de chrétiens, on peut dire en général qu'il y avoit dans cette société beaucoup de gens remplis de respect pour Dieu & d'amitié pour les autres hommes. On retrouvoit chez eux ce que l'on avoit déjà vu chez les Pythagoriciens & chez les Esséniens.

Les derniers fiecles ont donné un pareil fpectacle. (5) Les plus grands ennemis des luthériens, des calviniftes, des anabaptiftes & des quakers, n'ont pu s'empêcher de donner des éloges à la piété & à la régularité de ces fectes naiffantes.

Cet état de perfection ne dura pas longtems chez les premiers chrétiens ; les peres fe plaignirent bientôt qu'il n'y avoit plus de charité dans leur vie, ni de difcipline dans leurs mœurs ; que le tems avoit effacé toutes les vertus chrétiennes ; que les Sarrazins & les païens gardoient leurs loix & leurs coutumes avec plus d'exactitude que les chrétiens. Ce font les propres expreffions de S. Cyprien, (6) de S. Grégoire de Nazianze & du pape Grégoire VII. Les difputes fur la religion font prefque auffi anciennes que J. C. même. Parmi fes difciples, chacun chercha à faire triompher

---

(5) Florimond de Raymond, de la naiffance de l'héréfie, *p.* 227. Grotius, *liv. I*, *p.* 117.

(6) *Voyez* la préface de la fréquente communion, *art.* 36.

ses sentimens propres. Ces querelles donnerent lieu à ces assemblées qu'on a appellées *conciles*, où souvent la violence & la brigue firent rendre des décisions que l'on força de respecter, comme si elles fussent descendues du ciel. Les prêtres ayant été admis à la confiance des princes, porterent l'ambition & l'ingratitude jusqu'à vouloir persuader aux peuples, que l'autorité souveraine étoit subordonnée à la jurisdiction ecclésiastique ; &, à la faveur d'un principe aussi séditieux, on a vu plusieurs fois des états bouleversés & des princes détrônés.

L'histoire de l'empire d'Allemagne en fournit plusieurs exemples. Ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans Silhon, *que la religion chrétienne est venue confirmer la santé languissante des états sous le regne de l'idolâtrie, & serrer davantage les nœuds de l'obéissance que les peuples doivent aux princes*. C'est ce qui a été réfuté très-solidement par Bayle. (7) « Depuis le quatrieme siecle

(7) Réponses aux questions d'un provincial, *ch. XXI*, *p.* 300.

jusqu'au nôtre, dit-il, les conspirations, les séditions, les guerres civiles, les révolutions, les détrônemens, ont été des choses aussi fréquentes parmi les chrétiens que parmi les infideles. Si certains pays y ont été moins sujets, ce n'est pas la loi chrétienne qui en a été la cause; il faut attribuer cette différence aux divers génies des peuples, & à la diverse constitution des gouvernemens: les émotions & les catastrophes qui ont troublé, ou même bouleversé les états, ont été souvent causées par la religion; & ce sont principalement celles-là qui ont été turbulentes & furieuses.»

On voit par-là qu'il y a beaucoup à rabattre de ce que dit M. Silhon: on peut opposer aux trophées qu'il a érigés à la religion chrétienne, non-seulement la pratique de plus de douze siecles, mais aussi les cruels reproches que se font tour-à-tour les catholiques romains & les protestans.

Ceux-là reprochent à ces derniers un esprit brouillon, factieux, inquiet, des maximes républicaines, de l'aversion pour la monarchie, des dogmes incompatibles avec

le repos des états & propres à inſpirer un génie ambitieux, entreprenant, toujours en action, s'il n'eſt opprimé par une force majeure.

Les accuſations qu'un pere de l'oratoire a faites contre les huguenots, dans le gros volume qu'il oppoſe à l'hiſtorien de l'*Edit de Nantes*, ſont ſi graves, ſur-tout par rapport à l'eſprit de rebellion, qu'il n'y a point de ſouverains catholiques, qui, ajoutant foi à ce portrait, n'aimaſſent mieux laiſſer la plupart de leurs provinces déſertes, que de les voir peuplées de ſemblables habitans. Voilà l'idée que les catholiques romains ſe ſont de ceux qu'ils appellent *calviniſtes*, *presbytériens*, *puritains*, *&c.*

Les proteſtans, de leur côté, ne ceſſent (8) de ſoutenir que le *papiſme* doit être banni de tous les états, puiſqu'il diſpenſe les ſujets du ſerment de fidélité prêté aux ſouverains ſéparés de la communion de Rome, & qu'il ne travaille qu'à ſe rendre

(8) Préface générale de l'hiſtoire de l'édit de Nantes.

maître de tout, soit par des conspirations cachées, soit par la révolte ouverte des peuples.

Ces reproches ne sont pas sans fondement. L'on a vu commettre les plus affreux assassinats par un zele ardent pour la religion catholique. Celui qui tua le fameux Guillaume de Nassau, prince d'Orange, disoit, au milieu des plus affreux tourmens, qu'il se tenoit heureux d'avoir rendu un si grand service à la religion catholique & au roi d'Espagne son maître. (9)

Jaques Clément s'étoit mis dans l'esprit qu'il gagneroit la couronne du martyre en tuant Henri III. Jean Châtel disoit à ses juges, qu'il croyoit avoir fait une action méritoire en attentant à la vie d'un prince qui n'étoit pas réconcilié avec le S. Siege, & qui, par conséquent, ne devoit pas être regardé comme un roi légitime.

Ce furent ces mêmes principes qui animerent Ravaillac, & qui coûterent la vie

---

(9) Lettres d'Ossat, *t. I*, *liv.* *XIII*, p. 391.

au plus grand roi de la France. Nous avons vu plus haut, *chap.* 7, les diverses violences qui ont été employées contre les païens, pour les amener au christianisme ; le zele des orthodoxes est encore bien plus grand contre ceux d'entre les chrétiens dont la croyance ne s'accorde pas entiérement avec la leur.

Ce ne fut d'abord que par les châtimens spirituels, que l'on sévit contre ceux à qui l'on donnoit le nom d'hérétiques ; les prêtres ayant acquis un très-grand crédit depuis que les empereurs étoient chrétiens, l'exil & ensuite la mort furent le partage de ceux qui s'éloignerent de la secte dominante. En péchant contre les premiers devoirs de l'humanité, on s'imagina plaire à Dieu ; & plus on étoit cruel, plus on étoit censé avoir de la religion. C'est ce qui a fait dire à un auteur fameux : (10) « Je me suis vingt fois étonné que les Juifs, qui haïssent si obstinément les chrétiens, & qui étant rél.

(10) La France toute catholique sous le regne de Louis le grand, p. 66.

pandus par-tout le monde favent ce qui s'y passe, & peuvent transporter les nouvelles dans tous les pays, n'aient pas traduit en diverses langues, chinoise, japonoise, malabaroise, l'histoire des chrétiens; car ils disposeroient par-là toutes les nations à ne pas souffrir que les chrétiens s'établissent chez elles. »

Cet esprit de persécution avoit gagné jusqu'au bon roi S. Louis, qui disoit confidemment à Joinville, (11) « que, quand un laïc entendoit médire de la religion chrétienne, il devoit la défendre, non-seulement de paroles, *mais à bonne épée tranchante*, & en frapper les médisans & les mécréans à travers le corps, tant qu'elle pourra y entrer. »

C'est une violation manifeste des préceptes des premiers docteurs de l'église, qui avoient décidé, *que la violence ne devoit jamais être employée en faveur de la vérité*. Ceux qui parloient de la sorte, n'avoient aucun pouvoir sur la terre. Leurs succes-

(11) Joinville, de Ducange, p. 11.

ſeurs, devenus tout puiſſans, ne mirent aucune différence entre les rebelles à l'état, & ceux qui ne reçoivent pas aveuglément les déciſions de l'égliſe.

Le cardinal du Perron eſt convenu que les premiers peres de l'égliſe ne penſoient pas de même que les évêques du dernier ſiecle, ſur la conduite que l'on doit tenir à l'égard des hérétiques. « Quant aux regles de la prudence chrétienne, pour la conſervation de la religion, l'égliſe (12) les applique diverſement, ſelon la diverſité des tems & des occaſions; comme, par exemple, quand l'égliſe étoit ſous les premiers empereurs païens, les chrétiens diſoient qu'il ne falloit perſécuter perſonne pour la foi, & que la religion ne devoit pas être forcée. Depuis, quand les chrétiens furent devenus maîtres de l'empire, & que les empereurs furent devenus catholiques, l'égliſe ſe ſentant travaillée d'héréſies, eut recours à la force, & à faire réprimer les hérétiques par peines & corrections temporelles. Les

(12) Perroniana, p. 234.

peres ne s'en tinrent plus alors aux simples termes de Tertullien, que ce n'étoit point acte de religion de contraindre; mais que les apostats & les hérétiques, quoiqu'ils fussent encore hors de l'église, néanmoins, d'autant qu'ils avoient fait serment à l'église, on pouvoit les contraindre à revenir, même par l'entremise du bras séculier & des peines temporelles. »

S. Augustin dit, qu'au commencement il avoit été d'autre avis; mais que depuis, vaincu par les raisons de ses confreres qui étoient plus sages & plus expérimentés que lui, il changea d'opinion, en s'appuyant sur ce verset de l'évangile: *Contrains-les d'entrer.* Les théologiens, au commencement, vouloient qu'on s'abstînt du supplice de la mort, & se contentoient des loix impériales, qui condamnoient les hérétiques à dix livres d'or d'amende. Depuis, comme les maux que l'hérésie apportoit à l'église, devinrent de jour en jour plus dangereux, on employa la loi du Deutéronome, qui commande de faire mourir ceux qui suivent les faux dieux, & l'on priva les hérétiques,

non-seulement de leurs biens, mais encore de la vie.

Calvin se fondoit sur cette regle, lorsqu'il fit brûler Servet à Geneve & le ministre Suisse Valentin. En Angleterre, les ariens doivent être punis de mort; quoique cela s'exécute en vertu des loix séculieres, néanmoins ce n'est qu'après que l'église y a passé, & a déclaré aux magistrats qu'ils le pouvoient & devoient faire en conscience, en tirant le glaive, comme dit S. Bernard, *ad nutum sacerdotis*.

Ce sont ces malheureux principes qui ont produit le monstrueux tribunal de l'*inquisition*, dont le nom seul fait horreur à tout ce qui n'est pas, ou Italien, ou Espagnol, ou Portugais. Il faudroit des volumes entiers pour en décrire toute l'iniquité. Nous nous contentons de renvoyer à l'excellent ouvrage de Limborch.

Ce n'est que depuis peu d'années, que les Anglois ont reconnu combien il étoit injuste de punir de mort ceux qu'on appelle *hérétiques*. Ils ont aboli, sous le regne de Charles II, l'acte *de hæretico comburendo*.

C'est en conséquence de ces cruelles opinions, que l'on a vu enseigner publiquement, à la honte du christianisme, *que l'on ne devoit pas garder la foi aux hérétiques;* sentiment que Clément VIII, qui d'ailleurs étoit assez honnête homme pour un pape, approuvoit, ainsi que s'en plaint amérement le cardinal d'Ossat.

L'inhumaine décision du concile de Constance, sur le mépris des saufs-conduits, est aussi le fruit de cette pernicieuse doctrine; (13) mais nous allons prouver, par quelques exemples choisis, que les plus grandes cruautés ont été regardées comme des preuves d'attachement pour la religion.

L'auteur de la vie de S. Guillaume, archevêque de Bourges, (14) parlant de la victoire remportée sur les Albigeois par les catholiques, loue ceux-ci de n'avoir fait quartier, ni à aucun âge, ni à aucun sexe, dans le sac de Beziers. *Neque ætati parcen-*

---

(13) Hist. du concile de Constance, préface de Lenfant, *p.* 47.

(14) *Bollandus*, *t. I*, *p.* 633.

tes, *neque sexui*; d'avoir tué les enfans dans les bras de leurs meres, & de n'avoir respecté, ni les églises ni les monastères. *Inter matrum ulnas parvuli quoque cæsi sunt, & neque ecclesiæ, neque monasteria eos tueri poterant, qui ecclesiæ ruperant unitatem.*

On peut joindre à ces traits de zéle, ce qui arriva en Angleterre sous le régne de Marie. (15) Une femme ayant été condamnée à être brûlée avec ses deux filles, elles furent jetées dans le même feu. Il y en avoit une qui étoit grosse & proche de son terme; la violence du feu & de la douleur la fit accoucher; l'un des assistans, moins barbares que les autres spectateurs, tira l'enfant du feu; mais après avoir délibéré, on l'y rejeta de nouveau.

C'est à la religion catholique qu'on doit les horreurs de la S. Barthelemi, & l'affreux massacre d'Irlande; Cassamaoni, qui écrivoit quelque tems après le massacre d'Irlande, (16) exhortoit ses compa-

---

(15) Apologie pour la réformation, *ch. VII*, *p.* 381.

(16) Bibl. angloise, *liv. II*, *p.* 203.

triotes, dans un livre imprimé à Francfort, de tuer tous les hérétiques & tous ceux qui les défendent. Il se réjouit & les félicite, de ce qu'en quatre ans, depuis 1641 jusqu'en 1645, ils en avoient tué plus de cent cinquante mille. Le carnage qui se fit dans les vallées du Piémont, est peut-être au-dessus de tout ce qui s'est pratiqué en ce genre : il est impossible de lire le récit qu'en fait le ministre Léger, sans verser des larmes. (17)

« Les petits enfans, impitoyablement arrachés des mammelles de leurs tendres meres, étoient empoignés par les pieds, froissés & écrasés contre les murailles & les rochers, & bien souvent leur cervelle y restoit attachée, & leurs corps étoient jetés à la voirie ; ou bien l'un se saisissant de l'une des jambes de ces innocentes créatures, & l'autre d'une autre, ils le déchiroient misérablement par le milieu du corps, & puis le jetoient par la campagne. Les

(17) Hist. des églises Vaudoises, *liv. II, ch. 9, p.* 110.

malades & les vieillards, tant hommes que femmes, étoient brûlés dans leurs maisons, ou hachés en pieces, ou liés tout nus en forme de pelotons, la tête entre les jambes, & précipités par les rochers, ou roulés par les montagnes. Aux pauvres filles & femmes violées, on leur farcissoit le ventre de cailloux, d'une maniere que j'aurois horreur de décrire, ou bien on les remplissoit de poudre & on y mettoit le feu; comme à plusieurs personnes on en a rempli la bouche & les oreilles, & puis y mettant aussi le feu, on leur fendoit les mâchoires & on leur faisoit sauter la cervelle hors de la tête. D'autres misérables filles ou femmes, ont été empâlées toutes vives par la nature, & dans cette effroyable posture, ont été exposées toutes nues sur les grands chemins. D'autres ont été diversement mutilées, & ont eu les mammelles coupées par ces bourreaux, qui les ont fricassées & mangées.

Des hommes, les uns étoient hachés tout vifs en pieces; on leur coupoit le membre viril & on le mettoit entre les dents de leurs têtes coupées; d'autres ont été écorchés

vifs; ici le pauvre pere a vu son enfant que l'on écorchoit par le milieu du corps, & que l'on écrasoit contre les rochers à force de bras, & les soldats s'entrebattre de ses pieces. Là le mari a vu sa femme violée en sa présence, & la mere sa fille, & puis éventrée par les soldats, ou bien souvent son ventre farci de pierres, ou rempli de poudre. On a vu fendre le ventre des femmes enceintes, toutes vivantes, & prendre & porter leur fruit au bout des hallebardes.

C'est donc avec une grande raison que Bayle a dit, « que ce que le christianisme a commis de violence, soit pour extirper l'idolâtrie, soit pour étouffer les hérésies, ne sauroit être exprimé; que l'histoire en inspire de l'horreur & qu'on en frémit, pour peu qu'on soit débonnaire. (18) Une bonne ame, dit-il, ne sauroit lire innocemment ces sortes de relations; elle ne sauroit s'empêcher de maudire la mémoire de ceux qui ont été cause de ces incendies,

(18) Réponses aux questions d'un provincial, t. IV, ch. 2. Dictionnaire, article Japon, n°. 3.

& au lieu de demander des fleurs à jeter sur leurs tombeaux, au lieu de chercher un formulaire de bons souhaits dans Juvénal, elle chercheroit un formulaire d'imprécations dans Tibulle. »

Enfin, l'intolérance des chrétiens a été jusqu'à défendre, sous peine de la vie, des opinions philosophiques. En voici un exemple qui n'est pas fort éloigné de notre tems.

Villon, Bitaut & de Claves avoient avancé, l'an 1624, des opinions qui n'étoient pas conformes à l'opinion d'Aristote. La faculté de Paris les condamna, & dénonça les auteurs au parlement qui rendit, à cette occasion, un arrêt que l'on trouve dans M. de Launoy. (19) Il y est ordonné, « que les theses, où se trouveront ces propositions, seront déchirées, & que commandement sera fait, par un des huissiers de la cour, auxdits Claves, Villon & Bitaut, de sortir dans vingt-quatre heures de Paris, avec défenses de se retirer dans

(19) *De variâ Aristotelis fortunâ*, 212.

les villes & lieux du ressort de la cour, d'enseigner la philosophie dans aucune des universités d'icelui, & à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de mettre en dispute lesdites propositions contenues èsdites thèses, les faire publier, vendre & débiter, à peine de punition corporelle, soit qu'elles soient imprimées en France ou ailleurs; & il y est fait défenses à toutes personnes, à peine de la vie, de tenir & enseigner aucunes maximes contre les anciens auteurs approuvés, c'est-à-dire, contre Aristote. »

Si l'on vouloit approfondir la corruption des chrétiens, il faudroit presque faire l'histoire de l'église; on y verroit l'ambition, la cruauté, le déréglement dans les mœurs portés aux plus grands excès.

Les historiens chrétiens les plus zélés pour leur cause, n'ont pas pu le désavouer; (20) mais ce sont des faits si publics, que ce seroit perdre du tems que d'entreprendre de les prouver en détail. (21)

(20) Baronius, à l'art. 1049.
(21) Lenfant, préface du concile de

L'église de Rome, qui auroit dû donner les bons exemples, a été le centre du désordre.

Alcuin se plaignoit de son tems qu'il n'y avoit, ni crainte de Dieu, ni sagesse, ni charité à Rome, & que l'on y voyoit souvent des traits de la plus grande impiété.

Nonne in sede romanâ ... ibi extrema impietatis exempla, nec ibi timor Dei, nec sapientia, nec charitas esse videtur. (22) Le mal étoit général: *à summo capitis pariter pedis usque deorsum ad plantam sanum esse nihil; nunc caput est scelerum, quæ caput orbis erat.*

Le bon pape, Adrien VI, en convenoit: *scimus*, dit-il, *in hâc sanctâ sede, aliquot jam annis, multa fuisse abominanda, abusus in spiritualibus, excessus in mandatis, & omnia denique in perversum mutata.* (23)

Pic de la Mirandole en avoit dit plus qu'Adrien, en parlant à Léon X. « Il n'y

Constance, *p.* 939. La défense de la réforme, *t. I*, *ch.* 1.

(22) *Page* 1502.

(23) Ingellus, dans Vossius, *t. I*, *p.* 350. Alasinus, *ibid. t. IV*, *p.* 659.

avoit plus dans l'église de Dieu ni pudeur, ni modestie, ni justice; (ce sont ses termes) la piété étoit changée en superstition, le vice étoit honoré, la vertu condamnée; les temples & les couvens de religieuses étoient des lieux publics de débauche, où les péchés les plus énormes se commettoient sans retenue. Les prêtres & les évêques ignoroient la priere qui se devoit faire devant le crucifix, & ils étoient simoniaques publiquement. (24)

Mais, pour faire voir que le christianisme n'a point adouci les mœurs, nous rapporterons quelques traits de l'ouvrage fameux de Barthelemi de las Casas; il est vrai que ces détails font horreur, qu'on ne trouve rien de si affreux dans toute l'histoire païenne; mais ils sont trop concluans pour notre these, pour que nous les passions sous silence.

Après avoir dépeint le naturel des Indiens, doux, traitables & soumis, il ajoute: (25)

(24) *Fasciculus temporum*, *p.* 209.

(25) Hist. du papisme de Jurieu, *ch.* 2, *p.* 238.

« c'est chez ces agneaux que les Espagnols sont entrés, de même que des lions, des loups & des tigres cruels, qui auroient été long-tems sans manger; depuis quarante ans, ils n'ont fait autre chose que de les mettre en pieces, les tuer, les affliger, les tourmenter & les détruire par des cruautés qui n'avoient jamais été ni vues, ni lues, ni entendues; ensorte que de plus de trois millions d'ames qui étoient dans l'isle Espagnole, il n'y reste pas plus de deux cents personnes naturelles du pays.

Pour ce qui est de la terre ferme, continue-t-il, nous savons assurément que les Espagnols ont dépeuplé plus de dix royaumes plus grands que l'Espagne, en y comprenant le Portugal & l'Arragon; & deux fois plus de pays qu'il n'y en a de Séville à Jérusalem, d'où il y a pourtant mille lieues de chemin. Tous ces royaumes sont aujourd'hui déserts, après avoir été peuplés autant qu'un pays peut l'être. De bon compte fait & très-certain, on peut prouver que les Espagnols, par leur tyrannie, ont fait mourir plus de douze millions d'hommes, fem-

mes & enfans, & je ne croirois point me tromper, en disant quinze millions; ils ouvroient le ventre des femmes grosses toutes vivantes, & en arrachoient le fruit; ils faisoient des gageures à qui d'un coup d'épée ouvriroit & fendroit un homme par le milieu, ou à qui lui couperoit la tête avec le plus d'adresse, ou à qui lui ouvriroit le plus les entrailles. Ils prenoient les enfans par les pieds, & les arrachant du sein de leurs meres, ils leur froissoient la tête contre les rochers; ils en jetoient d'autres dans les rivieres, en les élançant en l'air, & quand ils retomboient dans l'eau, ils étoient enchantés. Ils faisoient de certains gibets longs & bas, de sorte que les pieds touchoient presque à terre; chacun de ces gibets étoit pour treize personnes, à l'*honneur*, disoient-ils, *de J. C. & des douze apôtres*; puis ils mettoient le feu par-dessous & brûloient tout vifs ceux qu'ils avoient suspendus à ces gibets. Ils faisoient ordinairement mourir les nobles & les grands seigneurs des Indiens de cette façon. Ils faisoient de certains grils avec des perches dressées sur des fourchet-

tes, & allumoient un petit feu dessous, afin que ces misérables mourussent lentement, en jetant des cris de désespoir. »

L'auteur, que nous citons, dit qu'il vit une fois quatre ou cinq des principaux seigneurs sur ces grils, & il y en avoit encore trois ou quatre garnis de même ; ceux qui étoient dessus jetoient des cris horribles, qui empêchoient le capitaine de dormir ; ce qui l'engagea à commander qu'on les étranglât, mais le sergent fut assez cruel pour mettre lui-même des baillons à leurs bouches, pour les empêcher de crier, & il attisoit le feu, afin qu'ils grillassent.

J'ai vu tout cela, & une infinité d'autres actions, ajoute Barthelemi de las Casas. Ce même auteur nous apprend que les Espagnols, pour attrapper les Indiens qui se sauvoient dans les montagnes, avoient de gros chiens & de grands lévriers qui mettoient en pieces un Indien en moins de tems qu'il n'en faut pour réciter un *Credo*. Ils remplissoient des granges de ces misérables peuples, & en brûloient plusieurs milliers à-la-fois. Si quelqu'Espagnol prenoit un

Indien en croupe pour en faire un esclave, un Espagnol venoit par derriere pour faire essai de son adresse & le tuoit d'un coup de lance. Si quelque jeune enfant, ou garçon, étoit tombé à terre, un Espagnol venoit, lui coupoit les jambes & le laissoit-là.

« Une fois, continue-t-il, les Indiens venoient au-devant de nous, à dix lieues d'une grande ville, pour nous recevoir avec des vivres & des viandes délicates, en nous faisant mille caresses; ils étoient paisiblement assis devant nous: subitement le diable entra dans les Espagnols, & en ma présence, sans qu'il y en eut aucune raison, ils massacrerent près de trois mille de ces innocens. Je vis là de si grandes cruautés, que jamais homme n'en a vu, ni n'en verra de semblables. »

Un Espagnol allant un jour à la chasse & n'ayant pas de quoi faire curée à ses chiens, prit l'enfant d'une Indienne d'entre les bras de sa mere, le mit en pieces, & le distribua à ses lévriers.

On ne peut faire réflexion sur toutes ces horreurs, sans être obligé d'avouer que

Scaliger (26) a dit vrai, lorsqu'il a assuré que les chrétiens sont plus méchans que les païens & que les mahométans ; c'est ce que pensoit aussi Montaigne. « Comparez nos mœurs à un païen & à un mahométan, dit-il, vous serez toujours au-dessous. »

M. Leclerc a parlé sur le même ton. (27) « Si l'on cherche parmi les chrétiens, dit-il, les vertus qu'on se doit à soi-même, comme la modestie, l'humilité, l'abstinence des plaisirs défendus, la patience dans l'adversité, je ne sais si on en trouvera davantage que parmi les païens anciens & modernes, pourvu que l'on veuille rendre justice aux uns & aux autres. »

Ceux d'entre les chrétiens qui ont pris le nom de réformés, sont encore bien éloignés de la perfection. Les plus zélés partisans de ce parti conviennent de cette corruption. Brand, (28) qui a écrit *l'Histoire de la réformation des Pays-Bas*, dit que les réfor-

(26) Scaligerana, *p.* 49.
(27) De l'incrédulité, *p.* 228.
(28) Bibliotheque angloise, *tome V*, *art.* 4, *p.* 434.

més ont banni l'innocence, la douceur, l'humilité & la charité; que le vice, la persécution, la haine, l'envie & l'amour-propre ont pris la place de ces vertus.

Le ministre Jurieu convient du déréglement des mœurs de sa secte. « Le plus grand de tous les maux, dit-il, c'est leur extrême corruption. Les réformés de France se laissent emporter au torrent de la vanité, de l'orgueil, du luxe, de la folle dépense, qui occupe tout le royaume, & souvent ils enchérissent dans ces crimes sur leurs compatriotes. L'Angleterre a ses défauts qui ne sont pas moins grands : la piété y est relâchée, les hommes y sont superbes, les femmes souverainement déréglées, vaines & trompeuses au-delà de l'imagination. Les royaumes du Nord & les provinces réformées d'Allemagne sont plongés dans une débauche qui les abaisse & les abrutit, & par-tout généralement regne une prodigieuse indifférence pour la religion. Les princes, les souverains, ne pensent qu'aux intérêts politiques; le soin de l'église & de la vérité est ce qui les occupe le moins. Les

peuples sont sans piété, les pasteurs sont relâchés, & au lieu que chacun devroit soutenir le grand ouvrage de la réformation, tous contribuent à le laisser tomber à terre. »

La Placette ne se plaint pas moins amérement du déréglement des réformés. « Qu'on rassemble, dit-il, (29) tous ceux qui ne manquent ni de sobriété, ni de chasteté ; quelque grand que le nombre en soit, il se réduira à très-peu de chose, si l'on en retranche tous les détenteurs du bien d'autrui, tous les avares, tous les ambitieux, tous les orgueilleux, tous les idolâtres du faux honneur, tous les vindicatifs, tous ceux qui sont prévenus ; tous les calomniateurs, tous les médisans, tous les adulateurs, tous les menteurs ; tous ceux qui refusent d'assister les pauvres ; sans parler des indévots, des blasphémateurs, des superstitieux, des incrédules & des idolâtres. Toutes ces déductions faites, ce qui restera se trouvera

(29) Essai sur l'amour des plaisirs, *c. IV*, *p.* 91.

si petit, qu'à peine pourra-t-il faire quelque nombre. »

Personne n'a parlé avec plus de sens & d'exactitude sur ce sujet, que Robert Barclai dans son apologie des trembleurs. Ce passage est un peu long, mais il est trop important pour être omis. Le voici tel qu'il se trouve, *these* 10, *p.* 315.

« Les églises particulieres de Christ, rassemblées au même tems des apôtres, commençant bientôt à décheoir, quant à la vie intérieure, vinrent à bout d'être toutes couvertes de diverses erreurs, & les cœurs des professeurs du christianisme à être tourmentés de l'ancien esprit & de la conversation du monde; néanmoins il a plu à Dieu, durant quelques centuriers, de conserver cette vie en plusieurs, lesquels il anima de zele, pour demeurer fermes & souffrir pour son nom à travers des persécutions; mais ces choses étant passées, l'humilité, la douceur, la charité, la patience, la bonté & la tempérance du christianisme vinrent à se perdre; car après que les princes de la terre vinrent à prendre cette profession sur eux-

mêmes, & qu'être chrétien cessa d'être une infamie, mais devint plutôt un moyen de s'avancer, les gens devinrent tels par la naissance & par l'éducation, & non pas par la conversion & par le renouvellement d'esprit. Alors il n'y avoit personne si misérable, personne si méchant, personne si prophane, qui ne devînt membre de l'église; & les docteurs & les pasteurs d'icelle, devenant les compagnons des princes, acquérant de grands trésors & de grands biens, devinrent enflés & comme enivrés de la vaine pompe & de la gloire de ce monde. Ainsi la vertu, la vie, la substance & le noyau de la religion chrétienne vint à se perdre, & rien n'en demeura que l'ombre & l'image; laquelle image morte, ou carcasse du christianisme (pour la faire mieux recevoir à cette superstition intérieure de leurs cœurs, ou en devenant moins méchans, ou moins superstitieux; mais dans quelque petit changement dans l'objet de leurs superstitions) n'ayant point l'ornement intérieur de la vie de l'esprit, devint ornée de plusieurs ordres extérieurs & visibles, & embellie d'or &

d'argent, de pierres précieuses & d'autres ornemens magnifiques de ce monde périssable : tellement que cela ne devoit non plus être appellé la religion chrétienne, nonobstant la profession extérieure, que le corps mort d'un homme doit être estimé homme vivant. Cette église apostate de Rome n'a pas moins introduit de cérémonies & de superstitions dans la religion chrétienne, qu'il y en avoit, soit entre les Juifs, soit parmi les païens, & il y a eu autant & plus d'orgueil, d'avarice, de sales couvertures de luxe, d'adultere, de profanation & d'athéisme parmi les docteurs & les principaux évêques, qu'il y en a jamais eu parmi aucune sorte de peuple. C'est de quoi personne ne peut douter, s'il a lu leurs propres auteurs, Platina & les autres ; or bien que les protestans aient réformé quelques articles & des doctrines absurdes, ils n'ont néanmoins fait que tailler les branches ; & soutiennent finement les mêmes racines dont ces arbres ont germé. On trouve que le même orgueil, la même avarice & la même sensualité s'est répandu par-tout & a fermenté dans leurs églises

églises & leurs ministres; & la vie, le pouvoir & la vertu de la vraie religion est perdu entr'eux; & la même stérilité, la même sécheresse & la même inanition se trouvent dans leurs mysteres; de sorte que l'on pourroit dire véritablement des uns & des autres, sans faire breche à la charité, qu'ayant seulement la forme de la piété, & plusieurs d'entr'eux n'ayant que cela, ils en sont les fausses images. »

Les auteurs moraux les plus estimés entre les catholiques qui ont écrit depuis un siecle, nous représentent leur tems comme celui où le désordre a été amené à son plus haut période. Écoutons le célebre M. Arnauld. « C'est une chose horrible, dit-il dans son livre *de la fréquente communion*, que l'on n'ait jamais vu davantage de confessions & de communions, & jamais plus de désordres & de corruptions. Toutes les véritables marques du christianisme sont presqu'éteintes aujourd'hui dans les mœurs des chrétiens; il n'y eut jamais plus d'impureté dans les mariages, plus de corruption dans les familles, plus de débordement dans la jeu-

nesse, plus d'ambition parmi les riches, plus de luxe parmi toutes sortes de personnes, plus d'infidélité dans le commerce, plus d'altération dans la marchandise, plus de tromperie dans les artisans, plus d'excès & de débauche parmi les peuples : qui ne sait que depuis vingt ans, la fornication a passé parmi les gens du monde pour une faute légere; l'adultere, le plus grand de tous les crimes, pour une bonne fortune; la fourberie & la trahison pour vertus de la cour; l'impiété & le libertinage pour force d'esprit; le jurement & le blasphême pour ornement dans le discours; la tromperie & le mensonge pour la science du débit & du trafic; la fureur du jeu continuel pour une honnête occupation des femmes; le mépris des maris, l'abandon du soin des familles, la négligence de l'éducation des enfans, pour le privilege de celles qui ont quelque avantage de la nature, ou de la fortune. Je ne dis rien des crimes plus abominables que nos peres ont ignorés, & qui se sont débordés de telle sorte dans ce siecle malheureux, qu'on ne sauroit y penser sans être saisi d'horreur. »

Les jésuites sont en cela d'accord avec Port-Royal. « Où trouve-t-on aujourd'hui de la religion? de la maniere dont on vit dans le monde, toutes les véritables marques de la piété sont presque détruites dans les mœurs des chrétiens, s'écrie le pere Rapin. (*De la foi des derniers siecles*, *c.* 8, *p.* 465.) Y eut-il jamais plus de déréglement dans la jeunesse, plus d'ambition parmi les grands, plus de débauche parmi les petits, plus de débordement parmi les hommes, plus de luxe & de mollesse parmi les femmes, plus de fausseté dans le peuple, plus de mauvaise foi dans tous les états & dans toutes les conditions? Y eut-il jamais moins de fidélité dans les mariages, moins d'honnêteté dans les compagnies, moins de pudeur & de modestie dans la société? Le luxe des habits, la somptuosité des ameublemens, la délicatesse des tables, la superfluité de la dépense, la licence des mœurs & les autres déréglemens de la vie sont portés à des excès inouis: tous les principes de la vraie piété sont tellement renversés, qu'on préfere aujourd'hui dans le commerce un

honnête scélérat à un homme de bien trop austere ; & faire le crime sagement & sans offenser personne, s'appelle avoir de la probité selon le monde. On n'a jamais tant parlé de morale, & il n'y eut jamais moins de bonnes mœurs ; jamais plus de réformateurs & moins de réforme ; jamais plus de savoir & moins de piété ; jamais de meilleurs prédicateurs & moins de changement de vie : de la maniere dont nous vivons, ne sommes-nous pas de vrais païens en toutes choses ? La corruption est universelle, le péché regne par-tout, & la pénitence ne se fait presque nulle part ; on a honte d'être vertueux, & c'est tête levée que triomphe le vice, comme la prostituée de Babylone, qui est la figure du dernier degré d'abomination ; & il semble que les hommes n'ont jamais été si idolâtres du monde, ni si amateurs du vice ; c'est-à-dire, dans une opposition si formelle à l'esprit de Dieu. »

« Faut-il qu'un prédicateur de l'évangile, dit le P. Bourdaloue dans *les Dominicales*, *tome* 4, *p*. 258, en soit réduit à faire publiquement cet aveu : ils ont tous quittés les

voies de la sainteté qu'on leur avoit tracées, & ils se sont tous livrés au péché. »

Le P. Croiset parle du même ton dans son *Parallele des mœurs de ce siecle & de la morale de J. C.*, *tome I*, *p.* 33. « Chacun accuse son siecle de dépravation, ce sont ses termes ; mais sans vouloir trop faire le Jérémie, vit-on jamais moins d'innocence dans la jeunesse, si peu de régularité dans les mœurs & la conduite de ceux qui sont d'un âge plus mûr ? Vit-on jamais moins de piété dans tous les états ? Et combien peu de religion dans presque tout ce qu'on appelle les gens du grand monde ? Le libertinage, pour être plus civilisé, en est-il moins public ? »

Ce n'est pas seulement dans des sermons, dans des livres de piété, où l'on ne se pique pas toujours d'une extrême précision, que l'on trouve ces invectives contre les mœurs déréglées de nos derniers siecles ; deux grands évêques de France, M. Poncet & M. d'Arras, ouvrant leur cœur au pape Innocent XI, lui exposant les maux de l'église & lui en demandant le remede,

parlent aussi fortement. « Quoique depuis plusieurs siecles, lui disent-ils, il se soit répandu une grande corruption dans les mœurs des chrétiens, autrefois néanmoins le vice se reconnoissant, pour ainsi dire, pour ce qu'il étoit, portoit toujours quelque caractere de crainte & de honte; & quelques communs que fussent les désordres, personne n'osoit au moins les autoriser publiquement. Mais présentement le mal est devenu bien plus grand & plus funeste à l'église; car non-seulement le nombre des méchans augmente tous les jours, mais il se trouve encore soutenu par la témérité inconsidérée, pour ne rien dire de plus, de quelques nouveaux auteurs, qui semblent n'avoir d'autre dessein, que de flatter & d'entretenir la convoitise des hommes, d'étouffer les remords de la conscience, d'éteindre jusqu'aux mouvemens de quitter le péché, d'ouvrir la porte à toutes sortes de vices, d'élever les ténebres contre la lumiere, la fausseté contre la vérité, enfin, de faire secouer au crime la crainte & la honte qu'il porte naturellement avec lui,

& de lui ôter l'infamie & le nom même de crime. »

Les déréglemens des chrétiens ont donné aux Juifs la matiere d'un argument contre la religion chrétienne. « Qu'a donc opéré la venue du Messie, disoit Orobio, & en quoi consiste la guérison de nos maux? Comment prouveroit-on que le regne du démon est exterminé? On voit évidemment le contraire; il n'a jamais été si puissant: il n'en doit pas être de même, lorsque le Messie sera venu; pour lors l'envie, la haine, la discorde seront pour jamais confondues. Tout le monde vivra en paix, l'amour de Dieu & l'observation de la loi feront la seule occupation des hommes. »

C'est en conséquence de ces caracteres, que les Juifs croient être clairement désignés dans les prophéties, que le ministre Jurieu a écrit qu'il doit y avoir un second avénement du Messie, après lequel la justice régneroit sur la terre: ce qui a donné lieu à M. Simon de lui écrire une lettre ironique sous le nom des rabins, qui mérite d'être lue. Cependant cette idée n'étoit pas nou-

velle, (30) & Justin martyr l'avoit eue autrefois. (31)

Puisque les hommes ne sont pas plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant la venue du Messie; puisque le diable n'en est pas moins puissant, (32) qu'on nous fasse donc voir quels ont été les fruits de l'incarnation du fils de Dieu.



CHAPITRE XL.

Diverses réflexions sur l'ancien & le nouveau Testament.

Les livres sacrés des chrétiens ont donné lieu à diverses objections qui n'ont pas encore été levées. Les premiers chapitres de la Genese sont si difficiles à expliquer, que plusieurs interpretes ne pouvant y trouver un sens raisonnable, ont eu recours à l'allégorie. Les eaux au-dessus du firmament, les jours avant le soleil, & plusieurs autres

(30) Lettres choisies, *tome I*, *p.* 304.
(31) S. Augustin, *p.* 208.
(32) Bayle, *art. Xénophon*, *n°.* 3.

choses de cette nature, sont autant d'énigmes pour les physiciens. La situation du paradis terrestre a toujours embarrassé & embarrassera toujours ceux qui écrivent sur cette matiere; car il n'y a aucun endroit dans le monde d'où sortent le Tygre, l'Euphrate & deux autres grands fleuves. Ce sont cependant ces caracteres qui désignent ce fameux jardin.

Il n'y a guere de question qui ait autant exercé l'imagination des commentateurs. (1) On l'a placé dans le troisieme ciel, dans le quatrieme, dans le ciel de la lune, dans la moyenne région de l'air, sous la terre, dans un lieu caché & éloigné de la connoissance des hommes. On l'a mis sous le pôle arctique, dans la Tartarie, dans la place qu'occupe actuellement la mer Caspienne; d'autres l'ont reculé à l'extrêmité du midi, dans la terre de Feu, plusieurs l'ont placé dans le levant, sur les bords du Gange, ou dans l'isle de Ceylan. On l'a mis dans la Chine,

(1) Calmet, *liv. VIII*, *huitieme verset du c.* 2 de la Genese.

dans l'Arménie, dans l'Afrique, sous l'équateur & à l'orient équinoxial, sous les montagnes de la lune, d'où l'on croyoit que sortoit le Nil. La plupart l'ont mis dans l'Asie; les uns dans l'Arménie majeure, les autres dans la Mésopotamie, ou dans la Syrie, ou dans la Babylonie, ou dans l'Arabie, ou dans l'Assyrie, ou dans la Palestine; il s'est même trouvé quelques auteurs qui ont voulu en faire honneur à l'Europe.

Philon & Origene ont cru que ce paradis étoit purement spirituel. Les Saleuciens soutenoient qu'il étoit invisible. Toutes ces opinions, dont plusieurs sont extravagantes, prouvent l'obscurité de la matiere; c'est ce qui a fait dire à M. Saurin, que peut-être tous les efforts que l'on a fait & que l'on fera dans la suite, pour l'éclaircissement de cette question, seront inutiles. (2) Les autres difficultés de ces trois premiers chapitres, ne sont pas dans le genre des choses que l'on n'entend point: elles sont très-intelligibles, mais les incrédules les com-

(2) Discours VIII, *p.* 24.

parent aux métamorphoses d'Ovide.

C'est le serpent qui parle ; & quoiqu'il n'ait été que l'instrument du diable, il est cependant maudit & puni. Dieu est représenté, dans ce chapitre & dans plusieurs endroits de l'Écriture, comme étant corporel, & on le fait plaisanter avec Adam.

L'histoire de l'ânesse de Balaam a quelque rapport avec celle du serpent : elle a paru si peu croyable au rabin Lévi, fils de Gérion, qu'il ne vouloit pas qu'on la prît à la lettre. (3) Le déluge est une source de difficultés insurmontables. Le texte de l'écriture décide clairement qu'il fut universel. Ceux qui ont calculé l'immense quantité d'eau nécessaire pour submerger la terre, ont soutenu qu'il faudroit, pour couvrir le globe terrestre, vingt fois plus d'eau qu'il n'y en a dans l'Océan. (4) M. de Boulainvilliers a fait à ce sujet des remarques dignes d'attention, dans son *Histoire du monde*.

---

(3) Basange, hist. des Juifs, *liv.* IX, *c.* 20, *n*°. 12.

(4) Saurin, discours VIII, *p.* 98.

« Il est, dit-il, impossible, dans l'état présent de la terre, qu'il puisse arriver un déluge général qui couvre les plus hautes montagnes de quinze coudées par-dessus leur cime. Cela se prouve par la profondeur de la mer & par l'élévation des plus hautes montagnes, ou par la déclivité des terreins, depuis le milieu des terres jusqu'à la mer. Le mont Gordien ou celui d'Ararat, sur lequel l'arche s'arrêta, est élevé de plus de trois mille pas au-dessus de la surface de la mer. Celle-ci, prise en général, n'a pas plus de trois cents pas de profondeur : ainsi, sans compter que la capacité du globe s'élargit à mesure qu'il s'élève, il faudroit dix ou douze fois autant d'eau que la mer ou les cavités souterreines en peuvent contenir, pour inonder toute la terre dans la quantité d'eau marquée dans l'écriture. On ne peut pas dire que Dieu a créé pour cet effet une nouvelle quantité d'eau, qu'il l'a ensuite anéantie ; car l'écriture ne rapporte que des moyens naturels, savoir, l'ouverture de l'abyme & la chûte des pluies. Elle dit aussi expressément que Dieu se servit du vent

pour sécher l'eau. On ne peut pas non plus feindre que les pluies les plus fortes, les orages les plus violens, versent plus d'un pouce & demi d'eau dans l'espace d'une demi-heure. Or, n'ayant plu que quarante jours & quarante nuits, il suffit de prendre les plus hautes montagnes seulement à deux mille pas d'élévation, ce qui est un tiers moins qu'elles ne portent; il faudroit, pour les égaler, que le ciel eût versé en vingt-quatre heures, deux cents cinquante pieds d'eau, ce qui excede tellement les forces de la nature & de la probabilité, qu'on ne sauroit le comprendre. »

Ceux qui restraignent le déluge à la partie du monde habitée, (5) demandent par quelle voie seroient venus à Noé les animaux qui étoient à une prodigieuse distance du lieu où l'arche fut bâtie, & par quelle voie ils seroient retournés dans le premier lieu de leur demeure. Isaac Vossius, un des hommes les plus contraires à l'universalité du déluge, insiste vivement sur cette objec-

(5) *Voyez* Saurin, discours VIII, *p.* 99.

tion ; il auroit fallu, selon lui, donner vingt mille ans à certains animaux que l'on nomme *paresseux*, à cause de leur lenteur, pour les faire arriver jusqu'au patriarche.

On a beaucoup de peine à concilier cette multitude d'hommes que l'on voit paroître sur la surface de la terre, quelque tems après Noé, avec l'universalité du déluge. C'est ce qu'avoit bien compris l'abbé Lenglet, & ce qu'il avoit remarqué dans son projet de souscription de la seconde édition de *sa méthode pour étudier l'histoire* ; mais on jugea à propos de lui faire supprimer les observations à ce sujet. « Nous trouvons, disoit-il, que deux ou trois cents ans après le déluge, il y avoit en Egypte une si grande quantité de peuples, que vingt mille villes n'étoient pas en état de les contenir. La Chine n'étoit pas moins peuplée que l'Egypte ; la Scythie & la Tartarie l'étoient autant l'une que l'autre. »

On croit être beaucoup avancé en faisant, comme le pere Petau, *des hommes à coups de plumes* ; on prétend nous persuader, comme cet habile jésuite, à force de

supputations & de progressions arithmétiques, que deux cents soixante ans après le déluge, il devoit y avoir plus de soixante milliards, sept cents dix-neuf millions de personnes ; c'est-à-dire, beaucoup plus qu'il n'en faudroit pour peupler cinq ou six mondes tels que le nôtre.

Si les hommes étoient si féconds dans ces premiers tems, que sera-t-il arrivé dix siecles après le déluge ? Il y aura eu, sans doute, suivant les mêmes supputations, assez d'habitans pour peupler une centaine de mondes : ce savant jésuite devoit faire attention que, suivant l'écriture, les hommes n'avoient des enfans que fort tard, & qu'il ne paroît pas même qu'ils en eussent un grand nombre ; ainsi les peuplades n'ont pu se faire, ni si promptement, ni en si grande abondance ; il faudroit donc avoir recours à des calculs plus raisonnables, pour expliquer la formation des empires ; tout ce qu'on dit pour justifier ces possibilités, est contraire à l'expérience.

L'histoire de la Chine contredit ouvertement celle des Juifs. Je ne prétends pas

parler de ces calculs immenses que les Chinois adoptent dans leurs livres historiques ; je m'en tiens à ce qui ne peut être contesté. Ecoutons sur ce sujet un jésuite qui écrivoit il n'y a pas long-tems. (6) « Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que la Chine a été peuplée avant J. C. plus de deux mille cent cinquante-cinq ans : cela se démontre par une éclipse de soleil, arrivée en cette année-là. » M. l'abbé Renaudot rejette cette éclipse, sur le témoignage de M. de Cassini, mais il n'a pas compris ce qu'il a cité de ce célebre astronome.

On a envoyé au pere Souciet des observations astronomiques tirées de l'histoire & des livres Chinois, qui prouvent, & leur habileté en fait d'astronomie, & l'antiquité de leurs observations. Il les donnera au public, ce qui me dispense de m'étendre sur cela davantage. Il suffit que nous tenions au moins deux mille cent cinquante-cinq

(6) Lettre du pere Fauque, p. 458, dix-neuvieme recueil des lettres édifiantes & curieuses.

ans avant J. C. Il eſt certain, comme l'avoue M. l'abbé Renaudot, que cette antiquité a des conſéquences funeſtes, puiſqu'elle donne atteinte à l'univerſalité du déluge & à l'authenticité du texte hébreu, ſuivant lequel la terre n'étoit habitée que par des enfans de Noé deux mille cent cinquante-cinq avant J. C.; pendant ce tems il ne devoit point y avoir d'aſtronome à la Chine.

Il eſt également difficile de concevoir comment les negres peuvent avoir la même origine que les blancs. M. de Boulainvilliers, qui a traité de la cauſe de la noirceur des negres dans ſon *Hiſtoire du monde*, prétend qu'il y a des raiſons phyſiques de cette noirceur, qui n'ont été découvertes que depuis peu.

« L'anatomie, dit-il, a mis en évidence, depuis peu d'années, une cauſe phyſique & ſenſible de la noirceur des negres, priſe de la ſeule diſpoſition de leur peau, ſavoir: un tiſſu qui a ſon principe au nombril, & ſe répand ſur toute la continuité de l'épiderme, lequel tiſſu ſe trouve par-tout de

couleur bleue foncée, & ne se rencontre absolument point dans les blancs. »

Il suivroit de-là qu'ils ont une origine différente, que par conséquent ils ne peuvent pas descendre d'Adam, & cela se prouveroit encore par une observation de Brown, si elle est vraie, que la noirceur des negres se perpétue toujours, même en changeant de pays, & que les blancs ne produisent jamais de noirs, en s'établissant chez les negres. (7)

C'est une chose assez singuliere, que le Pentateuque, qui s'explique si peu clairement sur l'immortalité de l'ame, c'est-à-dire, sur le point fondamental de la vraie religion, que de très-savans hommes, tels que le cardinal du Perron, (8) Luc de Bruges, (9) M. Divois, &c., (10) ont

(7) Erreurs populaires, *liv. VI*, *c.* 10, *p.* 220.

(8) Perroniana. *p.* 3.

(9) Basange, *Hist. des Juifs*, *liv. V*, *ch.* 17.

(10) Preuves de la véritable religion, *liv. II*, *p.* 90.

cru avec raison qu'il n'y est fait aucune mention de cette vérité, semble cependant supposer que les animaux peuvent mériter & démériter. C'est ce qui paroît clairement par le verset 5 du chapitre IX de la Genese, où il est dit : *Je tirerai vengeance de tous les animaux qui auront répandu votre sang ;* & par le verset 10 : *Je ferai alliance avec les animaux qui sont avec vous ; avec les oiseaux, avec les bêtes domestiques, & avec les animaux de la campagne, avec tous ceux qui sont sortis de l'arche, & avec toutes les bêtes de la terre.*

Sur quoi le pere Calmet remarque que l'on voit souvent dans l'écriture des expressions par lesquelles il sembleroit que l'on suppose dans les bêtes quelque sorte de connoissance. Dieu leur parle après la création, & leur dit de croître & de multiplier. Dans la loi, on punit de mort les taureaux qui auront frappé un homme de leurs cornes, & les bêtes qui auront servi d'instrument à un crime abominable. Le Psalmiste parle de la mort des animaux dans les mêmes termes que de celle des hommes. *Auferes spiritum*

eorum & deficient. Vous leur ôterez leur ame, & ils périront.

Les Ninivites firent jeûner les animaux; & quand Jonas se plaint à Dieu de ce qu'il avoit pardonné à Ninive, Dieu lui répond: « Pourquoi ne pardonnerois-je pas à cette grande ville, dans laquelle il y a un si grand nombre d'hommes qui ne savent pas distinguer leur main droite de leur main gauche, & où il y a un si grand nombre d'animaux? » Comme si ce grand nombre d'animaux pouvoit être un motif pour engager le Seigneur à pardonner à la ville de Ninive.

On pourroit rapporter plusieurs autres passages où il semble que l'écriture suppose de la raison aux animaux. Cette opinion n'est cependant pas la dominante chez les chrétiens, & ils sont obligés de dire que le S. Esprit *s'accommode aux préjugés des Hébreux*, conformes en cela à ceux de toutes les nations voisines.

C'est un objet d'étonnement pour les incrédules, qu'on trouve un très-grand nombre d'expressions peu conformes à la saine

doctrine, dans des ouvrages faits par l'inspiration divine, pour fixer la croyance des hommes; cependant on ne peut nier que ces expressions ne se rencontrent très-souvent dans l'ancien Testament.

Bien loin d'être surpris qu'il y ait eu une secte d'antropomorphites, il y a lieu de s'étonner que tous ceux qui ont regardé la Bible comme un livre divin, n'aient pas embrassé l'opinion qui fait Dieu corporel, puisque Dieu y est représenté par-tout comme ayant un corps. Lorsque les descendans de Noé bâtissoient la tour de Babel, le Seigneur descendit pour voir la ville & la tour que les enfans des hommes élevoient. C'est ainsi que l'auteur sacré fait parler Dieu. (*Genese*, *ch. XI*, *v.* 5.) « Je descendrai, & je verrai si leurs œuvres égalent le cri qui est venu jusqu'à moi, pour savoir si cela est ainsi, ou si cela n'est pas. » *Voy.* Genese, ch. XI, ℣. 5 & 18, ℣. 21.

L'ancien Testament est rempli de pareilles phrases, qui ont été une occasion de blasphême pour les Juifs & pour les simples.

Les incrédules accusent aussi l'écriture

d'approuver, de proposer pour modele, de louer des personnages dont la vie n'a été rien moins qu'édifiante, & de canoniser des actions qui seroient condamnées par la raison ou par la religion naturelle.

Le livre des Juges, (*ch. III, v.* 21.) fait l'éloge de l'action d'Ehud, qui assassina Eglon, roi de Moab, dont il étoit devenu le sujet par le droit de la guerre. La lecture d'un ouvrage, où se trouve un principe si dangereux, devroit être interdite aux simples dans un état bien policé. C'est peut-être ce passage qui a séduit les Ravaillac & les Clément, & qui les a engagés à commettre avec confiance le plus grand de tous les crimes.

L'action de Jahel ne paroît pas plus conforme à la saine morale. Elle étoit femme d'Heber, qui étoit en paix avec Jabin, roi d'Azor; Sizara, général de ce prince, fuyant après avoir été battu par Baruc, Jahel va au-devant de lui, promet de le cacher, & cependant le tue en trahison. Néanmoins Jahel tient une place honorable dans le cantique de Débora. Il y a pourtant

dans cette conduite une complication de perfidies qui auroit dû effrayer une conscience tant soit peu timorée. Le pere Calmet en convient. « Il faut reconnoître, dit-il, qu'elle a fait un mensonge, & qu'elle a agi contre la bonne-foi qu'on doit garder, en guerre même, envers ses ennemis, en invitant Sizara d'entrer dans sa tente, & en l'exhortant de ne rien craindre. Elle a violé les droits de l'hospitalité pour tromper son ennemi; ce qui n'est jamais permis, l'hospitalité ayant toujours passé pour une chose sainte & inviolable. Il paroît, d'ailleurs, qu'Heber & Jabin étoient alliés, & on ne voit point que Sizara ait rien fait contre cette alliance. » (*Juges*, *ch. IV*, *v.* 17.)

Il y a plusieurs autres traits de cette nature dans les livres de l'ancien Testament, ce qui avoit engagé les Manichéens à le rejeter avec mépris. (11)

L'ecclésiaste a été un sujet de scandale

(11) Aug. contre Fauste, *liv. XXII*, *t. VIII*, *p.* 363 & 364.

pour les déïstes : ils se sont imaginés qu'il étoit clair, pour tout homme qui pourroit s'élever au-dessus des préjugés, que ce livre avoit été composé pour prouver que l'homme ne doit chercher qu'à mener une vie tranquille en ce monde; que l'avenir ne doit point l'inquiéter, parce que tout meurt avec le corps. C'est ce qui se prouve par ces passages. (ch. III, v. 12 & 18.) « J'ai reconnu qu'il n'y avoit rien de meilleur que de faire du bien pendant sa vie. J'ai dit en moi-même touchant les enfans des hommes, que Dieu les éprouve, & qu'il fait voir qu'ils sont semblables aux bêtes. C'est pourquoi les hommes meurent comme les bêtes, & leur sort est égal. De même que l'homme meurt, les bêtes meurent aussi : les uns & les autres respirent de même; l'homme n'a rien de plus que la bête. Tout est soumis à la vanité, & tout tend à un même lieu. Ils ont tous été tirés de la terre, & ils retourneront dans la terre. Qui connoît si l'ame des enfans d'Adam monte en haut, & si l'ame des bêtes descend en bas? .... J'ai reconnu qu'il n'y a rien de meilleur

à

à l'homme que de ſe réjouir dans ſes œuvres; que c'eſt là ſon partage; car qui eſt-ce qui le ramenera pour connoître ce qui doit ſe paſſer après lui? (*Ibid. ch. VIII*, *v.* 22.) J'ai cru que le bien qu'on pouvoit avoir ſous le ſoleil, étoit de manger, de boire & de ſe réjouir, & que l'homme n'emportoit que cela avec lui de tout le travail qu'il avoit eu dans ſa vie, pendant les jours que Dieu lui avoit donnés ſous le ſoleil. »

Enfin, dans le verſet 5 du chapitre IX, il eſt décidé poſitivement que les morts ne connoiſſent plus rien, qu'ils ne ſont point récompenſés, & que leur mémoire eſt enſevelie dans l'oubli; cependant ç'eût été bien là l'occaſion de s'expliquer ſur l'immortalité de l'ame, ſi l'auteur eût eu quelque connoiſſance de cette doctrine. Il eſt vrai que, ſur la fin de cet ouvrage, il dit que la pouſſière rentrera dans la terre d'où elle a été tirée, & que l'eſprit retournera à Dieu qui l'a donné. Mais ce *rovah*, ou cet eſprit, eſt ce qui eſt appellé ailleurs, (*Geneſe*, *ch. VIII*, *v.* 7) *ſpiraculum vitæ*, & ſignifie, pour l'ordinaire, quelque choſe de corporel.

Une preuve, que l'auteur de l'Ecclésiaste n'a pas entendu par-là *une substance spirituelle & immortelle*, c'est qu'il se sert du même terme lorsqu'il parle de l'ame des bêtes. (*Ch. III*, v. 19.) Ces expressions favoriseroient plutôt les spinosistes que les orthodoxes.

Le Cantique des cantiques est si scandaleux, du moins en apparence, que les interpretes avouent (12) qu'il y auroit de la témérité à vouloir tout expliquer à la lettre. Théodore de Mopsueste, &, dans ces derniers siecles, Castalion, en ont parlé comme d'un ouvrage licencieux, qui n'étoit capable que de corrompre les mœurs. Depuis peu M. Whiston (13) a entrepris de prouver que le Cantique des cantiques est un livre rempli de folies, de vanité & de débauche, qui ne doit pas être placé dans le canon.

Grotius, qui n'a pas connu d'autre sens que le littéral, a été traité comme un blasphémateur; ce qui a fait dire au pere Calmet,

(12) Voyez Calmet, dict. de la Bible.
(13) Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne, p. 292, n°. 14.

que si Salomon eût voulu donner les leçons que Grotius croit remarquer dans ce livre, il faudroit ensevelir le Cantique des cantiques dans un oubli & dans un silence éternel. Ce seroit une source empoisonnée qu'il faudroit absolument fermer. Ce n'est pas sans raison que les Juifs en interdisoient la lecture à ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de trente ans. Il y a peu de jeunes imaginations qui ne se fussent échauffées par les traits suivans. (*Chap. VII*, v. 3, 7, 8, *&c.*)

« Votre nombril, fille du roi, est comme une coupe aussi ronde que la lune, où il ne manque jamais de liqueur. Votre ventre est comme un monceau de froment tout environné de lys; vos deux tettons sont comme deux jumeaux de la femelle. Votre tête est semblable à celle du palmier, & vos tettons ressemblent à des grappes de raisin. J'ai dit, je monterai sur le palmier, j'en prendrai les feuilles, & vos tettons seront comme des grappes de raisin. »

Il y a, dans le livre de *Tobie*, des traits si romanesques, qu'ils suffiroient pour faire

rejetter, comme fabuleux, tout livre où l'on en trouveroit de pareils. Sara avoit épousé sept hommes, les uns après les autres, & un démon, nommé *Asmodée*, les avoit tous tués, aussi-tôt qu'ils s'étoient approchés d'elle. (*Ch. III*, *v.* 8.) Le jeune Tobie trouve un ange qui s'offre à lui servir de guide, & cet ange menteur l'assure qu'il est un des enfans d'Israël, qu'il s'appelle *Azarias*, & qu'il est fils du grand Ananias. (*Ch. V*, v. 15.) La fumée qui sort du poisson que Tobie prend dans le Tygre, chasse tous les démons, soit d'un homme, soit d'une femme, de sorte qu'ils ne s'en approchent plus. (*Ch. VI*, *v.* 16.)

Le démon Asmodée est saisi par l'ange Raphaël, qui l'enchaîne dans les déserts de la haute Egypte. (*Ch. VIII*, *v.* 4.)

Le livre de *Judith* est plus capable de faire commettre de grands crimes, que d'inspirer de la vertu. On est en outre très-embarrassé à fixer le tems où cette héroïne a vécu. Il est dit, dans le trentieme verset du seizieme chapitre, qu'elle vécut cent cinquante ans, & que tant qu'elle fut au

monde, & plusieurs années après, il ne se trouva personne qui troublât Israël. Or, on ne trouve point, dans les derniers siecles du royaume de Juda, aucun tems de tranquillité assez long pour pouvoir placer l'événement du siege de Béthulie. Le pere Calmet n'a d'autre expédient que de donner à Judith soixante ou soixante-cinq ans, lorsqu'elle tua Holopherne ; cependant elle est représentée dans l'histoire comme étant alors d'une très-grande beauté. Prideaux avoue qu'il est dans l'impuissance d'éclaircir cette difficulté. (*Ch. I*, *p.* 73.)

L'auteur de la défense des sentimens sur l'Histoire critique, (*lettre* 10, *p.* 249) penche à croire que le livre d'Esther est une histoire feinte, ou un roman spirituel. Cet auteur a réuni tous les traits qui peuvent confirmer cette idée. Le vingt-deuxieme verset du premier chapitre de ce livre, a quelque chose de comique. On y lit qu'Assuérus envoya des lettres par toutes les provinces de son empire, pour ordonner que les maris eussent tout pouvoir & toute autorité dans leur maison.

L'édit contre les Juifs n'a aucune vraisemblance. Si l'intention d'Aman étoit de faire périr les Juifs, comme on le suppose, on ne pouvoit pas s'y prendre plus mal, qu'en leur donnant du tems, & en les avertissant qu'ils devoient chercher leur sûreté dans la fuite. Le quatorzieme verset du dernier chapitre, qui, à la vérité, n'est qu'en grec, fait tenir un discours très-peu convenable à la dignité d'un aussi grand prince que le roi de Perse. On y fait dire à Assuérus, qu'Aman, qui, après avoir tué les Juifs, a ôté ce secours aux Perses, avoit dessein de s'emparer du royaume & de le livrer aux Macédoniens. Il est aisé de reconnoître, à ces traits, la vanité des Juifs, qui vouloient passer pour avoir été les soutiens de l'empire Persan. Les Macédoniens jouoient un assez petit rôle dans ce tems-là; ce qui a obligé le pere Calmet d'avouer, à cette occasion, que l'auteur du livre d'Esther faisoit parler au roi Artaxerus, ou Assuérus, un langage qui ne convenoit pas au tems où vivoit ce prince.

Si l'on en croit les ennemis de la révé-

lation, le nouveau Teſtament, quoique beaucoup plus parfait que l'ancien, n'eſt pas lui-même exempt de défauts. L'exemple qu'ils en donnent, eſt tiré du plus bel endroit de ce livre; le ſermon ſur la montagne, qui contient le précis de la morale chrétienne, renferme aſſurément d'excellentes maximes; il eſt ſeulement fâcheux que la pratique en ſoit impoſſible. Auſſi les peres ont-ils prouvé, par la conduite même de J. C., qu'il ne falloit pas prendre à la lettre ſes diſcours: ils prétendent trouver des conſeils parmi les choſes qu'il ſemble ordonner. (*Voyez le pere Calmet.*) Cependant on ne voit aucune diſtinction dans le texte ſacré, & ces prétendus conſeils ſuivent immédiatement la défenſe de l'adultere & du parjure. J. C. ne dit rien qui puiſſe faire croire qu'il mette quelque différence entre ſes diverſes inſtructions; il parle même d'un ton impératif, dans le tems qu'on ſoutient qu'il ſe contente de conſeiller. « Vous avez appris, dit S. Mathieu, (*ch. V*, v. 38, 39) qu'il a été dit, œil pour œil, & dent pour dent: & moi je

vous dis de ne point résister au mal qu'on veut vous faire ; mais si quelqu'un vous a frappé sur la joue droite, présentez-lui encore la gauche : si quelqu'un veut plaider contre vous, pour vous prendre votre robe, quittez-lui encore votre manteau. » Que diroit-on d'une loi humaine, qui confondroit l'essentiel avec l'arbitraire ? ne la regarderoit-on pas comme indigne d'un législateur sensé ? Il y a grande apparence qu'il faut mettre cette distinction de *conseils* & de *préceptes*, sur le compte des interpretes qui se sont apperçus que l'observance exacte de la morale de J. C. n'est ni possible, ni conforme aux intérêts de la société. L'auteur du sermon sur la montagne ne faisoit point de différence entre les préceptes & les conseils, dans le tems qu'il prêchoit ; il y a donc tout lieu de croire, par ce qui précede & ce qui suit, qu'il regardoit la patience sans bornes dans les insultes & les injustices, & le renoncement à la défense légitime de soi-même, comme nécessaires pour plaire à Dieu. Plusieurs sectes chrétiennes ont pris ce sermon à la lettre ;

& dans le dernier siecle, Robert Baclay (*these* 15, *p.* 638) a entrepris de prouver, dans son *Apologie des trembleurs*, qu'il est clair, comme le jour, que J. C. a défendu la guerre. Le sens littéral favorise son opinion. C'est en conséquence de cette explication, qu'un savant, dont parle Bayle, (14) s'imaginoit que J. C. n'avoit proposé la religion comme une chose qui put convenir à toutes sortes de personnes, mais seulement à un petit nombre de sages. Il se fondoit sur ce qu'un peuple entier, qui pratiqueroit exactement toutes les loix du christianisme, seroit incapable de se garantir contre l'invasion de ses ennemis. Cependant l'intention de Dieu n'a pu être qu'une société entiere se privât des moyens humains de se conserver dans l'indépendance des autres peuples. Cet homme donc vouloit persuader que, comme la philosophie des stoïciens, impratiquable pour toutes les sociétés, n'étoit destinée qu'à des ames extraordinaires, l'évangile aussi n'étoit fait

(14) Pensées diverses, *t. III*, *p.* 125.

que pour des personnes choisies, supérieures à l'humanité, & capables de se détacher des choses de la terre.

Les épîtres de S. Paul & de S. Pierre supposent en plusieurs endroits une opinion dont la suite des tems a démontré la fausseté; elles annoncent que l'*Antechrist* devoit bientôt paroître, & que le monde étoit près de sa fin. « Nous vous déclarons, dit S. Paul, (*Thess. I, cap. IV, v.* 15) comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons, & qui sommes réservés pour son avénement.... car le mystere d'iniquité se forme à présent, (déclare-t-il, *Thessal. II, cap. II, v.* 7) & alors se découvrira l'impie, que le Seigneur Jésus détruira par le souffle de sa bouche. » S. Pierre parle de même; S. Jean est d'accord avec eux. « Meres, petits enfans, c'est ici la derniere heure, dit-il dans la premiere épître, (*ch. II, v.* 18) & comme vous avez ouï dire que l'Antechrist doit venir, il y a dès maintenant plusieurs Antechrists; ce qui nous fait connoître que nous sommes à la derniere heure. »

C'eſt d'après ces paſſages, que le pere Calmet remarque, (15) que les apôtres S. Pierre & S. Paul ſe ſont expliqués comme ſi la fin du monde étoit toute prochaine. L'évangile favoriſoit auſſi cette opinion; car la déſolation de Jéruſalem, & la fin du monde, ſont annoncées dans S. Luc, (*ch. XXI*) comme devant ſe ſuivre de près. J. C. aſſure que la génération qu'il voyoit, ne finiroit point que toutes ces choſes ne fuſſent accomplies. Après cela, il ne faut pas être ſurpris que les premiers peres de l'égliſe aient cru être près de la fin du monde. On fut dans cette opinion juſqu'à la fin du quatrieme ſiecle. (16)

Il y a une grande différence entre les ſentimens de reſpect que les mahométans ont pour leur Alcoran, & ceux des chrétiens pour l'Écriture. On ne peut pas porter plus loin la vénération que les ſectateurs de Mahomet témoignent en parlant de l'Al-

(15) Diſſertation ſur l'Antechriſt, *tome VIII*, *art.* 4, *p.* 356.

(16) *Voyez* Lactance, *liv. VII*, *ch.* 25, *p.* 726.

coran. « C'eſt, diſent-ils, le plus grand des miracles, & tous les hommes enſemble ne ſont point capables de rien faire qui en approche ; ce qui eſt d'autant plus admirable, que l'auteur n'avoit fait aucune étude ni lu aucun livre. L'Alcoran vaut lui ſeul ſoixante mille miracles. (C'eſt à-peu-près le nombre des verſets qu'il contient.) La réſurrection d'un mort ne prouveroit pas plus la vérité d'une religion, que la compoſition de l'Alcoran. Il eſt ſi parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé. » (17)

Les chrétiens diſent, à la vérité, que leurs livres fondamentaux ont été inſpirés par le S. Eſprit : mais comment peuvent-ils concilier cette opinion avec les imperfections qu'ils leur attribuent ? Dans toute l'Italie & dans tous les pays où l'autorité du pape eſt ſans bornes, l'Écriture eſt regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fideles, & dont il eſt très-facile d'abuſer ; en conſéquence de cette opinion, il n'eſt permis de vendre la

(17) Voyez *Specimen, hiſt. arabe*, p. 191. Emazari, *de Alcoran*, p. 41 & 44.

Bible, traduite en langue vulgaire, qu'à ceux qui ont permission de la lire : c'est ce qui est exprimé par la cinquieme regle de l'Index, dont voici la traduction. (18) « Etant évident, par l'expérience, que si la Bible, traduite en langue vulgaire, étoit permise indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes feroit cause qu'il en arriveroit plus de mal que de bien ; nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourront accorder la permission de lire la Bible, traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage ; il faudra qu'ils aient cette permission par écrit ; que s'il s'en trouve qui aient la présomption de lire ou retenir la Bible sans cette permission par écrit, on ne les absoudra point, qu'auparavant ils n'aient remis leur Bible entre les mains de l'ordinaire : & quant aux libraires qui vendront des Bibles

(18) Starti, *quatrieme partie*, p. 5.

en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permission par écrit, ou en quelqu'autre maniere la leur auront mise entre les mains, perdront le prix de leurs livres, que l'évêque employera à des choses pieuses, & seront punis par d'autres peines arbitraires : les réguliers ne pourront aussi lire ni acheter ces livres, sans avoir eu la permission de leurs supérieurs. »

Ceux qui ne connoîtroient l'Écriture que par cette regle, en auroient sans doute une mauvaise idée. Ces défenses n'ont été faites, selon le pere Simon, (*Lettre 5, p. 183*) qu'après une observation des théologiens, qui assuroient que la lecture de la Bible apporte plus de dommage que d'utilité aux affaires de la religion. Le cardinal Ximenès, qui étoit dans ces principes, disoit, en voyant la traduction des Pseaumes, des évangiles & des épîtres, faite par l'évêque de Grenade, que si l'on traduisoit à l'avenir la Bible en langue vulgaire, les suites en seroient fatales à la religion.

C'étoit imiter les Juifs, qui défendoient aux jeunes gens la lecture des premiers

chapitres de la Genese (19), du commencement & de la fin d'Ezéchiel, & du Cantique des cantiques. On a tâché d'introduire en France ces principes ultramontains. Plusieurs zélés catholiques voyoient avec chagrin que les simples, après une lecture superficielle des Écritures, prenoient part aux querelles des théologiens, & se déclaroient pour les nouveaux sentimens. Le cardinal du Perron se signala plus que personne contre la lecture de l'Écriture; (20) il prétendit « qu'elle étoit un couteau à deux tranchans dans la main des simples, qui les pourroit percer; que pour éviter cela, il valoit mieux que le simple peuple l'ouït de la bouche de l'église, avec les solutions & les interprétations des passages qui semblent être pleins d'absurdités & de contradictions, que de les lire par soi, sans l'aide d'aucune solution ni interprétation. Il faisoit ensuite une

(19) Origene, Homélie I, sur le Cantique des cantiques.

(20) *Voyez* l'esprit de M. Arnaud, *t. II*, p. 119.

longue énumération de ces abfurdités, en termes fi peu ménagés, que le miniftre Jurieu ne craint point de dire qu'il ne fe fouvient pas d'avoir jamais rien lu de fi effroyable, ni de fi fcandaleux, dans un auteur chrétien.

Un autre auteur catholique, approuvé par le Cardinal Ofius, a affuré que, fans l'autorité de l'églife, il n'auroit pas une plus grande vénération pour la Bible que pour les fables d'Efope. (21)

La conftitution *unigenitus* a redoublé la difpute fur la lecture de l'Écriture fainte. L'auteur *des Anecdotes* (*t. I*, *p.* 191) nous apprend que, lorfqu'on travailloit à l'inftruction qui a paru fous le nom des quarante évêques, le cardinal de Rohan, qui faifoit le rapport, expofa une tradition depuis S. Irénée jufqu'aux docteurs des derniers tems, pour montrer que la lecture de la Bible eft très-dangereufe. Le cardinal de Noailles, qui étoit préfent à l'affemblée, repréfenta que ce feroit foulever les fideles

(21) Penfées libres fur la religion, *p.* 191.

que d'appuyer si fort sur la prohibition de cette lecture ; mais le cardinal de Bissy, dont cette tradition étoit l'ouvrage, se crut obligé de la défendre, & dit que le public s'étant fort élevé contre les propositions, il en falloit davantage charger la censure, pour le contraindre de s'y soumettre par autorité. Le cardinal de Noailles se rendit depuis lui-même au sentiment de ses confreres, & voici comment il parle dans son mandement du 2 août 1729, *p.* 49, fait pour accepter la bulle.

« Entre les livres de l'Écriture, il y en a qui, dans leurs parties, ou dans leur entier, ne doivent pas être permis à certaines ames. S. Jérôme & Théodoret nous apprennent que c'étoit un usage, parmi les Juifs, de ne point permettre, avant l'âge de trente ans, la lecture du commencement de la Genese, du commencement & de la fin d'Ézéchiel, & de tout le Cantique des cantiques. Origene, si zélé pour la lecture de l'Écriture sainte, donne le même conseil à ceux qui ne sont pas encore fermes dans la vertu ; & le grand S. Basile écrivoit au moine Chilon :

Ne négligez pas les lectures, particuliérement celle du nouveau Testament, car la lecture de l'ancien est souvent nuisible : non que ce qui y est écrit soit nuisible, mais parce que l'esprit de ceux qui le lisent est foible. »

Les protestans n'ont pas eux-mêmes pour l'Écriture tout le respect qu'ils devroient avoir. Le ministre Jurieu qui, comme nous venons de voir, a invectivé si vivement le cardinal du Perron, essuya les mêmes reproches de la part des catholiques. Écoutons Papin, dans son *Traité de la nature & de la grace.* (22) « Je vis ce même ministre enseigner au public, que tous les caracteres de l'Écriture sainte, sur lesquels ces prétendus réformateurs avoient fondé leur persuasion de sa divinité, ne lui paroissent point suffisans. Jà n'advienne, dit-il, que je veuille diminuer la force & la lumiere des caracteres de l'Écriture, mais affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les prophanes. Il n'y en a pas un qui fasse une

(22) Les suites de la tolérance, *p.* 125.

preuve, & à quoi on ne puiſſe répondre quelque choſe ; & conſidérés tous enſemble, quoiqu'ils aient plus de force que ſéparément pour faire une démonſtration morale, c'eſt-à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue, continue-t-il, que rien ne paroît plus oppoſé à la raiſon, que de dire que les caracteres par eux-mêmes ſont capables de produire une telle certitude. »

Ceux qui ont réfléchi ſur le ſtyle & ſur l'ordre des livres ſacrés, en ont parlé comme d'un ouvrage aſſez mal arrangé, enſorte que, ſelon M. Leclerc, « on trouve à tout moment des obſcurités que toutes les regles de la grammaire ne ſauroient diſſiper. (23) Si l'on entend leurs expreſſions à la rigueur, elles forment un ſens abſurde & contraire aux ſentimens que l'on doit avoir. Outre la difficulté qui ſe trouve dans leurs expreſſions, il n'eſt pas toujours ſûr de ſuivre l'ordre de leurs raiſonnemens, parce qu'ils ont négligé les regles de la dialectique & de

---

(23) Sentimens de quelques théol. *p.* 15.



la rhétorique ; ils paſſent bruſquement d'un ſujet à un autre, ſans tranſition, & ils reviennent à leur matiere, ſans en avertir le lecteur. Ils omettent ſouvent la moitié d'une comparaiſon, ou d'un raiſonnement, & laiſſent ſuppléer au lecteur attentif bien des choſes qu'ils n'expriment pas ; en un mot, il faut ſouvent deviner pour comprendre la ſuite de leurs diſcours. »

L'évêque Taylor penſe de même que M. Leclerc. « Il y a, dit-il, des paſſages innombrables dans l'Écriture, qui contiennent ſans doute de très-grands myſteres ; mais ils ſont tellement cachés dans d'épai nuages, tellement obſcurcis par des ombres, ſi couverts d'expreſſions impénétrables, ſi enveloppés dans les allégories & dans les ornemens de la rhétorique, ſi profonds par rapport à la matiere, ſi embarraſſans dans la maniere de les annoncer, qu'ils ſemblent nous être donnés pour eſſayer notre pénétration, & pour nous fournir l'occaſion d'exercer la charité & la tolérance, plutôt que pour être les objets de notre foi & remplir nos confeſſions. »

M. Simon est d'accord avec son adversaire sur les défauts de l'Écriture. « Je doute, dit-il, (24) qu'on puisse attribuer à Moyse, ou aux écrivains publics qui étoient de son tems, le peu d'ordre qui se trouve en quelques endroits du Pentateuque. » C'est ce désordre qui lui a fait imaginer le systême des rouleaux, qu'il a cru avoir été dérangés.

Je n'examine point si ces observations sont vraies; mais il est difficile de concevoir comment des ouvrages aussi défectueux peuvent être dignes de l'Être souverainement parfait, dont il semble que toutes les œuvres doivent être marquées au coin de sa perfection. Que dirions-nous d'un prince qui rendroit des arrêts obscurs & confus? Pourrions-nous nous empêcher de penser que ce prince manque d'habileté, & qu'il y a des fautes essentielles dans sa loi?

(24) Histoire critique, *p.* 35.





CHAPITRE XII.

Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée, avec l'ignorance de la plupart des hommes & leur peu de capacité.

LA difficulté, dont nous demandons l'éclaircissement dans ce chapitre, intéresse toutes les religions révélées, & elle mérite d'autant plus d'être éclaircie, qu'elle paroît fondée sur des propositions qui ne doivent pas être contestées.

C'est un principe constant, & avoué dans toutes les sectes, que la religion est faite pour tous les hommes & qu'elle entre dans les devoirs généraux qui obligent tous les particuliers. De-là il résulte qu'elle doit avoir des signes & des caracteres d'évidence qui fassent impression sur tous ceux qui emploient de bonne-foi leur attention pour la connoître ; autrement ceux à qui Dieu auroit refusé la capacité de sentir la force de ses preuves, ne feroient pas plus obligés de l'admettre que les insensés & les stupides.

Ceux qui ont traité cette matiere, ont supposé ce principe comme un axiome incontestable. « Il n'y a personne, dit M. Nicole, (1) qui ne doive être convaincu, par les lumieres communes de la religion & par celles du sens commun, des vérités suivantes : qu'il est certain que Dieu veut sauver tous les hommes, & même les plus ignorans & les plus simples ; qu'il ne leur offre néanmoins à tous aucune voie que celle de la vraie religion ; qu'il faut donc qu'il soit non-seulement possible, mais aisé de la reconnoître. »

« Tout chemin, dit-il ailleurs, qui ne pourra conduire ni les simples ni les ignorans à la foi, n'y pourra conduire personne, puisque le caractere & la marque de cet unique chemin, doit être d'y conduire tout le monde. »

Enfin, il soutient, dans le livre des prétendus réformés convaincus de schisme, « que toute société qui ne sauroit conduire à la foi les pauvres & les ignorans, ne peut

(1) Préface des préjugés légitimes.

être la vraie églife ; & ce principe eft fi clair & fi certain, continue-t-il, qu'il n'eft pas contefté par les miniftres. »

M. Claude s'en fert lui-même, pour donner à ceux de fon parti une affurance raifonnable de la juftice de leur caufe. « Dieu, dit-il, n'a point rendu fon falut inacceffible aux ames des plus fimples ; le fameux Burnet, évêque de Salisbury, avouoit à Rochefter, (2) que le principe néceffaire pour la correction du genre humain devoit être facile & à la portée du genre humain. »

M. Ofterwald déclare (3) que, comme de toutes les vérités, il n'y en a point qui foient d'une plus grande conféquence que celles de la religion, il faut que les preuves de ces vérités foient fimples, évidentes & à la portée de tous les hommes. On parle de même à Rome. Le favant P. Marati fait voir, (4) dans fa *Réfutation de l'Alcoran*,

(2) Mémoire concernant la vie de milord Rochefter, p. 20.

(3) Traité des fources de la corruption, p. 17.

(4) *Præmium Prædonii*, p. 2.

imprimée

imprimée dans cette capitale du monde chrétien, qu'on ne feroit pas obligé d'embraffer une religion, dont les preuves ne feroient pas évidentes. Voilà donc un principe dont on convient dans toutes les fectes; il faut fans doute qu'il foit d'une grande évidence, pour avoir eu le confentement des théologiens de diverfes croyances.

Ce principe pofé, on peut faire ce raifonnement dont toutes les propofitions paroiffent être fufceptibles de démonftration :

Une religion dont les preuves ne font point à la portée de tous les hommes raifonnables, ne peut être la religion établie par Dieu pour les fimples & pour les ignorans; or il n'y a aucune religion, de toutes celles qui fe prétendent révélées, dont les preuves foient à la portée de tous les hommes donc aucune des religions qui prétendent être révélées, ne peut être la religion établie par Dieu pour les fimples & pour les ignorans.

La conféquence de cet argument eft bien tirée; la première propofition n'eft point conteftée. Il ne s'agit donc que de la fé-

conde, qu'il eſt très-facile de prouver pour peu que l'on faſſe attention, 1°. à la difficulté qui accompagne toujours les diſcuſſions de religion; 2°. à la foibleſſe de l'eſprit humain; 3°. à la multiplication des beſoins & des affaires qui aſſerviſſent la plupart des hommes: mais, pour entrer dans un plus grand détail, il faut obſerver que les preuves des religions révélées contiennent des faits, dont la diſcuſſion demande de longs examens, & renfermant de grandes difficultés, eſt par conſéquent peu à la portée du commun des hommes.

En effet, toutes les religions ont pour fondement des prophéties & des miracles, qui ſont, ou conſervés par la tradition, ou recueillis par d'anciens livres, écrits en une langue inconnue non-ſeulement au peuple, mais même à un grand nombre de perſonnes qui d'ailleurs ont l'eſprit cultivé.

On ne peut pas juger de l'argument tiré des prophéties, qu'on ne ſoit en état de s'aſſurer, 1°. du tems où vivoit le prophete, pour ſavoir ſi la prophétie n'eſt pas poſtérieure à l'événement; 2°. du véritable ſens

du passage qui renferme la prophétie, ce qui suppose la connoissance de la langue originale du livre prophétique ; 3°. il est nécessaire de savoir dans quelles circonstances s'est trouvé le prophete, afin d'être certain qu'il n'a pas pu conjecturer ce qu'il a prédit ; 4°. il faudra comparer la prophétie avec d'autres prédictions, que des hasards heureux ont pu vérifier.

Les miracles ont ordinairement pour garans des livres dont la vérité ne peut se prouver sans le secours de l'histoire. 1°. Il faut examiner le siecle des historiens qui les rapportent ; 2°. il faut s'assurer de l'authenticité de leurs livres & de la sincérité de leurs témoignages ; 3°. il sera nécessaire de s'assurer si les miracles dont ils parlent, ne sont pas l'effet de la fourberie, ou s'ils ne peuvent pas avoir des causes physiques pour base. Mais comment un homme peu instruit pourra-t-il se convaincre que ces livres ne sont pas l'ouvrage de l'imposture, tandis qu'il est certain que le genre humain est partagé en différentes sectes qui produisent toutes, en faveur de leurs opinions, des

livres qu'elles prétendent également inspirés ? Ce n'est que par un très-grand travail qu'on peut discerner le différent mérite de ces ouvrages ; il est contre l'expérience & contre la raison, d'imaginer que tous les hommes puissent faire toutes les recherches nécessaires pour parvenir à ce discernement. Le salut dépendra donc de la science & d'une question de critique.

Quant aux preuves tirées de la tradition, un peu de sagacité suffit pour en connoître l'incertitude ; mais ce n'est qu'après des études profondes & de sérieuses réflexions, qu'on peut déterminer le degré de croyance qu'elle peut mériter.

Il ne suffira pas d'avoir examiné une seule religion ; il y a dans le monde une infinité de sectes qui se vantent toutes de tirer leur origine du ciel. Elles se fondent toutes sur le même genre de preuves. Pour donner, avec connoissance de cause, la préférence à l'une d'entr'elles, il faudra les comparer & juger quelle est la mieux fondée.

Seroit-il possible que la plupart des hommes, dans le sein de l'ignorance qui les

aveugle & de la misere qui les accable, s'érigeassent, pour ainsi dire, un tribunal, où ils fissent comparoître toutes les sectes de l'univers, & où, après avoir examiné à loisir leurs titres & leurs prétentions, ils prononçassent un jugement équitable? Cette impossibilité de l'examen pour les simples a été reconnue & démontrée par les plus fameux auteurs. « Comment est-ce que les simples, dit le P. Mallebranche, (*Entretien* 13, *p.* 199) peuvent être certains que les quatre évangiles que nous avons, ont une autorité infaillible? Les ignorans n'ont aucune preuve qu'ils soient des auteurs dont ils portent les noms, & qu'ils n'ont point été corrompus dans les choses essentielles. Je ne sais, continue-t-il, si les savans en ont des preuves bien sûres; mais quand nous serions certains que l'évangile de S. Mathieu, par exemple, est de cet apôtre, & qu'il est tel aujourd'hui qu'il l'a composé, si nous n'avons point d'autorité infaillible qui nous apprenne que cet évangile ait été inspiré, nous ne pouvons pas appuyer notre foi sur ses paroles, comme sur celles de

Dieu même. Il y en a qui prétendent que la divinité des livres saints est si sensible, qu'on ne peut pas les lire sans s'en appercevoir ; mais sur quoi cette prétention est-elle fondée ? Il faut autre chose que des soupçons & des préjugés pour leur attribuer l'infaillibilité. »

M. Nicole a fait les mêmes aveux. « Qu'y a-t-il, ce sont ses termes, qui soit plus évidemment au-dessus de l'esprit & de la lumiere du commun du monde, & particuliérement des simples & des ignorans, que de discerner, entre tant de dogmes contestés parmi les chrétiens, ceux qu'il faut suivre & ceux qu'il faut rejeter ? Que sera-ce donc quand il s'agit de les décider tous, & de faire choix d'une religion sur la comparaison de toutes les sectes chrétiennes ? »

M. Nicole croyoit confondre par cet argument tous ceux qui s'étoient séparés de l'église romaine. L'examen, disoit-il, est impossible à la plupart des chrétiens ; donc il ne les oblige pas : mais s'il a servi l'église catholique, n'a-t-il pas nui au christianisme ? car il est aussi difficile aux simples

de décider quelle eſt la meilleure de toutes les religions, que de prendre parti entre les diverſes ſectes chrétiennes. Ce ſont les principes de M. Nicole, qui ont fait dire au miniſtre Jurieu, (5) que s'il vouloit faire un ouvrage pour détruire le chriſtianiſme, le livre de M. Nicole en feroit la premiere partie.

Cependant cet excellent homme ne s'eſt attiré ce reproche, qu'en avançant la propoſition la plus claire & la plus inconteſtable. « Voilà le ſecret, avoit-il dit, que les calviniſtes ont trouvé pour inſtruire les hommes de la foi (c'eſt l'examen dont il parle); voilà le chemin qu'ils leur propoſent & auquel ils veulent les engager; c'eſt-à-dire, un chemin qui non-ſeulement eſt interrompu par des obſtacles & par des barrieres inſurmontables, mais qui eſt d'une longueur ſi peu proportionnée à l'eſprit de l'homme, qu'il eſt évident que ce ne peut être celui que Dieu a choiſi pour les inſtruire des vérités par leſquelles il veut les

(5) Syſtême de l'égliſe, *p.* 448.

sont véritables ; 2°. que cette véritable église a reçu le privilege de l'infaillibilité ; 3°. que l'église romaine, ou toute autre, est la véritable église, à l'exclusion des autres ; & quand nos simples seroient sortis de ce labyrinthe, ce ne seroit pas fait, il faudroit encore qu'ils rentrassent dans un autre ; avant de se reposer sur l'autorité de l'église chrétienne, il faut qu'ils soient assurés que Dieu lui a donné le privilege de l'infaillibilité. »

Les catholiques croient se tirer de cette difficulté, en ordonnant de se soumettre à l'autorité. « L'exclusion de l'examen, que veut M. Nicole, (8) nous conduit d'elle-même à la voie de l'autorité, puisque tout homme qui est obligé de savoir la vérité de quelque chose & qui ne la peut apprendre par lui-même, la doit nécessairement apprendre d'autrui ; & dans cette nécessité, il est encore clair que le meilleur usage qu'on puisse faire de sa raison, est de se soumettre

(8) Prétendus réformés convaincus de schisme, *ch. II.*

à la plus grande autorité qui soit dans le monde, & qui a le plus de marques d'être assistée des lumieres de Dieu. »

Il n'est pas nécessaire de concevoir qu'un aussi bon esprit ait raisonné ainsi, pour s'appercevoir de l'absurdité de ce raisonnement. Tandis que M. Nicole interdit aux simples l'examen; il leur permet en même tems de juger, sur le plus frivole motif & le plus propre à induire en erreur, la plus difficile de toutes les questions, savoir, quelle est la société qui a le plus de marques de lumiere & de vérité. Il paroît qu'il auroit été beaucoup plus naturel de dire que les simples ne sont point capables d'examen; donc un Dieu sage & bon ne peut exiger d'eux qu'ils prennent parti sur des matieres qui sont au-dessus de leur capacité, parce qu'ils ne pourroient se déterminer qu'au hasard, & en contredisant cette loi éternelle qui défend de juger, lorsqu'on n'est pas assez instruit, pour ne pas craindre de tomber dans l'erreur. En conséquence du principe de M. Nicole, un Péruvien aura raison de s'obstiner à conserver la religion de Mancocapac &

un Indien, celle de Brama; & un Égyptien, celle d'Hermès.

L'examen du seul article de l'autorité demande presque autant de connoissance que celui de tous les autres. M. Jurieu l'a bien prouvé; mais ce qu'il a démontré, c'est que les simples ne sont point en état de se déterminer sur cette question avec connoissance de cause. « Je demande, ce sont ses paroles, si pour s'instruire de ce seul article, l'*église est infaillible*, il ne faut pas savoir aussi, 1°. si le livre, d'où on tire ce passage, est canonique, est divin? 2°. S'il est conforme à l'original? 3°. S'il n'y a pas quelque maniere de lire qui affoiblisse la preuve? 4°. Si le passage ne peut pas avoir d'autre sens?

Le premier article emporte & entraîne après soi, non-seulement l'examen de la controverse des livres canoniques & apocryphes, telle qu'elle est agitée parmi les chrétiens, mais il faudra que le cathécumene, qui ne connoît pas encore l'église, & qui la cherche par l'Écriture, en dispute avec les païens & avec les athées.

Pour vuider le second article, il faudra qu'il apprenne les langues originales, ou qu'il consulte grand nombre de savans; ce qui sera long, & ne sera peut-être pas encore fort sûr.

Pour s'assurer sur le troisieme article, il faudra examiner les ouvrages des critiques, & tout ce qu'on appelle observations sur les variantes leçons.

Pour s'éclaircir sur le quatrieme article, il faudra lire les commentateurs, les anciens & les modernes, peser les divers sens, voir les difficultés, les objections & les réponses de part & d'autre; car on ne se peut jamais assurer de ne s'être point trompé, que lorsqu'on peut se rendre témoignage de n'avoir rien oublié.

Venons maintenant à la mineure de l'argument: or, l'église romaine est cette église unique, visible, successive; voilà bien encore une autre difficulté. Il faudra que ce païen, qui ne sait ni lire, ni écrire, écoute pourtant les démêlés qui sont sur ce sujet entre les Grecs & les Latins, les Nestoriens & les Arméniens; car de juger sur

une aussi grande affaire, sans avoir ouï les raisons des parties, c'est la derniere de toutes les témérités. Le concile des paysans & des femmes se trouvera alors aussi embarrassé qu'il étoit, à décider par l'Écriture les cinq points de controverse; car il faudra que ces paysans apprennent le grec & le latin, qu'ils se donnent la peine de lire une infinité de livres. Ainsi, on a beau faire, il faut toujours revenir à l'examen, dès qu'on imposera la nécessité de croire des faits.

Les deux partis se font tous deux reproché que leurs principes conduisoient au pyrrhonisme.

Otez la voie d'autorité, disoit M. Papin, (9) vous exposez les chrétiens à tomber dans le pyrrhonisme sur tous les articles de foi. « Si M. Nicole pouvoit une fois persuader le monde qu'il est impossible de trouver la vérité par la voie de l'examen, comme il y travaille de toute sa force, il verroit bientôt, dit M. de la Placette, (10)

(9) Les suites de la tolérance, p. 119.
(10) Bayle, dict. art. Pélisson, note D.

qu'il n'a travaillé qu'à établir le pyrrhonisme. »

Peut-être que dans cette occasion les catholiques & les réformés ont tous deux raison. Les catholiques, parce que, si c'est par l'examen seul qu'on peut s'assurer des faits & des dogmes qui fondent & qui appartiennent à la religion, le plus grand nombre des hommes fera beaucoup mieux de suspendre sa décision, que d'entreprendre une carriere dont il leur est impossible de sortir avec honneur. Le protestant n'a pourtant pas tort d'accuser l'église romaine de conduire au pyrrhonisme, puisque la voie d'autorité mene à celle de l'examen; car, comme l'a remarqué très-sensément M. Bayle, un homme qui veut s'assurer légitimement qu'il doit se soumettre à l'autorité de l'église, est obligé de savoir que l'Écriture le lui ordonne; ainsi le voilà exposé à bien des discussions; & il faut, outre cela, qu'il sache si la doctrine des peres, & celle de tous les siecles du christianisme, est conforme à la soumission qu'il faut avoir. Il sera bien infatigable, s'il

n'aime pas mieux douter de tout, que de s'engager à chercher toutes ces choses ; & il sera bien subtil, s'il rencontre enfin la lumiere. C'est donc une voie de pyrrhonisme. Tant que M. Nicole & M. Jurieu ne font qu'attaquer, ils triomphent ; l'impossibilité de l'examen est clairement démontrée par les catholiques ; l'absurdité de la voie d'autorité a été mise dans le plus grand jour par les protestans, & elle a fait une telle impression sur quelques-uns d'entr'eux, qu'ils n'ont pas fait difficulté de dire, qu'ils renonceroient au christianisme, s'il falloit absolument suivre la voie d'autorité pour être chrétien. (11)

Nous laissons aux gens non prévenus, à décider quel est le plus raisonnable, ou de vouloir exiger de tous les hommes une chose aussi impossible que l'examen de fait, sujet à de grandes discussions, ou de leur ordonner de prendre parti sur des matieres graves, sans avoir des motifs suffisans pour se déterminer raisonnablement ; c'est ce que

(11) Papin, de l'autorité de l'église, p. 110.

font les catholiques, dont un des plus célebres écrivains a osé dire, (12) *que c'étoit une erreur, de s'imaginer qu'il falloit toujours examiner avant que de croire.*

Le ministre Jurieu, qui a senti mieux que personne les embarras de l'examen, a eu recours à un autre système pour justifier ceux qui croient sans raison: il a imaginé que Dieu opéroit dans les simples la créance de leur religion par la voie du sentiment. Il faut l'entendre, & on verra un exemple sensible des extravagances auxquelles porte l'esprit de parti. Il entreprend de prouver que la voie du sentiment conduit à la créance des mysteres. « Il y a des vérités de foi & de religion, dit-il, (13) qu'on peut connoître par sentiment, pour quelle raison est-ce que nous en exclurions les autres vérités révélées? n'ont-elles pas leurs caracteres de vérité? est-il possible que Dieu nous donne à croire des choses qui n'ont en elles-mêmes aucun motif interne de crédibilité,

(12) M. Bossuet. Réflexions sur un écrit de M. Claude, après la conférence, *p.* 215.
(13) Hist. de l'église, *p.* 470 & 505.

comme on parle ? l'assemblage de tous les mysteres n'a-t-il pas des caracteres de grandeur, de sublimité, de sainteté, de rapport à notre état, à nos desirs, à nos besoins naturels, qui les rendent sensibles ? Il est vrai qu'entre ces mysteres il y en a quelques-uns qui paroissent incroyables; un Dieu en trois personnes, un Dieu incarné; mais quand ces mysteres, qui effarouchent l'esprit, sont entrés en société avec les autres, & font avec eux un corps, il en résulte un tout qui se fait sentir à tous ceux qui n'ont pas l'ame abymée dans les ténebres des préjugés & des passions; sans cela, la religion chrétienne, par la prédication de l'évangile, n'attireroit personne. Les articles de foi de la religion chrétienne prouvent leur suffisance par eux-mêmes, comme ils prouvent leur importance. »

S'il ne s'agissoit que d'établir les premiers principes de la morale, on ne seroit pas surpris d'entendre dire qu'ils portent avec eux une si grande clarté, qu'ils n'ont pas besoin de preuves étrangeres; mais comme il est question de faits arbitraires, de choses

qui révoltent absolument la raison, du péché originel, d'un Dieu en trois personnes, d'un Dieu crucifié, c'est tomber dans le délire, que de soutenir que l'esprit sent naturellement la vérité de ces mysteres, tandis que la raison nous crie que ce sont des folies. M. Pascal (14) ne s'est pas éloigné du fanatisme de M. Jurieu, lorsqu'il dit que ceux qui croient, sans avoir examiné les preuves de la religion, ont une disposition intérieure toute sainte, & que ce qu'ils entendent dire de la religion y est conforme. Il ne doit pas s'agir ici de la morale qui est à peu près semblable dans toutes les religions. Ce n'est donc que de ce qu'il y a de difficile à concevoir dans le christianisme, que cet homme célebre a prétendu parler. Je ne crois pas qu'on puisse rien dire de plus absurde, que de soutenir que les mysteres de la religion chrétienne sont conformes à nos dispositions intérieures.

M. Ostervald, (15) qui est persuadé que

---

(14) Pensées, *art.* 6.

(15) Traité de la source de la corruption. Premiere source, *p.* 15.

la religion n'oblige qu'autant que ſes preuves ſont capables de convaincre tous les hommes, a prétendu prouver que les caracteres d'évidence qui ſe trouvent dans la religion chrétienne, ſont à la portée de tout le monde. Voici comment il s'y prend pour prouver cette theſe.

« Quand, pour prouver qu'il n'y a qu'un Dieu, on allegue, par exemple, l'état & l'ordre dans lequel le monde ſubſiſte ; quand on fait voir que le monde ne peut pas être éternel, que les choſes ont eu un commencement ; quand on établit la divinité de l'Écriture ſainte par les prophéties qui y ſont contenues, & qui ont été inconteſtablement écrites avant l'événement ; quand on prouve la vérité de la religion chrétienne par la vérité des faits & de l'hiſtoire, & qu'on montre que ſi les faits ſur leſquels la religion eſt fondée, ne ſont pas certains, il ne peut y avoir aucune certitude dans le monde à l'égard des choſes paſſées, & que ſi l'on rejette le témoignage des apôtres, il n'y a point de témoins, ni d'hiſtoriens, qu'on ne puiſſe rejeter avec beaucoup plus

de fondement ; quand on confirme l'Histoire sainte par le témoignage des auteurs profanes & par les monumens les plus anciens & les moins incontestables que les siecles passés puissent fournir ; quand on fait réflexion sur la maniere dont la religion de J. C. s'est établie dans le monde, sur le changement qu'elle y a apporté ; quand on pese les caracteres de sincérité, de vérité & de divinité, qui se remarquent dans l'Écriture sainte ; enfin quand, en prenant les parties de la religion en détail, on y fait voir & sentir, que ses dogmes, ses préceptes, ses menaces, n'ont rien d'absurde, de mauvais, d'opposé aux sentimens naturels, rien qui ne soit avantageux aux hommes & à la société : quand on allegue ces preuves & d'autres, & qu'on fait les proposer d'une maniere claire & judicieuse, il est constant qu'elles n'ont rien de difficile ; & les raisonnemens dont on se sert, pour faire valoir ces preuves, sont pour la plupart si naturels, si conformes à nos idées & aux principes du sens commun, qu'il n'y a guere de gens qui ne puissent les com-

prendre, si ce n'est parfaitement & dans toute leur étendue, ce qui est réservé aux plus éclairés, du moins suffisamment pour en sentir la force. »

C'est se faire illusion à soi-même que de raisonner ainsi; le bon-sens permet-il que l'on accorde la faculté de prononcer sur les matieres les plus difficiles, à ceux qui ne savent ni lire ni écrire, qui n'ont aucune teinture de l'Écriture ancienne, tels que sont la plupart des hommes? Comment pourront-ils concevoir qu'Aristote, & tous ceux qui ont soutenu l'éternité du monde, étoient dans l'erreur? Peut-on raisonnablement imaginer qu'ils ont assez de critique & de connoissance pour décider que les ouvrages, attribués aux prophetes, ne sont point supposés; que les prophéties sont mal expliquées par les Juifs; que les livres où sont rapportés les miracles attribués à J. C., sont des auteurs dont ils portent les noms; que ces prodiges sont dignes de croyance; qu'ils l'emportent sur ceux des autres sectes; que la propagation de l'évangile a été miraculeuse? Je crois

que, pour peu qu'on ait de bonne-foi, on conviendra que le plus grand nombre des hommes n'eſt pas capable d'entrer dans ces diſcuſſions; auſſi M. Oſtervald n'a-t-il pas oſé rendre la propoſition abſolument générale. Il a avancé ſeulement qu'il n'y a guere de gens qui ne puiſſent comprendre ces raiſonnemens; mais que deviendront ceux qui ſe trouveront dans cette impoſſibilité? Il eſt bien aiſé de prouver que ce ſeroit le plus grand nombre; il faudra donc, ſi l'on veut raiſonner conſéquemment, les exempter de la néceſſité de croire la religion chrétienne, & il ſeroit vrai de dire qu'elle n'obligeroit que très-peu de perſonnes. Telle eſt une des idées d'un des derniers apologiſtes de cette religion, qui n'a pas fait difficulté d'avouer que les nations, qui n'ont jamais été, ni pu être ſuffiſamment éclairées, de même que les particuliers infideles qu'on ſuppoſeroit n'avoir pu connoître la vérité du chriſtianiſme, ne ſeront jamais condamnés, préciſément pour ne l'avoir pas embraſſé.

M. Forſter, qui a réfuté avec applaudiſ-

sement le fameux livre qui a pour titre, *le Christianisme raisonnable*, n'a pas désespéré de faire voir que les simples mêmes pouvoient se mettre au fait des preuves du christianisme.

« Il faut avouer, dit-il, qu'il y a beaucoup plus de difficulté à prouver que les gens qui ne savent pas lire, & qui sont incapables d'examiner par eux-mêmes les preuves de la vérité du christianisme, peuvent cependant s'élever au-dessus d'une foi implicite, fondée sur l'autorité de leurs peres ou de leurs ecclésiastiques. »

Il est aisé de sentir toutes les absurdités que renferme ce raisonnement : que veut nous faire entendre l'auteur, lorsqu'il dit, *que tous les hommes, sans exception, sont juges compétens de l'excellence propre & intrinseque d'une révélation ?* Ce n'est point, je le répete, de la morale, dont il s'agit ici ; toutes les religions se ressemblent assez de ce côté-là ; il s'agit des mysteres & des faits très-peu vraisemblables qui les distinguent essentiellement. Croit-il donc que chaque homme soit en état de juger quelle est

eſt de toutes les révélations celle dont l'économie eſt la plus digne de Dieu ? Je ne vois pas comment accommoder cette prétention avec les aveux de tous les chrétiens, que leurs myſteres ſont incompréhenſibles, & qu'un Dieu crucifié eſt une folie aux yeux de la ſageſſe humaine.

Comment un ſimple pourra-t-il ſe convaincre, ſans qu'il lui reſte le moindre doute, que celui qu'il a conſulté eſt ſincere & impartial ? Une expérience continuelle nous apprend qu'on peut allier une très-grande probité dans les affaires ordinaires de la vie, avec beaucoup de préjugés en matiere de religion. Il eſt clair d'ailleurs que les chrétiens apportent les mêmes préjugés dans l'examen de leur religion que les mahométans & les autres ſectaires, lorſqu'ils étudient la leur, & que perſonne n'agit de bonne-foi dans cette étude, parce que le parti eſt pris avant l'examen. Voilà des faits de notoriété publique ; après cela, tout homme ne craindra-t-il pas de ſe tromper ? ne doit-il pas être en garde contre celui qu'il conſulte ? Sur quelle

raiſon prononcera-t-il que ce ſoit le ſeul homme exempt de préjugés dans l'univers ? Comment peut-il être certain que cet oracle n'aura point affoibli les argumens de ceux qui ſont dans d'autres idées que les ſiennes ? Un moyen de ſe tranquilliſer, feroit de conſulter les docteurs des différens partis ; auſſi bien la raiſon défend-elle de condamner perſonne ſans l'avoir entendu ; mais comment un ſimple pourra-t-il chercher, un iman, un rabin, un bonze, un brame, un docteur, & le ſuivre dans un dédale de raiſonnemens dépendans ſouvent de la connoiſſance des anciennes hiſtoires & des langues étrangeres ? Les premiers principes ne ſont pas plus clairs, qu'il l'eſt que la plus grande partie des hommes n'eſt nullement capable d'entrer dans ces diſcuſſions ; auſſi M. Forſter convient-il que les ignorans doivent s'en rapporter à ce qu'on leur dira en matiere de faits, comme s'il n'arrivoit pas tous les jours que des théologiens, qui d'ailleurs ont un extérieur de probité, alterent les faits, lorſqu'il eſt queſtion d'autoriſer leur cauſe ; de plus, la

religion chrétienne n'est fondée que sur des faits : ainsi, permettre de s'en rapporter sur les faits à son directeur, c'est permettre de se conduire au hasard dans l'affaire la plus essentielle de la vie ; c'est ce que font tous les hommes, c'est le pays, & non la raison qui décide de leur religion ; ils prennent presque tous un parti sur les plus importantes questions, non-seulement avant d'être en état de juger, mais en quelque sorte avant que de naître, sur la foi de leurs parens.

M. Ostervald (16) en convient de bonne-foi. « C'est une chose constante, dit-il, que la plupart ne sont chrétiens, que parce qu'ils ont été engagés par leur naissance à faire profession du christianisme ; mais au reste ils en connoissent peu la vérité & la divinité ; ils seroient tout de même juifs ou païens, s'ils étoient nés dans le judaïsme ou dans le paganisme. Ainsi, à proprement parler, on ne peut pas dire qu'ils croient,

(16) Traité des sources de la corruption, p. 9.

& qu'ils aient de la foi. Croire, c'eſt être perſuadé, & il eſt impoſſible de croire une choſe ſans raiſon & ſans examen. Ce qu'on appelle *foi*, n'eſt ordinairement qu'une opinion confuſe & générale, qui ne fait que de légeres impreſſions ; mais la véritable foi eſt plus rare qu'on ne penſe. »

M. Nicole (17) n'a pas fait difficulté d'avouer que « c'eſt le haſard qui décide de la religion de preſque tous les hommes : ils embraſſent, pour l'ordinaire, les premieres maximes qu'on leur donne, & ils ne révoquent jamais en doute celles qu'ils ont embraſſées, comme s'ils étoient certains que les premieres inſtructions fuſſent toujours les véritables. C'eſt ce qui paroît particuliérement dans la religion ; car il n'y a point de témérité égale à celle qui porte la plupart des hommes à ſuivre une religion plutôt qu'une autre. »

Cette exception feroit plus ſenſée, ſi les chrétiens ne donnoient la préférence à leur religion qu'avec connoiſſance de cauſe ;

---

(17) Eſſais de morale, *t. II*, *ch.* 11.

mais, comme l'expérience nous apprend qu'ils croient à l'évangile, comme les mahométans à l'Alcoran, ils feront toujours inexcusables d'avoir cru, sans avoir apporté l'attention nécessaire pour se préserver de l'erreur.

C'est de quoi M. Nicole est forcé de convenir, lorsqu'il avoue (18) qu'il y en a peut-être plusieurs parmi les chrétiens, qui ne le sont que de la même maniere que les Turcs sont Turcs, c'est-à-dire, par la seule impression de l'exemple : tel est le cas dans lequel se trouvent presque tous les chrétiens.

L'analyse de la foi des simples se réduit chez les catholiques à l'autorité ; mais il est démontré qu'il est incertain pour eux, si cette autorité, qui fait le fondement de leur croyance, mérite leurs respects. Il n'est pas moins clair aussi que le simple protestant ne peut avoir une conviction de sa foi, puisqu'il n'est pas capable de l'examen qui doit tranquilliser son esprit.

---

(18) Essais de morale, *t. II*, *ch.* 11.

Ceux qui ont voulu éviter ces écueils, ont eu recours à des opérations intérieures de l'esprit, c'est-à-dire, que, pour se préserver de l'extravagance ils sont tombés dans le fanatisme ; car, comme dit excellemment M. de Fénélon, archevêque de Cambrai, (19) « si l'on suppose que la foi vient aux hommes par le cœur seul, sans l'esprit, & par un instinct aveugle de grace, sans un raisonnable discernement de l'autorité à laquelle on se soumet pour croire les mysteres, on court risque de faire du christianisme un fanatisme, & des chrétiens des enthousiastes. »

Cependant Barclay, (20) l'apologiste des trembleurs, a tâché de prouver que ce systême doit être celui de tous les chrétiens : en effet, s'il est impossible que dans les discussions des diverses religions qui partagent le genre humain, la plupart des hommes prennent parti par la voie de la raison & de l'examen, ils seront obligés de

(19) Lettres sur divers sujets.
(20) These 3, touchant l'Écriture.

se déterminer par un *mouvement intérieur & aveugle* dont ils ne pourront pas se rendre compte ; or, si ce mouvement aveugle pouvoit suffire dans l'affaire la plus importante de la vie, pourquoi ne suffiroit-il pas dans tout le systême de la conduite ?



CHAPITRE XIII.

Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.

L'ARGUMENT que nous examinons dans ce chapitre, fait le sujet d'un livre qui a pour titre : *Traité de la religion contre les athées, les déistes & les nouveaux pyrrhoniens, où en supposant leurs principes, on les convaint qu'ils n'ont point d'autre parti à prendre que celui de la religion chrétienne.*

Une seule pensée de M. Pascal (1) contient l'abrégé de cet ouvrage. Le pere Mauduit, qui en est l'auteur, entreprend d'y prouver que, malgré les doutes qui

(1) Chap. des esprits forts.

peuvent se former dans l'esprit de l'homme, au sujet de la religion chrétienne, il doit la croire véritable, avant même l'éclaircissement de ses doutes. M. de la Bruyere avoit adopté cette même idée. (2) « La religion, disoit-il, est vraie ou fausse; si elle n'est qu'une fiction, voilà, si l'on veut, soixante années perdues pour le solitaire, pour le chartreux; ils ne courent pas un autre risque; mais si elle est fondée sur la vérité, c'est un épouvantable malheur pour l'homme vicieux. L'idée seule des maux qu'il se prépare me trouble l'imagination; la pensée est trop foible pour les concevoir, & les paroles trop vaines pour les exprimer. »

Ce ne sont point les modernes qui ont inventé cet argument; il étoit trop digne des peres de l'église, pour qu'ils ne l'employassent point; aussi Arnobe s'en est-il servi. *Nonne purior ratio ex duabus incertis & in ambiguâ expectatione pendentibus, id potiùs credere quod aliquas spes ferat, quàm*

(2) *Idem.*

quod omninò nullas. La grande raiſon du pere Mauduit eſt que, « dans le choix des opinions, dont on ne peut ſavoir certainement ſi elles ſont vraies ou fauſſes, il faut préférer le parti où il n'y a rien à perdre, en cas qu'il ſe trouvât faux, & où il y a beaucoup à gagner s'il eſt véritable; & l'on doit rejeter, au contraire, celui où il n'y auroit rien à gagner, encore qu'il fût vrai, & où il y auroit beaucoup à perdre, ſi par malheur il ſe trouvoit faux; or, en croyant la religion chrétienne, il y a un bonheur à eſpérer, & quand même elle ſeroit fauſſe, il n'y a rien à craindre. »

Un juif, un mahométan, peut ſe ſervir de ce même argument; on ne l'a imaginé que pour tranquilliſer ceux qui croient ſans avoir des motifs ſuffiſans; mais il n'éblouira que ceux qui ne voudront pas faire de réflexions; en effet, ſi le Meſſie n'eſt pas encore venu, comme les juifs le prétendent, ſi Mahomet a été envoyé du ciel, afin que tous les hommes le reſpectent, comme le plus grand des prophetes & l'interprete des volontés divines, ainſi que cela eſt contenu

dans les articles de la foi mahométane, que deviendront ceux qui ont embrassé la religion chrétienne, en conséquence d'un raisonnement si frivole ?

Quoique la maxime de préférer toujours le plus sûr, soit d'un excellent usage, lorsqu'il faut agir & choisir entre différens partis, il n'en est pas de même, lorsqu'il est question de croire; la raison (3) est, que notre intérêt ne décide, ni pour la vérité ni pour la fausseté des choses; d'ailleurs, il ne dépend pas de la volonté d'obliger l'esprit de croire, précisément parce qu'il y auroit de l'avantage à n'être point incrédule; tout homme qui ne croiroit que par cette seule raison, auroit une foi très-différente de celle qu'exigent toutes les sectes, & il feroit un fort mauvais usage de son esprit: en effet, comme l'a très-bien dit M. Nicole, (4) « qu'y a-t-il de moins raisonnable, que de prendre notre intérêt pour motif de croire une chose ? Tout ce

(3) *Voyez* la préface de Jacquelot sur l'existence de Dieu.

(4) Logique, *troisieme partie*, *ch.* 19.

qu'il peut faire au plus, est de nous porter à considérer avec plus d'attention les raisons qui peuvent nous faire découvrir la vérité de ce que nous desirons être vrai; mais il n'y a que cette vérité, qui doit se trouver dans la chose même indépendamment de nos desirs, qui doive nous persuader. »

Ce principe est si certain, que le pere Mauduit (*ch.* 19) est obligé d'en convenir. « Il est contraire à la justice, dit-il, de croire par intérêt, comme certain, ce qui n'est point encore certain: cet intérêt est un poids étranger, qui ne fait rien pour prouver la vérité de la chose; ainsi quand la volonté fait que l'entendement approuve comme certain ce qui ne l'est pas à son égard, c'est en grossissant les raisons de croire par ce poids apparent, qui ne touche point le fond de la question, ou en empêchant l'esprit de voir les raisons d'incertitude. »

Le pere Mauduit, qui a bien senti que ce raisonnement détruisoit son systême, a éludé le fond de la question, en disant qu'il faut croire la religion chrétienne, parce qu'il y a de l'évidence dans les motifs de crédibi-

lité, quoiqu'il n'y en ait pas dans l'objet que l'on croit; mais c'eſt viſiblement prendre le change, puiſque c'eſt commencer à donner pour certain ce qu'on n'avoit encore regardé que comme vraiſemblable. C'eſt donc à tort que l'auteur a dit: « on a ſuppoſé par-tout les doutes & ſoupçons des incrédules, & l'on croit avoir démontré invinciblement, que malgré toutes les raiſons qu'ils ont de douter, ils ne doivent plus douter, parce qu'il leur eſt utile de croire. »

C'eſt à quoi ſe réduit l'argument du pere Mauduit; on croira donc par intérêt, & on ſe déterminera par un poids étranger, qui ne touchera point le fond de la queſtion: ſi le pere Mauduit répond qu'ils ne doivent plus douter parce que la religion chrétienne eſt vraie, c'eſt ſortir de la queſtion, & tous argumens, tirés de la prudence, deviennent inutiles.

Pour détruire invinciblement tout l'ouvrage du pere Mauduit, il ne faut point d'autre raiſonnement que celui-ci.

Un homme raiſonnable ne doit point donner ſon conſentement, ſans être déterminé

par des motifs certains ; or les menaces & les promesses ne sont des raisons de se déterminer, qu'autant qu'il est prouvé que c'est Dieu qui a parlé ; donc elles ne doivent faire impression sur nous, qu'après les avoir contestées.

Ce seroit avoir une étrange idée de Dieu, que de s'imaginer qu'on lui plaît par l'abus de la raison, en croyant sans motifs suffisans. Si l'Être souverainement sage nous prépare des récompenses & des peines pour l'autre vie, comme il n'en faut pas douter, il les réglera sans doute sur le bon & le mauvais usage que nous aurons fait de nos facultés.

Mais admettons le principe qu'il faille toujours prendre le parti le plus sûr, les défenseurs de la crédulité n'en pourront tirer aucun avantage, puisque ce sera toujours le parti le plus sûr de n'admettre aucun systême de religion, qu'après s'être convaincu qu'il est fondé sur des preuves évidentes. La crainte de mal penser de Dieu doit nous engager naturellement à douter, jusqu'à ce que notre esprit soit persuadé ; &

il n'y a point d'apparence que cette crainte soit mise au rang des crimes par celui qui nous défend de juger sans raison.

FIN.



TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE PREMIER. *Les apologistes chrétiens ne se sont pas assez attachés à prouver l'authenticité des évangiles.* P. 3

CHAP. II. *Histoire des suppositions d'ouvrages faits dans les premiers siecles.* 26

CHAP. III. *Y a-t-il eu des informations chez les Juifs & chez les païens pour s'assurer de la vérité des miracles de J. C. ? &c.* 62

CHAP. IV. *Si les aveux des Juifs, des païens & des mahométans prouvent que J. C. ait fait des miracles.* 74

CHAP. V. *De l'empire que les chrétiens se sont attribué sur les démons, &c.* 77

CHAP. VI. *Le christianisme ne fut d'abord embrassé que par le peuple. De l'autorité de cette acceptation.* 108

CHAP. VII. *Le christianisme doit son prin-*

cipal accroissement à la violence des empereurs chrétiens. Pag. 119

CHAP. VIII. *Examen de l'argument tiré de la conduite réguliere des premiers chrétiens, &c.* 133

CHAP. IX. *Les hommes sont-ils plus éclairés qu'ils ne l'étoient avant l'évangile?* 165

CHAP. X. *Les hommes sont-ils plus parfaits depuis l'avénement de Jésus-Christ?* 185

CHAP. XI. *Diverses réflexions sur l'ancien & le nouveau Testament.* 224

CHAP. XII. *Comment on peut concilier la nécessité d'une religion révélée, avec l'ignorance de la plupart des hommes & leur peu de capacité.* 262

CHAP. XIII. *Réflexions sur l'argument, qu'il faut toujours prendre le parti le plus sûr.* 295

Fin de la Table.

